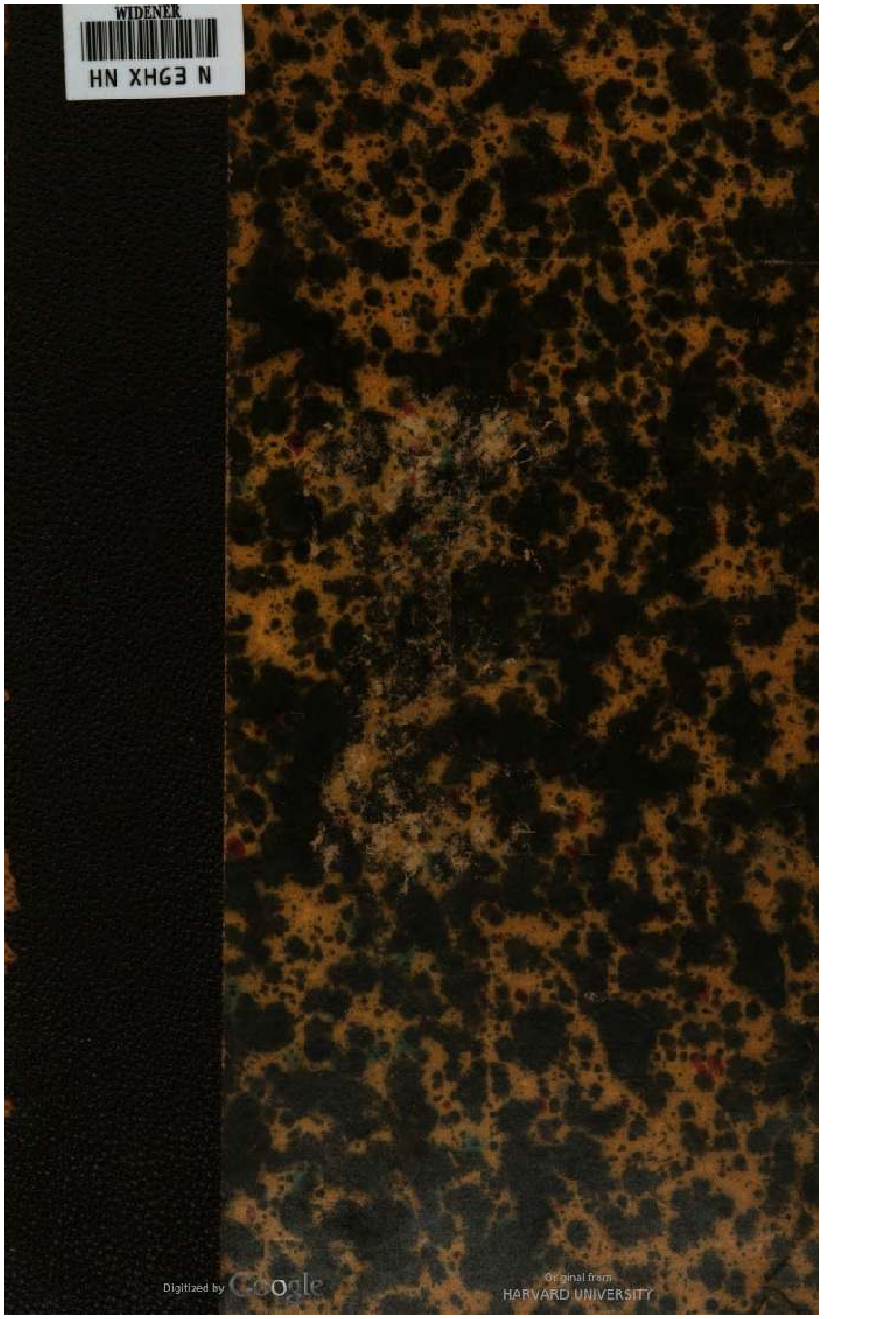
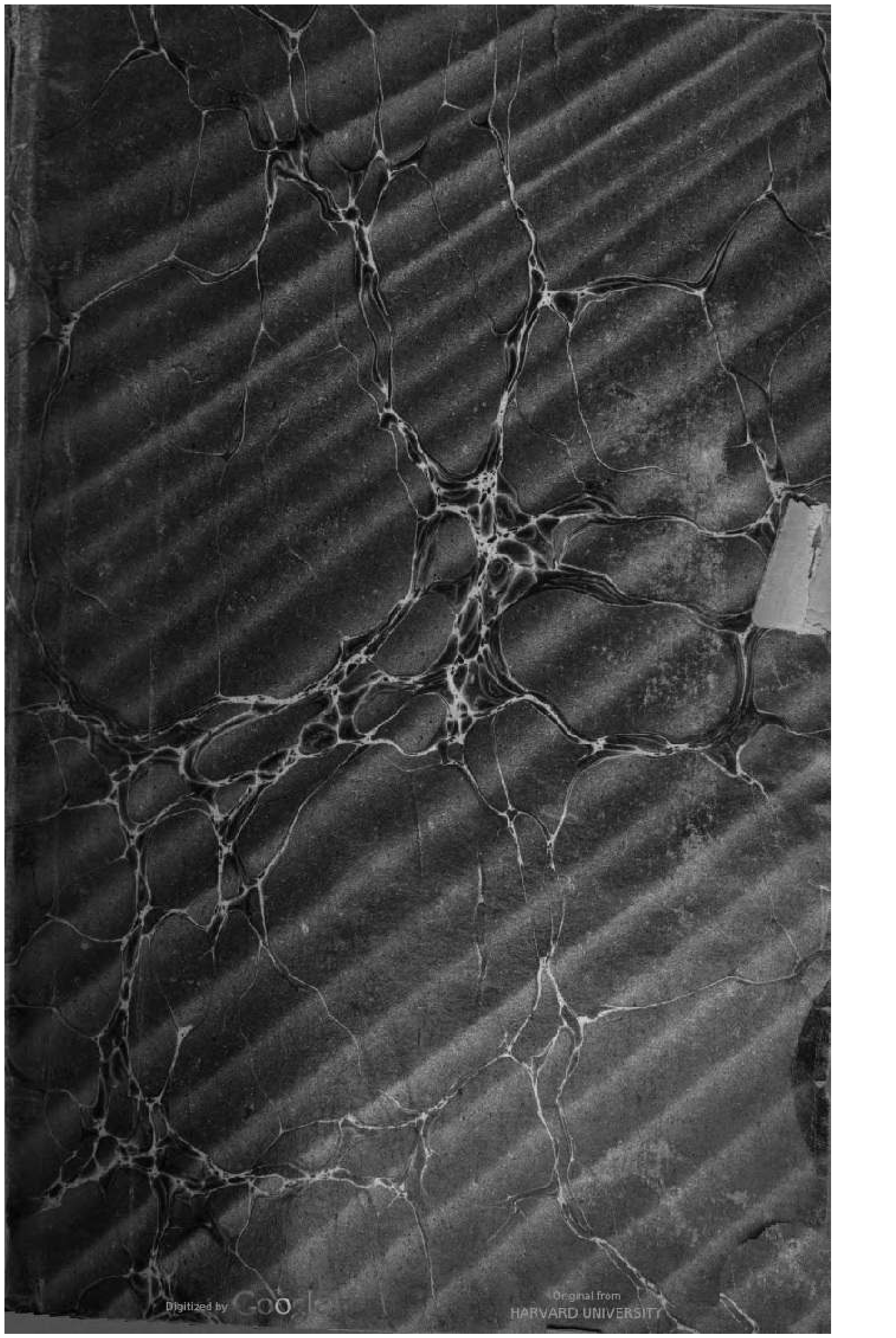

WIDENER
HN XHG3 N
Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY



INTRIGUES ET MISSIONS

DU

CARDINAL DE TENCIN

DU MÊME AUTEUR

Choiseul à Rome (1754-1757). Lettres et mémoires inédits, avec Introduction par ANDRÉ HALLAYS. — Paris, Calmann-Lévy, 1895; in-8° . . . . 7 f. 50

De la Cour de Versailles aux Bernardines de Moulins (1745-1759). — Moulins, Durond, 1898; in 8° . . . . 2 f. 50


Petrus Guerin de Tencin Archiepiscopus
Ebrodunensis, Gallus, S.R.E. Presbyter Cardinalis
creatus à SSmo. D.N. CLEMENTE PAPA XII in
Consistorio secreto, die 23. Februarij 1739
Nicolaus Billy Sculp
Romæ ex Calcographia jam de Rubeis, nunc R.C.A. apud Pedem Marmoreum

UNE CRÉATURE DU CARDINAL DUBOIS

INTRIGUES ET MISSIONS

DU

CARDINAL DE TENCIN

D'aprés les Archives du Ministère des Affaires Etrangères

PAR

MAURICE BOUTRY

PARIS
ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR
100, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100

1902

INTRODUCTION

Dans l'histoire du dix-huitième siècle, le cardinal de Tencin ne joua qu'un rôle secondaire. Il avait caressé l'espoir de gouverner la France, mais ses talents, ses mérites surtout ne se trouvaient pas proportionnés à son ambition. Sa physionomie n'en demeure pas moins fort curieuse, fort intéressante aussi pour l'étude des événements auxquels il fut activement mêlé, sans parvenir toutefois à les diriger en maître.

S'estimant peut-être capable de devenir un nouveau Richelieu ou un second Mazarin, il forma le rêve de remplacer les cardinaux ministres de Louis XV et de conduire les affaires du royaume. Mais, élève de Dubois et bientôt son émule, il l'égala seulement par son dédain de l'honnêteté : devant tout à la faveur d'un ministre dont il s'était fait la créature dévouée,

prête pour toutes les besognes, il espéra que sa fortune soudaine, rapide, se poursuivrait régulièrement et par de semblables moyens après la mort même de son protecteur.

Le clergé de France, dont il se trouva l'un des chefs incontestés, le tenait en médiocre estime et le redoutait : d'ailleurs toujours et partout il inspira de la crainte, utilisant en diverses occasions ce sentiment avec succès jusqu'au jour où il en devint victime. Il s'était imposé comme archevêque et comme cardinal, comme juge et comme diplomate, mais on annonçait depuis si longtemps qu'il s'emparerait du ministère et lui-même avait laissé accréditer ce bruit si fortement que la cour de Versailles ne lui permit pas d'atteindre ce suprême honneur. Au dernier moment, après bien des tergiversations, le cardinal Fleury n'osa pas le désigner pour sa succession, et Louis XV, après l'avoir admis dans son conseil, le tint rigoureusement à l'écart, répondant ainsi à la méfiance qui lui avait été lentement, longuement, habilement suggérée.

Les portraits de l'époque nous dévoilent un peu le caractère du cardinal de Tencin : par une attitude digne, solennelle et trop affectée, il veut se donner une noblesse d'allure qui lui

manque naturellement ; le large cordon bleu du Saint-Esprit s'étale glorieusement sur sa poitrine ; son visage reste impassible pour paraître austère et dominateur ; son front est large, découvert, un peu fuyant ; malgré leur vivacité, ses yeux gardent une expression insaisissable ; la bouche, sensuelle, se termine par des plis accentués et durs... Est-il bienveillant ou moqueur, généreux ou indifférent, agite-t-il de nobles et vastes desseins ou ne songe-t-il qu'à des futilités? On ne sait, et cette ignorance provoque un malaise. On comprend qu'il n'ait jamais été sympathique, qu'il n'ait pas eu d'amis sincères, lui qui devait toujours, par principe, demeurer impénétrable. A Versailles, on l'avait surnommé « l'autruche » : il serait inutile de chercher une ressemblance, et cependant cette insignifiante moquerie revient à la mémoire devant une simple gravure représentant le trop solennel disciple de Dubois.

Saint-Simon lui consacre une de ses plus belles pages, l'une aussi de ses plus mordantes, ses plus cruelles ; il l'avait d'abord écrite en annotant le journal du marquis de Dangeau [1],

[1] *Journal du marquis de Dangeau,* publié par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Muntz, de Montaiglon, avec les *Additions inédites du duc de Saint-*

mais il n'oublia pas de la reprendre et de la compléter lorsqu'il eut à parler, dans ses mémoires[1], des événements de l'année 1721, prenant un soin tout particulier et sans doute un véritable plaisir à peser chacun de ses mots dans le portrait suivant : « L'abbé Tencin avait un esprit entreprenant et hardi, qui le fit prendre pour un esprit vaste et mâle. Sa patience était celle de plusieurs vies, et toujours agissante vers le but qu'il se proposait, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebuté par aucune difficulté; un esprit si fertile en ressorts et en ressources qu'il en acquit faussement la réputation d'une grande capacité; infiniment souple, fin, discret, doux ou âpre selon le besoin, capable sans efforts de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion en gardant soigneusement les dehors de l'un et de l'autre; fier et abject selon les gens et les conjonctures, et toujours avec

Simon publiées par M. Feuillet de Conches. Paris, Firmin Didot, 1854-1860, 18 vol. in-8. — Le portrait de Tencin se trouve dans le dernier volume.

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon,* publiés par M. Chéruel et A. Régnier. Paris, Hachette, 1873-1886, 21 vol. in-16. — Le portrait de Tencin se trouve T. XVI, p. 350-6.



esprit et discernement; jamais d'humeur, jamais de goût qui le détourna le moins du monde, mais d'une ambition démesurée; surtout altéré d'or, non par avarice ni par désir de dépenser et de paraître, mais comme voie de parvenir à tout dans le sentiment de son néant. Il joignait quelque légère écorce de savoir à la politesse et, aux agréments de la conversation, des manières et du commerce, une singulière accortise à un grand art de cacher ce qu'il ne voulait pas être aperçu et à distinguer avec jugement entre la diversité des moyens et des routes. Ce ne fut donc pas merveilles si, produit et secondé par une sœur maîtresse du ministre effectivement déjà dominant, il fut admis par ce ministre avec lequel il avait de si naturels rapports et, en même temps, si essentiels... »

On sait que le duc de Saint-Simon possédait trop d'esprit pour ne pas être méchant et trop de fierté pour ne pas devenir injuste : on ne peut l'accuser, en cette circonstance, d'avoir fait preuve d'une excessive sévérité puisque tous ses contemporains, auteurs de mémoires, confirment des appréciations qui ne comportent guère d'éloges. D'après d'Argenson [1], Tencin savait

[1] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson.* Paris, Société de l'Histoire de France, 1859, 9 vol. in-8.

plus de théologie que de politique, « c'est ce qu'on appelle un bon esprit, et non un grand ni un bel esprit. » — « Il est entreprenant et d'une ambition sans mesure », écrit Barbier [1] dans son journal. Le cardinal de Bernis [2] rapporte que « ses vues se portaient sur de grands objets et qu'il n'employait que de petits moyens ». Duclos [3] n'hésite pas à consigner dans ses mémoires qu'il était né « avec de la figure et de l'esprit, surtout celui de l'intrigue, sans scrupules ni mœurs de son état ». Le président Hénault [4], encore plus sévère, le regarde comme « un ignorant fieffé », comme « un politique sublime dans une intrigue de femme de chambre ». Aux yeux de Mathieu Marais [5], c'est un « homme galant, intrigant et de peu de foi ».

(1) *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV,* par E.-J.-F. Barbier, avocat au Parlement de Paris. Paris, Charpentier, 1866, 8 vol. in-12.

(2) *Mémoires du cardinal de Bernis,* publiés par Fréd. Masson. Paris, Plon, 1878, 2 vol. in-8.

(3) *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV,* par Duclos, publiés par F. Barrière. Paris, Firmin-Didot, 1881, in-16.

(4) *Mémoires du président Hénault,* publiés par le baron de Vigan. Paris, Dentu, 1855, in-8.

(5) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais,* publiés par M. de Lescure. Paris, Firmin-Didot, 1864, 4 vol. in-8.

Bois-Jourdain [1] ne le représente pas sous un aspect plus flatteur. Enfin, libelles et pamphlets ne l'épargnèrent pas, lui jetant à la face bien des scandales sans qu'il en fût toujours responsable. A son intention, un passage du *Misanthrope* fut ainsi modifié :

Quelques titres honteux qu'en tous lieux on lui donne,
Son misérable honneur ne voit pour lui personne.
Nommez le traître, fourbe ou scélérat maudit,
Tout le monde en convient et nul ne contredit [2].

Cette parodie reflète assez exactement l'opinion presqu'unanime des contemporains du cardinal, qui mérite sans doute d'être sévèrement apprécié, mais qui le fut d'une façon impitoyable, sans indulgence et parfois même sans justice.

Il faut ajouter encore que sa famille était nombreuse et de mœurs fort relâchées. Son frère, le président de Tencin [3], eut l'avantage de précéder le Régent dans les bonnes grâces de la duchesse de Phalaris, et aucune de ses trois sœurs ne pra-

[1] *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques de Bois-Jourdain.* Paris, Chèvre et Chauson, 1808, 3 vol. in-8.

[2] *Bibliothèque de l'Arsenal,* ms 3128.

[3] François Guérin de Tencin et de Froges, né vers 1675, président honoraire au Parlement de Grenoble.

tiqua la vertu. Mme de Ferriol [1] afficha une longue liaison avec le vieux maréchal d'Uxelles et s'entremit à des complaisances diverses. Mme de Groslée [2], une « bête bavarde », affirme d'Argenson, vécut plus ignorée parce que sa situation se trouvait plus modeste, mais la chronique du temps relève cette phrase d'un aimable scepticisme qu'elle adressa, dit-on, à son confesseur : « Mon père, j'ai été jeune, j'ai été jolie ; on me l'a dit et je l'ai cru ; devinez le reste » [3]. Quant à Mme de Tencin [4], destinée d'abord à la vie religieuse, elle avait, après cinq

(1) Angélique Guérin de Tencin, née vers 1674, mariée en 1696 à Augustin de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, receveur général des finances du Dauphiné, puis président au Parlement de Metz; elle eut deux fils, connus sous les noms de d'Argental et de Pont-de-Veyle, et mourut en 1736.

(2) Françoise Guérin de Tencin, mariée à Laurent Ducros, comte de Groslée, conseiller du Roi.

(3) *Paris, Versailles et les Provinces au XVIIIe siècle*, par un ancien officier aux Gardes-Françaises. Paris, 1823, 3 vol. in-8.

(4) Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin (1681 - 4 décembre 1749), religieuse au couvent des Augustines de Montfleury, chanoinesse au chapitre de Neuville, près de Lyon, vint à Paris en 1714 après avoir été relevée de ses vœux ; mère de d'Alembert (1717), auteur de plusieurs ouvrages médiocres *(Le comte de Comminges,*

ans d'un infructueux noviciat, quitté le couvent pour devenir chanoinesse, rentrer dans le monde et l'occuper de ses diverses aventures. Les agréments de son esprit, qui complétaient fort bien ceux de sa personne [1], lui valaient des amis nombreux et puissants. Comme son frère et mieux que lui, elle possédait le génie de l'intrigue : ils s'entendaient d'ailleurs merveilleusement et ne songeaient qu'à se prêter un mutuel appui. Mais Mme de Tencin, sa jeunesse passée, continuait une existence scandaleuse, affichait ses liaisons de plus en plus ouverte-

Le Siège de Calais, Les Malheurs de l'Amour, Anecdotes de la Cour et du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre), ouvrages auxquels collaborèrent vraisemblablement ses neveux d'Argental et Pont-de-Veyle. — « Elle était grande, avait le cou long et bien fait, la bouche un peu grande mais fraîche ; sa gorge était peu sensible et ses yeux étaient plus spirituels qu'agréables, mais l'ensemble de sa personne faisait une assez belle femme qu'animaient une âme vive et un esprit très distingué. » (Bois-Jourdain, *vol. cit.)* — Avant de parler de son frère, Saint-Simon lui consacre quelques lignes naturellement peu flatteuses.

[1] « C'était une assez jolie personne, de l'esprit, très intrigante, accoutumée à faire tous les usages possibles de son corps et de son esprit pour parvenir à ses fins. » *(Mémoires du maréchal de Villars,* publiés par le marquis de Vogüé. Paris, Société de l'Histoire de France, 1884, 5 vol. in-8.)



ment. En août 1726, à la suite de la mort du conseiller La Fresnais, elle avait été conduite à la Bastille, compromise dans une affaire fâcheuse que ses amis parvinrent à étouffer. Puis elle s'était jetée dans la véritable ligue formée contre la vertu du Roi; et les courtisans, qui voyaient la nécessité de multiplier les aventures galantes de Louis XV, eurent recours à l'habileté de l'ancienne chanoinesse pour faciliter diverses entrevues : la réussite fut toujours si complète qu'elle eut en quelque sorte une fonction spéciale à la cour, presqu'un titre. On lui pardonnait tout; elle avait trop de ressources pour qu'on lui fût hostile; mais on sauvegardait la morale en tenant rigueur à son frère de faits auxquels son nom seul se trouvait mêlé. C'est ainsi que la duchesse de Châteauroux hésitait à répondre aux prévenances de Tencin et consultait à son sujet le duc de Richelieu : « Pour moi, lui écrivait-elle le 3 novembre 1743, mon avis est qu'il a une sœur qui lui fait grand tort » [1]. Après les réserves de Mme de Châteauroux, on s'explique mieux encore l'hostilité de tous ses contemporains.

(1) *Mémoires de la duchesse de Brancas,* suivis de la *Correspondance de Mme de Châteauroux,* publiés par E. Asse. Paris, Jouaust, 1890, in-18.

Comment un personnage inspirant beaucoup de crainte et un peu de mépris parvint-il à s'élever jusqu'aux plus hautes dignités ecclésiastiques, à se glisser dans le conseil d'Etat, en agissant de telle sorte qu'il se donnait parfois toutes les apparences du désintéressement ? Il lui fallait pour cela des capacités supérieures à celles qu'on lui attribuait, un talent véritable et, dans certaines circonstances, un art consommé. Malgré ses nombreux défauts et ses quelques vices, malgré son apparence hautaine, son abord glacial, ses manières cassantes, le cardinal de Tencin reste donc une des figures importantes de son siècle, intéressante par elle-même et par l'aperçu qu'elle donne sur les mœurs du temps.

Sans doute, il n'ignorait pas de quelle animosité constante il se trouvait l'objet ; même dans sa vieillesse, lorsqu'il connut enfin la fatigue, il ignora le découragement. Sûr de lui-même, hardi, entreprenant, toujours disposé à l'intrigue la plus savante et la plus compliquée, il semblait ne pas se rendre compte des difficultés : il marchait la tête haute et d'un pas assuré sur le chemin du pouvoir, dédaigneux des injures et des humiliations, écartant ou foulant aux pieds sans scrupules les obstacles

semés sur son passage, s'imposant à force de ténacité. Toutefois, son besoin d'action le rendait d'humeur inquiète et changeante : à peine obtient-il un résultat qu'il semble le dédaigner, l'oublier pour en poursuivre un autre ; passionné dans la lutte, il triomphe sans joie. S'il est un négociateur habile, il reste impropre à toute charge qui le tient éloigné du jeu des combinaisons. Aussitôt qu'il est mis en état d'engager une intrigue, il réussit et fait un pas en avant ; aussitôt qu'il est réduit à exercer les simples devoirs d'une fonction publique, son étoile pâlit, car l'intrigue est le ressort de sa carrière, la condition de son prestige.

Ce fut donc à Rome qu'il put satisfaire tout son goût et donner la mesure de son mérite.

Il venait d'avoir vingt ans lorsqu'il se rendit pour la première fois à la cour pontificale : trop jeune pour y cueillir des honneurs, il étudia, se renseigna et se fixa dès lors une règle de conduite. Il s'y rendit de nouveau en 1721, compromis par de fâcheuses spéculations financières et par un procès assez obscur qui lui valut un affront en plein parlement : il en revint archevêque d'Embrun, après avoir occupé un des postes les plus recherchés de la diplomatie en représentant le Roi auprès du Saint-Siège. Son

long séjour dans son archevêché, son intervention audacieuse dans les affaires religieuses ne lui furent d'aucune utilité et la cour de France se garda même d'appuyer sa proposition au cardinalat. Il retourna une troisième fois à Rome pour revêtir la pourpre qu'il devait à ses efforts personnels ; il supplanta un ambassadeur, fut de nouveau chargé d'affaires : il repartit archevêque de Lyon et successeur désigné du cardinal Fleury.

Dans les pages qui vont suivre on trouvera le récit de ses intrigues et de ses missions à la cour pontificale, d'après sa correspondance [1], au début familière, laconique et presque brutale avec Dubois, puis souvent embarrassée, toujours solennelle, rarement sincère avec les ministres qui se succédèrent au pouvoir. L'étude de ses actes, révélés, commentés par lui-même permet

1. Les documents cités ou reproduits sans références dans ce volume, rédigés en grande partie par Tencin lui-même, sont conservés aux archives du ministère des Affaires Etrangères. (*Correspondance de Rome :* T. 628 à 632 pour le premier chapitre, 631 à 652 pour le second, 774 à 777 pour le troisième, 775 à 780 pour le quatrième et 781 à 790 pour le cinquième.)



de le bien connaître, de l'apprécier à sa juste valeur : le portrait sera fidèle certainement, puisqu'il aurait pu le signer.

I

Le Chapeau du cardinal Dubois

(1721)

Dubois a besoin d'un agent. — Madame de Tencin. — L'abbé de Tencin. — Abjuration de Law. — Tencin imposé au cardinal de Bissy. — Entrée au conclave. — Attitude hautaine de Tencin, rôle effacé du cardinal de Rohan. — Premières intrigues. — Election d'Innocent XIII. — Tactique de Tencin et achat de quelques consciences. — Illusions et anxiété de Dubois. — Résistance d'Innocent XIII. — Déception de Tencin, colère de Dubois, embarras de Rohan. — Nouvelles menaces et nouvelles largesses. — Dubois cardinal. — Tencin attend le paiement de ses services.

Le 1er avril 1721, lorsque le conclave s'assembla pour donner un successeur à Clément XI [1], le cardinal de Rohan [2] fut chargé d'y représenter

[1] Jean-François Albani, de Pesaro (22 juillet 1649 - 19 mars 1721), cardinal en 1690 de la création d'Innocent XI, élevé au pontificat le 23 novembre 1700.

[2] Armand-Gaston de Rohan (14 juin 1674 - 19 juillet 1749), évêque de Strasbourg en 1702, cardinal en 1712 de la création de Clément XI, grand aumônier de France en



les intérêts de la France et, spécialement, d'y servir les ambitions particulières du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, l'abbé Dubois [1], depuis peu de temps titulaire de l'archevêché de Cambrai et que tourmentait l'impérieux désir du titre d'Eminence. « Si l'abbé Dubois pense être cardinal, il ne fera plus rien qui ne soit dirigé vers ce but », écrivait fort justement Alberoni [2] dès le 10 octobre 1718.

Le jésuite Laffitau, évêque de Sisteron [3], alors chargé d'affaires à Rome, avait reçu déjà

1713, membre de l'Académie française, prit part aux élections d'Innocent XIII, Clément XII, Benoît XIII et Benoît XIV.

(1) Guillaume Dubois (6 décembre 1656 - 10 août 1723), précepteur du duc de Chartres, ambassadeur en Angleterre en 1718, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères le 24 septembre 1719, membre de l'Académie française en 1722, prêtre après avoir été nommé archevêque de Cambrai, en mars 1720, et premier ministre, le 20 août 1722, après avoir été élevé au cardinalat.

(2) Jules Alberoni, de Firuenzola (30 mars 1664 - 26 juin 1752), négociateur du mariage de Philippe V avec Elisabeth Farnèse, premier ministre et grand du royaume d'Espagne, renvoyé en 1719, emprisonné puis rétabli dans ses droits de cardinal en 1723, légat de Romagne en 1738.

(3) Pierre-François Laffitau (1685-1762), jésuite, chargé d'affaires à Rome en 1718, évêque de Sisteron le 5 novembre 1719, prit part au concile d'Embrun ; auteur d'une histoire de la constitution *Unigenitus* (Avignon,



la confidence de cette ambition du ministre. Mais il était sans autorité auprès de la cour pontificale qu'il scandalisait d'ailleurs par des mœurs déplorables : il dissipait pour ses besoins la plupart des fonds secrets mis à sa disposition afin de donner plus de persuasion aux démarches qu'il devait faire, et c'est en vain qu'il avait intrigué auprès de Clément XI pour obtenir l'élévation de l'abbé au cardinalat.

Dubois n'avait, au reste, qu'une médiocre confiance dans la capacité et le dévouement de son agent; aussi, dès qu'il sut le Pape à l'extrémité, songea-t-il à employer le cardinal de Rohan qui s'était déjà prêté à la cérémonie de son sacre [1]. Ce cardinal partit sans délai pour Rome, où il arriva au moment de l'entrée en conclave : il possédait un grand crédit et se trouvait en état de prendre une part importante à l'élection du nouveau pontife ; il pouvait donc obtenir une promesse certaine à l'égard de Dubois avant le scrutin décisif. Mais il était grand seigneur aussi, et voudrait-il se résoudre à de basses intrigues ? [2]

1737-8, 2 vol. in-12) et de plusieurs autres ouvrages sur les querelles religieuses de l'époque.

[1] Le 9 juin 1720.

[2] Le cardinal de Rohan, « n'ayant pas sû proportionner son ambition à ses talents, s'était voué aux complai-

Dubois avait quelques inquiétudes ; il jugea donc prudent de lui donner un auxiliaire souple, adroit, peu scrupuleux, qui ne reculerait devant rien pour accomplir une mission singulièrement délicate et qui, au besoin, l'accomplirait à lui seul.

Depuis plusieurs années, il vivait dans l'intimité de Mme de Tencin et cette liaison, d'abord soigneusement cachée, s'étalait ouvertement depuis qu'il se jugeait assez haut placé pour braver l'opinion. Mme de Tencin, profondément attachée et dévouée à son frère, n'oublia donc pas de le recommander, de le faire largement bénéficier de complaisances dictées par l'intérêt et non par les sentiments.

L'abbé Pierre Guérin de Tencin appartenait à une ancienne famille de robe, installée à Romans et originaire de Ceillac dans les Alpes, qui avait pris le nom de la terre et du château de Tencin situés sur les bords de l'Isère. Né à Grenoble le 22 août 1679, il était l'un des cinq enfants d'Antoine Guérin, seigneur de

sances ». Il couvrait « d'un grand faste une âme peu élevée » ; il possédait « des grâces séduisantes, un esprit commun et d'une élocution facile, une science superficielle ». (Lémontey, *Histoire de la Régence*. Paris, Paulin, 1832, 2 vol. in-8.)



Tencin et de Froges, président à mortier au Parlement de Grenoble, et de Louise de Buffevant. Son intelligence était vive, son goût pour l'étude fort remarqué ; on jugea donc qu'il pourrait à la fois faire l'édification de ses contemporains et poursuivre une brillante carrière ; sans nul souci de ses goûts ni de son caractère, on le fit élever à l'Oratoire pour le préparer de bonne heure à l'état ecclésiastique : il ne tarda pas à répondre aux espérances de sa famille. Grâce au bienveillant intérêt de M. de Torcy, secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères [1], il accompagna, en qualité de conclaviste, le cardinal Le Camus [2] au conclave qui devait donner Clément XI comme successeur à Innocent XII [3] le 23 novembre 1700, et, pendant son trop court séjour, car le vieux cardinal Le Camus arrivé à Rome le 21 octobre voulut en

[1] Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy (14 septembre 1655 - 2 septembre 1748), ambassadeur en Portugal, Danemark, Angleterre, secrétaire et grand trésorier d'Etat, chargé du département des Affaires Etrangères en 1688, surintendant général des postes en 1709, membre de l'Académie des sciences en 1715.

[2] Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, cardinal en 1686 de la création d'Innocent XI, mort en 1707.

[3] Antoine Pignatelli, de Naples (13 mars 1615 - 28 septembre 1700), nonce à Florence, en Pologne, à Vienne,

repartir aussitôt après l'élection, il put voir de près les honneurs, les dignités auxquelles il lui était permis de prétendre : l'ardeur de ses vingt ans et son caractère démesurément ambitieux ne lui donnaient-ils pas l'espoir d'y parvenir ?

Il fut nommé abbé de Vézelay le 15 avril 1702, se trouvant ainsi titulaire d'un riche bénéfice qui le mettait à l'abri des soucis matériels ; l'archevêque de Sens, M. de la Hoguette, le choisit comme archidiacre de son église le 15 décembre 1703, puis comme grand vicaire en 1705, alors qu'il venait de recevoir le titre de docteur en Sorbonne. Pendant quinze années, il s'occupa activement du diocèse, sans négliger d'ailleurs aucune occasion de se mettre en avant, et la chose lui était facile, grâce aux longues absences de l'archevêque. En 1719, son nom ayant été vaguement prononcé pour l'évêché de Grenoble, il eut le talent de faire attribuer à sa modestie l'échec d'une proposition qui ne pouvait lui déplaire mais qu'il oublia vite, ayant abandonné ses fonctions à Sens pour suivre les conseils de

évêque de Lucques, archevêque de Naples, cardinal en 1681 de la création d'Innocent XI, légat à Bologne, élevé au siège pontifical le 12 juillet 1692 à la mort d'Alexandre III.

sa sœur et prendre part aux opérations de Law [1]. Les richesses qu'il accumula promptement compensèrent à ses yeux l'abdication de sa dignité. Lorsque, après l'avoir préparée, il reçut à Melun, le 17 septembre 1719, l'abjuration du trop célèbre financier, il acheva de perdre toute l'estime de ses contemporains qui virent non sans raison, dans cette cérémonie, un calcul de la part du converti, un marché de la part du nouvel apôtre [2].

[1] Jean Law (1671-1729), d'origine écossaise, créateur d'une banque générale au capital de six millions de livres par lettres patentes du 2 mai 1716 et transformée en banque royale le 4 décembre 1718, directeur de la compagnie des Indes, contrôleur le 5 janvier 1720, dut quitter la France en décembre 1720 à la suite du désastre de son « système ».

[2] « ... Il trouva donc le secret de s'insinuer chez lui [chez Law]. Comme il est né souple, courtisan et ce qu'on appelle patelin, cela ne lui fut pas difficile. Il commença par se faire bien venir de Mme Law par certains petits offices ou minauderies qui seyent si bien à un cavalier auprès des dames... Il sut donc se rendre agréable, puis utile, puis nécessaire dans la maison de Law et si nécessaire que celui-ci n'aurait peut-être jamais été contrôleur général sans lui. Cependant le prince régent le désirait et le voulait, mais la chose n'était pas praticable faute de catholicité de la part de Jean Law. Or, qui aurait pu ou osé se charger de cet agiot qu'un Pierre Guérin ? On profita du temps des vacances où les opérations du système étaient moins vives. On fit la partie d'aller à Melun et, après avoir parlé primes et actions, on se rendit dans la



Sa réputation se trouvait établie, et Dubois, découvrant en lui un égal par son dédain des scrupules, son ignorance de l'honnêteté, le jugeant capable de devenir son confident ou, pour mieux dire, son complice, devait être naturellement porté à utiliser ses défauts, qui constituaient les plus importantes de ses capacités, et à les faire servir, dans son intérêt personnel, pour réaliser un dessein précis.

Le cardinal de Bissy [1] qui, au dire de la duchesse d'Orléans, mère du Régent, était « vain comme un paon, plein de fantaisies, tripotier, intrigant », qui croyait « tout gouverner et ne gouvernait rien » [2], reçut l'ordre d'aller rejoindre

principale église de cette ville où Jean Law abjura je ne sais quelle religion, le 17 septembre 1719, entre les mains de Pierre Guérin. » *(Mémoire pour servir à l'histoire de M. le cardinal de Tencin jusqu'à l'année 1743*, plaquette s. l. n. d. — *Arsenal*, H. 13197. — Ce court mémoire qui maltraitait fort Tencin fut vraisemblablement publié au moment du concile d'Embrun.)

(1) Henri de Thiard de Bissy, évêque de Toul, de 1692 à 1704, puis de Meaux, cardinal en 1715 de la création de Clément XI, mort en 1737. — Bois-Jourdain *(vol. cit.)* en fait un portrait peu flatteur qu'il achève ainsi : « Assez d'ambition, beaucoup de travers, un entêtement invincible, c'est ce qu'on connaît de ce prélat qu'on n'estime point, qu'on méprise même et pourtant qu'on emploie ».

(2) *Correspondance complète de Madame, duchesse*



à Rome le cardinal de Rohan et d'emmener en qualité de conclaviste l'abbé de Tencin [1]. Ce brusque départ survenait à propos pour tirer ce dernier d'une situation périlleuse : la veille du jour où il se mit en route, il avait été condamné à une amende pour simonie et friponnerie à propos d'un prieuré [2] qu'il disputait à l'abbé de Vaissière, et pour avoir été pris en flagrant délit de mensonge en plein Parlement. Dubois avait l'esprit trop large pour s'inquiéter de ces détails.

Obligés de faire un détour par l'Allemagne, mais forçant les étapes, le cardinal de Bissy et l'abbé de Tencin sont, le 10 avril, à Augsbourg ; ils passent à Innsbruck le 15, à Trente le 18 ;

d'Orléans, née princesse Palatine, mère du Régent, traduite par G. Brunet. — Paris, Charpentier, 1891, 2 vol. in-16.

(1) Le cardinal de Bissy « eut un peu de peine à digérer qu'on lui associât l'aumônier de Jean Law et un homme qui sortait de la rue Quincampoix ». *(Mémoire pour servir à l'histoire de M. le cardinal de Tencin jusqu'à l'année 1743. — Vol. cit.)*

(2) L'abbé de Tencin disputait à l'abbé de Vaissière le bénéfice du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Merlou, prétendant qu'il relevait de son abbaye de Vézelay. — V. notamment, à ce sujet, les *Mémoires de Saint-Simon,* ceux de *Duclos,* le *Journal de Mathieu Marais* et celui de *Barbier.*

ils arrivent le 27 à Rome et, le 4 mai, pénètrent au conclave [1].

Le cardinal Le Camus avait simplement fait acte de présence au conclave de 1700, votant avec les cardinaux d'Estrées [2], de Noailles [3], de Coislin [4], de Forbin-Janson [5] et leur laissant le soin d'intriguer, de suivre pour le mieux les instructions de Louis XIV. Toutefois, malgré son jeune âge, son conclaviste s'était alors familiarisé avec la cour pontificale, avec les combinaisons et les luttes du Sacré-Collège ; ne pouvant

(1) Pour tous les détails sur les origines, l'organisation, le fonctionnement, la législation du conclave, v. Lucius Lector, *Le Conclave* (Paris, Lethielleux, 1894, in-12.).

(2) César d'Estrées (5 février 1628 - 18 décembre 1714), évêque de Laon, pair de France en 1653, membre de l'Académie française en 1657, cardinal en 1671 de la création de Clément X, fut, à diverses reprises, chargé d'affaires à Rome.

(3) Louis-Antoine de Noailles (27 mai 1651 - 4 mai 1729), évêque de Cahors en 1679, de Châlons-sur-Marne en 1680, archevêque de Paris en 1695 à la mort de François de Harlay, cardinal en 1700 de la création d'Innocent XII.

(4) Pierre de Coislin, évêque d'Orléans, cardinal en 1695 de la création d'Innocent XII, grand aumônier de France, mort en 1706.

(5) Toussaint de Forbin de Janson (1625 - 24 mars 1713), évêque de Digne en 1658, ambassadeur en Pologne en 1673, évêque de Beauvais en 1689, cardinal en 1690 de la création d'Alexandre VIII, grand aumônier de France en 1706.



se contenir dans un rôle effacé, il s'était même permis d'intervenir au moment solennel de l'élection pour combattre les hésitations de Clément XI effrayé par un tel honneur [1] : maintenant qu'il se trouvait dans toute sa maturité, se sentant plus en faveur auprès de Dubois que les cardinaux eux-mêmes, sa confiance et son audace n'avaient pu que s'accroître.

On vit donc l'abbé de Tencin se présenter la tête haute, la démarche assurée, s'avancer aux côtés des cardinaux de Rohan et de Bissy non comme un secrétaire qui accompagne discrètement, mais comme un égal qui n'hésite pas à montrer de l'initiative et ne recule parfois au second plan que pour bien prouver qu'il n'y est pas à sa place. Force était donc aux Romains, à la cour pontificale, de s'incliner devant une pareille attitude, de témoigner du respect, de l'admiration même pour celui qui, à n'en pas douter, connaissait les secrets de l'Etat et pos-

(1) « L'élu refusant tout d'abord d'accepter le vote de ses collègues, le jeune conclaviste français s'avisa de porter au nouveau pape le *Pastoral* de Saint-Grégoire le Grand et de lui lire un passage où il est dit que le refus d'un honneur ou d'une dignité peut être, en certains cas, la marque d'une fausse humilité et, partant, d'un véritable orgueil. La leçon réussit. » (Lucius Lector, *Le Conclave ; vol. cit.*).

sédait toute la confiance du ministre. Enfin, pouvait-on savoir, au delà des Alpes, si de regrettables démêlés n'étaient pas le résultat d'une injuste cabale, d'odieuses calomnies ?

Se conformant à l'ordre formel qu'il avait reçu de ne s'occuper de rien, le cardinal s'efface discrètement, tandis que, se mettant à l'œuvre, son conclaviste traite aussitôt d'égal à égal avec tous les cardinaux ; malgré une apparente déférence, il affecte même un air de supériorité auprès du cardinal de Rohan, puisqu'il est venu l'aider dans une entreprise qu'on le jugeait incapable de bien conduire à lui seul. Laissant à d'autres le soin de rédiger de longues et fréquentes dépêches, Tencin n'a le temps d'envoyer à Dubois que des billets laconiques écrits à la hâte et toujours empreints d'une grande familiarité. Son activité est infatigable. Après avoir transformé le luthérien Law en catholique, il saura faire de l'impie, du cynique Dubois une Eminence. Quant au cardinal de Rohan, il occupe seul le devant de la scène. Il choisira le pape puisque, parlant au nom du roi de France, il dispose d'un nombre de votes suffisant pour diriger l'élection ; il aura soin de se faire donner des assurances formelles au sujet du chapeau ; mais tous les détails de la négo-



ciation seront discutés en dehors de lui : à la fin, il n'aura qu'à ratifier.

Le conclave trainait en longueur ; on attendait les retardataires [1]. Le Sacré-Collège se trouvait favorablement disposé à l'égard du cardinal Conti [2]. Ce vieillard valétudinaire, issu d'une des quatre principales familles de Rome, avait été nonce en Portugal et, jadis, il avait confié au cardinal de La Trémoille [3] qu'il serait toujours heureux d'être agréable à la cour de France ; d'autre part, un de ses frères était mort au service de l'Empereur [4]. Ces diverses con-

(1) Selon l'usage, on préparait une cellule pour chaque cardinal, dût-il ne pas paraître au conclave. (V. *Appendice I*, les frais de la cellule échue au cardinal de Polignac.)

(2) Michel-Ange Conti (15 mai 1655 - 7 mai 1724), gouverneur de Viterbe en 1693, archevêque de Tarse en 1695, nonce en Suisse et en Portugal en 1706, cardinal en 1707 de la création de Clément XI, évêque de Viterbe en 1712.

(3) Joseph-François de La Trémoille, né en 1658, auditeur de rote, cardinal en 1706 de la création de Clément XI, évêque de Bayeux, archevêque de Cambrai en 1718, mourut à Rome, où il était chargé d'affaires, le 10 janvier 1720.

(4) Charles VI (1er octobre 1665 - 20 octobre 1740), empereur des Etats héréditaires en 1711 après avoir été roi d'Espagne sous le nom de Charles III, roi de Hongrie en 1712, fit reconnaître la Pragmatique-Sanction (1713) pour assurer sa succession à sa fille Marie-Thérèse.

ditions lui conciliaient l'appui des couronnes et lui assuraient des suffrages dans toutes les factions. Mais le cardinal Gozzadini [1] parut un instant le tenir en échec. L'occasion était donc favorable pour intervenir et Tencin se mit en mesure d'en profiter aussitôt.

Le jour même de son entrée dans le Sacré-Collège, il écrit à Dubois : « Nous voilà dans le conclave, Monseigneur, n'ayant plus d'autre peine que la crainte d'y rester trop longtemps. Le peu que j'ai vu me suffit pour juger que M. le cardinal de Rohan fait merveille, qu'il travaille avec toute l'application possible le jour et la nuit, qu'il y a lieu d'espérer que son zèle suppléera aux voix des cardinaux français qui nous manquent ; que les affaires, *quant au fond, sont en fort bon train*, et qu'il n'y a rien à désirer du côté de la bonne volonté. Je vous respecte, Monseigneur, et vous aime de tout mon cœur. »

Le 7 mai, Rohan mandait au Roi : « Je crois pouvoir annoncer à Votre Majesté l'exécution de ses ordres ; M. le cardinal Conti *sera élu pape*

[1] Ulysse-Joseph Gozzadini, de Bologne (10 octobre 1650-20 mars 1728), secrétaire des brefs aux princes en 1697, archevêque de Théodosie en 1706, cardinal en 1709 de la création de Clément XI, évêque d'Imola, légat de la Romagne.



demain et c'est à vous qu'il devra une grande partie de son exaltation... »

Pendant ce temps, Tencin s'était lié avec le conclaviste du cardinal Conti, l'abbé Scaglione, et, comme une heureuse rencontre le mettait en face d'un prêtre aussi peu scrupuleux que lui-même, par suite capable de le comprendre, il ne lui avait pas caché le véritable but de sa mission, laissant deviner qu'il était dispensateur de sommes importantes. Puis il était également entré en pourparlers avec le cardinal et, pour plus de facilités, s'était installé dans la cellule voisine, qui se trouvait vacante. Comme on ne nuit pas nécessairement aux intérêts d'autrui en s'inquiétant de ses propres affaires, Tencin songeait aux siennes; la pourpre le fascinait et, malgré sa jeunesse, malgré son rang encore modeste dans la hiérarchie ecclésiastique, il pensait qu'à lui aussi le chapeau conviendrait à merveille. L'influence et l'argent dont il dispose peuvent lui être d'un précieux secours. Il n'hésite donc pas à conduire avec un pareil zèle deux intrigues à la fois ; mais il se contente d'abord pour lui-même de simples insinuations qui se préciseront à mesure que son crédit grandira.

Afin de donner le temps d'aviser, il écrit, dès

le 7 mai, qu'il ne songe point à s'en retourner avant le cardinal de Bissy qui restera à Rome jusqu'en septembre.

Le 8 mai, lorsque Conti prit le nom d'Innocent XIII, on pouvait croire la partie complètement gagnée. Non seulement le nouveau pape avait promis verbalement qu'il ne ferait aucune promotion avant celle de Dubois, mais, la veille de son élection, il s'était engagé par un véritable contrat rédigé en français [1]. Tencin se fit

[1] Extrait, dans la relation du conclave de 1724 par le cardinal de Polignac, d'observations relatives au conclave précédent :

« ... On sonda là-dessus [la candidature du cardinal Conti] les cardinaux français qui n'y firent aucune difficulté pourvu qu'il voulût s'engager à deux choses : l'une à faire M. Dubois cardinal, l'autre à ne rien dire sur la Constitution pendant la minorité du Roi. Ces sortes de pactes peuvent avoir ici quelques exemples, mais ils sont de leur nature abominables, très expressément défendus par les bulles dont on jure l'observation et peu distingués de toutes les autres espèces de simonies. Il était fâcheux pour celui qui avait le secret qu'on l'eut chargé de pareilles choses, mais, enfin, Conti prit ces engagements. Il y mit la meilleure tournure qu'il put et fit stipuler par Scaglione, son conclaviste, que le secret en serait toujours inviolablement gardé. Il n'y allait pas moins que de la perte de son honneur, qui doit être cher à tous les hommes et principalement à un pape : il y allait même de la déposition, si l'affaire était relevée avec de bonnes preuves. Par ce moyen, Innocent XIII fut exalté sans que d'abord

remettre cet écrit qu'il avait sans doute préparé lui-même : il estima prudent de le garder avec soin, dans la crainte que le Pape ne fût un jour disposé à oublier sa promesse ou n'en éprouvât du remords.

Mais Innocent XIII, tout à la joie de son élection, témoignait sa profonde gratitude. Avant de quitter le conclave pour se rendre solennel-

la chose fut connue. Il tint ses paroles et fit redemander ses billets originaux. On ne voulut point les lui rendre, apparemment pour le tenir plus en respect pour le reste de sa vie. On assure même que Riviera, secrétaire du Sacré-Collège, s'en était plaint et avait dit : *Qui a reçu le paiement doit rendre la promesse,* mais qu'on lui avait répondu que *tout ce qui venait de Sa Sainteté paraissait d'un trop grand prix pour vouloir s'en défaire.* Quoi qu'il en soit, il arriva, je ne sais par quel malheur, que ces billets furent lus par bien des gens et que le pauvre pape en trouva la copie un matin sur sa table. Il en fut au désespoir et, soit que le chagrin qu'il en conçut ait causé sa mort ou qu'il l'ait seulement avancée, il est certain que, dans ses derniers jours, il ne parlait d'autre chose avec ses plus fidèles amis, témoignant une crainte effroyable des jugements de Dieu, un repentir proportionné à sa faute et une indignation contre ceux qui pouvaient l'avoir trahi. Quand il fut mort, on ne parla dans Rome que de cette affaire. Les zélants protestèrent de mourir plutôt que de souffrir une seconde fois de semblables pratiques et les moins zélés se demandaient comment on pourrait se fier à quelqu'un, après ce qui venait d'arriver. » (A. E., *Rome,* t. 653, fol. 266-300.)



lement à Saint-Pierre, les cardinaux vinrent le saluer suivant l'usage. « *Ecce opus manuum tuarum* », dit-il très haut et en souriant, lorsqu'il vit le cardinal de Rohan s'incliner devant lui avec les marques du plus profond respect. Quelques instants auparavant, il avait donné le crucifix, qui se trouvait sur le prie-dieu de sa cellule, à l'abbé de Tencin, auquel Scaglione remettait de son côté un grand panier de cédrats confits. Quelques jours après, Tencin rendit la politesse à Scaglione, nommé secrétaire des brefs aux princes, en lui offrant une grande et belle médaille d'or : le présent fut bien accueilli ; Scaglione lui assura qu'il était charmé de le voir souvent et qu'il pourrait se rendre auprès du Pape toutes les fois qu'il le désirerait.

Lorsque Dubois eut connaissance de l'élection et des circonstances qui l'avaient accompagnée, il eut peine à réprimer sa joie, persuadé que la bonne nouvelle allait lui parvenir d'un jour à l'autre. Le 26 mai, sans rien dissimuler de son scepticisme en toutes choses, il avouait à Tencin : « Vous avez toujours souhaité, monsieur, d'être à portée de rendre service à un imbécile ; vous y voilà, et vous vous y mettez, à ce que je vois, jusqu'aux oreilles. Dans la grippe qui vous a pris pour moi, je crois que vous avez satisfaction

en travaillant selon votre cœur avec les personnes qui se portent à mon avancement avec tant de générosité ; mais, à la façon dont elles y vont, si vous étiez capable de jalousie, j'avoue que vous auriez à souffrir, mais j'espère que vous continuerez à faire de votre mieux et à les laisser se trémousser si généreusement et si utilement pour moi. Au fond, je suis dans la situation la plus heureuse où je puisse jamais être, car on fera mon affaire sans que je m'en mêle, ou il est impossible qu'elle soit faite ; et, quand je serais un coquin, je dois être aussi content et aussi reconnaissant que s'ils m'avaient mis la calotte sur la tête... Continuez à m'aimer, non pas le plus longtemps qu'il vous sera possible, mais toute votre vie, et, si on vous faisait regarder cette passion comme une maladie, je vous supplie de ne jamais prendre de rhubarbe, si la rhubarbe peut vous en guérir. Pour moi, c'est pour le reste de mes jours, et je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu en me fournissant *des encensoirs pour parfumer l'ambassade du Grand Turc*. En reconnaissance, je vous garde du baume de la Mecque et je vous assure que vous n'aurez jamais d'ami qui soit plus parfaitement que je suis... »

Après avoir ainsi entretenu le zèle de son

agent en lui montrant qu'il a des émules, Dubois rédige une autre lettre, mais sur un ton plus grave, car c'est au Saint-Père qu'il s'adresse :

« Parmi tous les applaudissements que l'Eglise donne à l'exaltation de Votre Sainteté qu'elle plaçait d'avance par ses vœux sur la chaire de Saint-Pierre, lui dit-il, j'ose l'assurer que personne n'est pénétré d'une joie et d'une consolation plus parfaite que moi. Votre illustre naissance vous rendait digne d'être souverain et vos grandes qualités d'être chef de l'Eglise. J'ai l'honneur d'être du nombre des pasteurs qui ont un droit particulier à l'amour paternel de Votre Sainteté, et je suis encore honoré d'un ministère qui me donne d'autres accès auprès d'elle et des occasions fréquentes et très précieuses pour moi de lui marquer le zèle ardent et le profond respect avec lequel je suis... »

Puis il laissait le soin de préciser au Régent [1] qui le faisait en ces termes :

« Votre Sainteté est informée de la grâce que le feu Pape m'avait accordée en faveur de l'archevêque de Cambrai et dont sa mort seule a empêché l'exécution. J'espère que Votre Sainteté

[1] Philippe II (2 août 1674 - 2 décembre 1723), duc de Chartres puis duc d'Orléans en 1701.



fera connaître à son avènement sur le trône de Saint-Pierre que les services rendus à l'Eglise ne perdent rien par la mort des Souverains Pontifes et qu'elle ne croira pas indigne de ses premiers soins de me donner cette marque publique de l'attention du Saint-Siège au zèle dont je fais profession pour ses intérêts. Ce bienfait de Votre Sainteté couronnera les vœux que j'ai faits de son exaltation, comblera la joie qu'elle m'a causée, soutiendra mes bonnes intentions pour la paix de l'Eglise et pour l'autorité du Saint-Siège et fortifiera le zèle de l'archevêque de Cambrai dans l'exécution de nos ordres pour la gloire et les intérêts du pontificat de Votre Sainteté et il ne se présentera aucune occasion qu'elle n'ait lieu de remarquer ma sincère reconnaissance et le respect avec lequel je suis... »

Une semblable lettre contrastait singulièrement avec la forme ordinaire des dépêches diplomatiques qui, à cette époque plus encore qu'à toute autre, revêtaient un caractère vague, indécis, laissant entre les lignes lire un désir, deviner une intention, toujours sous la forme la plus déférente et la plus respectueuse. Il fallait l'insouciance du Régent, l'audace de Dubois pour rédiger un semblable ultimatum ; il fallait aussi la faiblesse du Pontife pour l'accepter.

Dans la négociation qui s'engage alors, le Saint-Père et le cardinal de Rohan ne sont presque que des comparses; Tencin et Scaglione la conduisent: représentant des intérêts distincts, nettement opposés, ils s'entendent à merveille, l'un réclamant l'exécution d'un engagement formel et l'autre tâchant d'atténuer les scrupules de la conscience pontificale, car Innocent XIII se demande s'il ne vaut pas mieux violer sa parole que tenir une pareille promesse. Il essaie de gagner du temps; il remet de jour en jour, élude une réponse positive, conteste même les termes de l'écrit qui n'est, selon lui, qu'une approbation donnée à une simple consultation. Mais il sent bien que le terrain où il se place n'est pas solide. Alors, il prétend qu'il ne peut procéder à une seule nomination susceptible de trop de commentaires : Dubois sera donc élevé à la pourpre en même temps que le frère du Pontife, l'évêque de Terracine [1].

Va-t-il au moins procéder immédiatement à cette double promotion? Nullement. Il fait connaître que, plus que jamais, les formes doivent être respectées et le cérémonial strictement

[1] Bernard-Marie Conti, né le 29 mars 1664, de l'ordre de Saint-Benoît, évêque de Terracine en 1710.



observé. Il cherche à dégager sa responsabilité. Il voudrait que la promotion lui fût demandée par le roi d'Angleterre, le roi exilé Jacques III, qui menait à Rome, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, une existence très retirée et très modeste [1]. Mais celui-ci semble peu disposé à se prêter à une semblable comédie et à couvrir de son nom un pareil candidat. Avec lui encore il faut donc négocier : heureusement, il compte toujours sur l'appui de la France, car il n'a pas renoncé à faire valoir ses droits au trône d'Angleterre, et, d'autre part, il vit uniquement de la pension qu'il doit au bon plaisir de la cour de Louis XV [2]. Tencin rédige le discours que le

(1) Jacques-Edouard-François Stuart (10 juin 1688 - 1er janvier 1766), fils aîné de Jacques II, roi d'Angleterre, prétendant à la couronne sous le nom de Jacques III, mais plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, fit en 1708 et en 1715 deux tentatives infructueuses pour recouvrer le trône ; abandonné par Louis XIV à la suite de la paix d'Utrecht (1713), il se retira à Rome où il épousa, en 1719, Marie-Casimire Sobieska, petite-fille du grand Sobieski, dont il eut deux fils. L'aîné, Charles-Edouard, né le 31 décembre 1721, fit également d'inutiles efforts pour régner en Angleterre ; le second fut le cardinal d'York.

(2) D'après Lémontey *(vol. cit.)*, ce serait Laffitau qui aurait imaginé de procurer, par Jacques III, le chapeau à la créature du roi Georges, « et il faut convenir que ce rapprochement était d'une rare audace. »



chevalier doit adresser à Innocent XIII, délègue auprès de lui le cardinal de Rohan pour arrêter le texte définitif : le chevalier se résigne. Dubois lui fait connaître que sa pension sera portée de 86,400 livres à 150,000 livres, et le maréchal de Villeroy [1], sans comprendre alors le service qu'il rend au ministre, rédige le 12 juin le billet suivant, destiné au chevalier de Saint-Georges : « On a reçu la lettre avec toutes les marques de tendresse que les liaisons du sang et l'amitié peuvent inspirer et on m'a assuré de la meilleure grâce du monde qu'on ménagera tout ce qui se pourra, dans l'état où se trouvent les finances du royaume, pour donner un secours à la personne qui a écrit, et qu'on enverra régulièrement, au lieu où elle est, *six mille écus romains* tous les trois mois, francs de change et de la différence des espèces, ce qui coûtera *cinquante-quatre mille livres* de France, et cela sera exécuté avec la dernière exactitude, et, lorsque les finances seront un peu rétablies, on rendra ce secours plus considérable. »

[1] François de Neufville, duc et maréchal de Villeroy (7 avril 1643 - 18 juillet 1730), maréchal de France en 1695, chef d'armée malheureux, notamment à Ramillies (23 mai 1706), membre du conseil de régence, gouverneur de Louis XV, disgracié par Dubois le 13 août 1722.

Cette forme impersonnelle est employée dans tous les billets qu'on fait parvenir au chevalier, car il y aurait inconvénient à le désigner plus clairement. Dubois, qui était pensionné par la cour d'Angleterre et en recevait annuellement, au dire de Saint-Simon, vingt-quatre mille livres sterling, pouvait-il avouer, malgré son cynisme, qu'il faisait subventionner à son tour un rival de Georges Ier [1] ? Il dupait le roi d'Angleterre, le prétendant, le Régent lui-même qui ne connaissait pas la transaction du conclave, mais il n'entendait pas subir le même sort.

Naturellement, toutes ces combinaisons, toutes ces lenteurs ne lui plaisent guère ; son anxiété redouble : il a promis, payé, et ne peut concevoir que des hésitations viennent retarder l'exécution d'un marché conclu. Il était tenu au courant des pourparlers et, le 24 mai, Tencin lui avait écrit :

« Jusqu'ici, Monseigneur, je n'ai eu l'honneur de vous écrire que très succinctement parce que, n'ayant aucune instruction à vous demander et trouvant dans mon zèle des ressources suffisantes, je n'ai pas voulu risquer, en vous détaillant tout ce qui s'est passé, de vous voir abandonner dans un premier mouvement un ouvrage

[1] Georges Ier (28 mars 1660 - 12 juin 1727), électeur de Hanovre en 1698, roi d'Angleterre en 1714.



que vous n'avez que trop négligé, qui, néanmoins, intéresse la gloire de M. le duc d'Orléans et que je crois aussi utile à l'État qu'à vous-même. Aujourd'hui que les choses sont en bon train, permettez-moi de vous instruire un peu plus au long de ce qui s'est passé sous mes yeux. Je ne le fais point pour chercher un mérite auprès de vous : je suis sûr de n'en avoir pas besoin. Vous savez mieux qu'un autre que le plaisir de bien faire est tout ce que cherche un honnête homme...

« J'ai vu presque chaque jour monseigneur Scaglione ; et, une fois qu'il me montrait ses appartements, lesquels sont grands et mal meublés, en me disant qu'il lui faudrait cinq cents pistoles pour se meubler, mais qu'il fallait prendre patience, qu'il le ferait petit à petit, je lui dis : « Monseigneur, je suis sûr que la même Providence qui fera éclore la promotion de M. l'archevêque de Cambrai avec celle du frère du Pape, pourvoicra en même temps à l'ameublement de votre appartement... »

— « Votre lettre, mon cher abbé, répondit Dubois le 10 juin, est un chef-d'œuvre ; vos observations sont justes, vos résolutions nobles et sûres, et vos insinuations à l'abbé Scaglione très adroites. Tout l'avantage de cette affaire-ci

consiste dans la diligence, et tout le désagrément et tous les inconvénients dans le retardement. Si l'abbé Scaglione est effectif, n'hésitez pas de lui faire donner mille pistoles.

« Je ne suis point entré en discussion avec vous sur les notions que vous m'avez données, parce que j'ai résolu de n'écrire, touchant cette affaire, qu'à M. le cardinal; mais, pour en avoir de mon côté une véritable idée, il serait nécessaire que mon silence ne vous dégoûtât pas de m'écrire tout ce que vous penserez : je vous demande cette grâce.

« Je fais ici ce que je dois à votre égard, et quoique en vérité l'expectative où je suis rende presque toutes mes démarches inutiles, je ne laisse pas de faire du progrès, avec beaucoup de mécontentement de ne pouvoir pas faire tout celui que vous mériteriez. Ne me laissez rien ignorer, s'il vous plaît, et comptez sur toutes mes forces, d'abord que je n'aurai plus les bras liés... »

« Continuez à tourner Scaglione comme il faut, ajoutait-il dans un billet joint au même courrier. S'il faut prendre une prompte résolution, priez Rohan de vous mettre en état de lui faire une gratification honorable dont Son Altesse Royale sera très contente... »

En même temps, il adressait quelques lignes non moins pressantes au cardinal de Rohan :

« Tous les hommes et surtout les grands, lui avouait-il, ont besoin d'être aidés à être justes et fidèles à leurs promesses, et il y a des occasions où un quart d'heure de fermeté épargne des années entières de soins et d'inquiétudes ; mais Votre Éminence sait mieux que personne faire usage de la fermeté et de la patience. Ce qui est de vrai dans cette occasion, c'est qu'il y a vingt motifs qui doivent porter le Pape à avancer la promotion que Votre Éminence lui demande et qu'il n'y en a aucun pour la retarder qui ne soit contre ses intérêts et contre sa gloire... »

Chaque courrier apporte à Rome des lettres de plus en plus pressantes, tantôt découragées et tantôt irritées. L'abbé de Tencin poursuit sa lourde tâche avec persévérance, sans se laisser troubler par la nervosité de son maître ni par l'indolence affectée du pontife.

Enfin on se croit près du but. Le 25 juin, Dubois écrit à Rohan que, « l'affaire étant imminente », le Régent a donné l'ordre d'être éveillé à quelque heure que le courrier arrive et de ne pas différer à lui donner une aussi agréable nouvelle, puis il ajoute : « Quoique mon impa-

tience n'égale peut-être pas celle de mon maître, j'avouerai cependant à Votre Éminence qu'elle est grande sans même que l'ambition y ait presque aucune part, mais particulièrement parce que je désire avec ardeur qu'elle achève de confondre l'envie qu'on a de ses succès et de déconcerter les cabales qui voient avec frayeur le bien qu'elle peut faire à l'Église et à l'État... J'aimerais mieux être exclu de la grâce que Votre Éminence travaille à obtenir pour moi que de demeurer dans les dangers où ma situation expose les affaires de la religion et de l'État, auxquelles je m'intéresse plus qu'à ma décoration. »

Mais le Régent et Dubois se pressaient trop de se réjouir; cette lettre à Rohan se croisa avec des dépêches inattendues, qu'un courrier avait emportées de Rome le 17 juin. La veille, le Saint-Père avait élevé au cardinalat son frère, l'évêque de Terracine, et cette promotion n'était accompagnée d'aucune autre. La déception dut être amère pour le cardinal de Rohan et surtout pour l'abbé de Tencin. Qu'allait-on penser d'eux à Paris ? Mais pas un instant ils ne songèrent à désespérer après un acte aussi imprévu qu'ils considéraient comme une trahison. Tencin qui, pour une fois, ne dédaigne pas d'entrer

dans les détails de l'affaire, écrit donc à Dubois :

« Vous apprendrez, Monseigneur, avec une surprise égale à la nôtre, la promotion de M. le cardinal Conti dans le consistoire d'hier. Après toutes les paroles qu'on avait données à M. le cardinal de Rohan, il y avait lieu d'espérer que cette promotion ne se ferait pas sans être accompagnée de la vôtre ou, du moins, sans une parole positive de la faire un jour marqué dans un délai très court. Cependant, M. le cardinal de Rohan est sorti aujourd'hui de l'audience du Pape après lui avoir dit tout ce que vous pouvez imaginer de plus fort et de plus pressant pendant plus d'une heure sans avoir pu tirer du Pape que ces paroles : « *Lo faro può essere avanti due mesi...* » Par la conversation que j'ai eue avec Scaglione pendant l'audience du Pape, j'ai lieu de croire qu'il est de bonne foi, qu'il n'a rien laissé ignorer au Pape de tout ce qu'on lui a dit et qu'il faut qu'il trouve des obstacles plus forts que lui. Quels sont ces obstacles ? C'est ce qu'il serait bien difficile de deviner.

« Il fallait prendre un parti. M. le cardinal de Rohan prend de lui-même celui que j'aurais pris la liberté de lui proposer comme le plus convenable et le plus conforme à vos intérêts parti-

culiers, qui est que, si, dans un délai très court, vous n'étiez pas fait cardinal, vous y renonciez hautement et que lui demanderait son congé pour se retirer...

« Le ton que M. le cardinal de Rohan a pris commence à faire impression. Le cardinal Spinola [1] vint hier pour tâcher de l'apaiser et l'engager à ne rien écrire qui pût aigrir M. le Régent, disant que le Pape voulait le satisfaire et même incessamment. L'abbé Scaglione m'a fait dire, ce matin, qu'il serait bien aise de me parler. J'en viens. Il m'a répété les mêmes discours du secrétaire d'État, et m'a ajouté que je l'avais vu hier dans une terrible émotion et qu'aujourd'hui je le voyais plus tranquille, qu'il espérait qu'avant qu'il fût peu on aurait des choses agréables à mander.

« Je suis convaincu qu'en soutenant ce ton-là, comme M. le cardinal de Rohan est déterminé à le faire, bientôt il obtiendra ce qu'il désire avec un empressement, je ne dis pas pareil au vôtre, mais au mien, qui est ce que je crois pouvoir dire de plus fort... »

Dubois s'est bien gardé de laisser voir sa

[1] Nicolas Spinola (20 février 1659 - 12 avril 1735), nonce à Florence, cardinal en 1715 de la création de Clément XI.



déconvenue; il paraît tout de suite consolé : sa grande situation dans le ministère ne suffit-elle pas à contenter son ambition et à employer toute son activité ? Elle lui permettra aussi de faire voir aux politiques de Rome s'ils ont habilement agi en le tenant en échec. Ainsi que les dépêches le lui affirment, il se rend compte que la partie n'est pas perdue et, plus que jamais, il caresse ses auxiliaires. Il répond aussitôt à Tencin : « Je puis vous rendre, mon cher abbé, à juste titre la louange que vous m'avez donnée, car Son Altesse Royale a été frappée de votre lettre du 17, qui peut servir de modèle pour l'art de bien écrire dans les affaires considérables... Vous êtes marqué au bon coin. » C'était une réponse à ce passage de la lettre de Tencin : « Sans vouloir chercher à vous flatter, je ne crois pas que l'esprit humain puisse parvenir à faire de plus belles dépêches que les vôtres. »

Amusante correspondance entre deux intrigants ! l'un veut achever son élévation ; l'autre prépare la sienne, et se croit déjà cardinal et successeur de Dubois.

En même temps qu'il jouait ainsi la comédie du désintéressement, Dubois faisait écrire par le Régent au cardinal de Rohan que, devant les

réponses vagues et indéterminées d'Innocent XIII, sa gloire ne lui permettait pas de suivre davantage cette affaire qui était connue de tout le royaume et de toutes les cours étrangères. Le cardinal devait demander, sans retard, une audience du Pape, lui renouveler avec force ses représentations, et, s'il n'obtenait pas de réponse précise, prendre congé dans la même audience en laissant au duc d'Orléans, qui avait son honneur à soutenir, le soin de faire le reste.

Rohan ne voulut pas transmettre dans toute sa teneur ce menaçant message, mais il parla ferme au Pape, lui disant que déjà il ne paraissait plus devant lui en ministre du Roi et qu'il attendait les ordres de la Cour, ordres qui ne pouvaient manquer d'être très rigoureux. Comme Innocent XIII tremblant lui répète que Dubois sera cardinal avant deux mois, il l'interrompt pour lui dire : « Et moi, je vous répète qu'il ne sera pas cardinal ! Votre Sainteté y perdra plus que lui, et j'aurai la douleur de voir que, pour un délai dont j'ignore la cause, je me verrai hors d'état de vous être utile. » Au même moment, Tencin remettait sous les yeux de Scaglione la promesse écrite qu'il voulait rendre publique sans crainte du scandale. Comment n'aurait-il point tout fait pour rendre le service

tant souhaité à Dubois, lequel lui écrivait le 11 juillet : « M. de Sisteron m'a fait votre portrait par un seul mot d'une de ses lettres où il dit : *M. l'abbé de Tencin n'entend point raillerie sur ce qui vous regarde*. Vous jugez bien que je ne suis pas moins vif sur ce qui vous est essentiel. Mais, en vérité, si j'ai de l'impatience que mon affaire soit terminée, vous y aurez plus de part que vous ne pensez. Je suis extrêmement sensible aux marques d'amitié que vous me donnez, et je voudrais cesser d'être aussi décontenancé et aussi garroté que je le suis pour lever l'étendard de la reconnaissance. »

Dans la comédie qui se joue alors, il y a de bien jolis détails. Scaglione donne à entendre que Sa Sainteté a prodigieusement envie d'une bibliothèque qui est à Rome, et qu'on ne pourrait lui être plus agréable qu'en lui facilitant les moyens de trouver les douze ou treize mille écus nécessaires pour l'acheter. Sans examiner si c'est bien le Pape qui a envie de cette bibliothèque, ou celui qui parle en son nom, on répond aussitôt à Scaglione qu'il sera satisfait.

Quinze jours encore se passent. Rohan, qui n'a toujours pas quitté Rome et retarde chaque jour l'éclat que provoquerait son départ, n'est plus reçu au commencement de juillet par le

Pape qu'on dit souffrant d'une atteinte de gravelle. En réalité, les pressions de toute nature exercées sur l'infortuné pontife, les tortures auxquelles on le soumettait étaient bien faites pour achever de ruiner sa santé déjà fort compromise. Il ne cédera qu'à la dernière extrémité ; il veut qu'on le sache afin de se disculper autant que possible des reproches qu'on ne manquera pas de lui adresser. Signer la nomination de Dubois, c'est pour lui signer l'abdication de sa conscience, et il ne prendra la plume que lorsqu'elle lui sera mise de force dans la main.

Dubois croit que tout est désespéré. Il a reçu un billet de Tencin, daté du 8 juillet, où il a lu ces lignes :

« Je vous prie de vous ressouvenir que vous ne m'avez chargé de rien, que mes lettres ne sont pas des dépêches et que ce n'est point à un ministre que j'écris, mais à une personne que j'aime et respecte de tout mon cœur et, s'il m'est permis de le dire, à un ami sur qui je compte entièrement, lequel a achevé de m'attacher indissolublement à lui par ce témoignage unique et incroyable de sa confiance de m'avoir fait venir à Rome sans m'avoir ouvert la bouche sur ses propres intérêts. »

Que signifient ces paroles ? N'est-ce pas l'aveu

que tout est fini et la partie perdue? Non pas. Tencin, qui va la gagner, s'efface modestement; il donne au ministre, en même temps que l'assurance de sa discrétion, un certificat d'honnêteté et de désintéressement. Et deux jours après, autre lettre, pour demander des munitions avant la suprême attaque, c'est-à-dire de l'argent. Le cardinal de Rohan est « à sec » et s'est trouvé dans l'obligation de souscrire des billets : « Nous avons dû engager jusqu'à nos breloques. Tout cela n'est qu'en cas que nous ayons votre chapeau dans le consistoire prochain, et, comme je n'en doute pas, je crois que vous devez faire tous vos efforts pour envoyer incessamment de nouveaux fonds à Son Éminence, au moins dix mille pistoles. On ne fait rien ici sans argent, et, dans le discrédit où nous sommes, tout serait perdu si l'on en manquait. Je sais qu'il est fort rare, mais il n'en est guère de plus utilement employé que pour le service de Son Altesse Royale [1] ».

A quoi Dubois répond, le 23 :

« Vos lettres, Monsieur, du 8 et du 10, m'ont

[1] Le même jour, il lui adressait cette dépêche chiffrée : « Tout se prépare pour l'assaut général. Il faut à quelque prix que ce soit emporter la place. Etre repoussé serait la chose du monde la plus fâcheuse, et, en ce cas là, rien de plus périlleux que le parti qu'on serait obligé de prendre.

mis dans une telle détresse que je ne puis plus me souffrir moi-même, et il me semble que toutes les vertus et tous les vices des hommes se sont entendus pour m'accabler. Il n'y a point de coiffure qui me paraisse aujourd'hui plus extravagante qu'un chapeau de cardinal. La générosité et la persévérance de ceux qui m'honorent de leur amitié me remplissent de confusion. La rage, la noirceur, l'infidélité et les mauvaises intentions de ceux qui nous traversent me mettent tout en fureur ; et ce qui m'aurait touché le moins en toute autre occasion, qui est l'argent, dans celle-ci est mon plus grand bourreau.

« Impossibilité absolue de rien tirer dans cet instant du trésor royal, c'est-à-dire de la monnaie, car il n'y a point d'autre ressource, et le 15 le prêt des troupes a manqué net, et, par conséquent, il y aurait eu de l'imprudence et un danger très infructueux à s'adresser à Son Altesse Royale. Cependant, dès qu'il s'agit d'engagements pris par M. le cardinal de Rohan, je voudrais pouvoir me vendre moi-même, fussé-je acheté par les galères. Mais, pour envoyer à

Vous pouvez constater que nos ennemis jouent de leur reste et qu'ils mettent en œuvre tous les ressorts que l'intérêt, la politique et la méchanceté la plus noire peuvent imaginer... »



Rome dix mille pistoles, il faudrait trouver troi cent mille livres à Paris dans le temps que le plus accrédité n'y trouverait pas cinquante pistoles. Je n'ai aucun bien. J'ai pour deux cent cinquante mille livres de dettes criardes. Je ne reçois ni ne dois recevoir rien. On ne me rend qu'une partie de ce que j'avais employé à nourrir les actions qu'on m'avait données, et on me le rend en rentes sur les tailles au denier cinquante. Je ne veux tromper personne.

« Voilà le sujet de mes méditations depuis la réception de vos lettres. Enfin je ne suis pas mort, et c'est beaucoup. J'envoie à M. le cardinal de Rohan une lettre de change de dix mille pistoles, et j'ai pris en mon propre et privé nom un engagement de cent vingt mille livres pour les dix mille pistoles et de cent quatre-vingt mille livres pour le change et la différence des espèces. Je vous avoue que je ne puis pas faire de bon sang tant que j'aurai ce prodigieux poids sur le corps avec tous les dangers et toutes les avaries qui peuvent l'accompagner.

« J'ai fait pitié à M. Le Blanc [1] et à M. de

[1] Claude Le Blanc (1669-1728), secrétaire d'Etat du département de la Guerre, de 1713 à 1718, puis de nouveau en 1726, après avoir été emprisonné à la Bastille. (V. V. de Swarte, *Un intendant, secrétaire d'Etat au*



Bellisle [1] qui m'ont vu dans la peine de cette recherche sans pouvoir me soulager. Si nos affaires n'étaient pas dans l'affreuse situation où elles sont et où elles demeureront jusqu'au mois d'octobre, je suis assuré que Son Altesse Royale ne ménagerait rien pour la satisfaction de M. le cardinal de Rohan, et qu'on n'aurait pas besoin de lui citer l'exemple des dépenses qui peuvent avoir été faites à Rome en d'autres temps, quoiqu'il soit vrai qu'on n'a jamais fourni pour Rome en pareille occasion la moitié de ce qui a été donné depuis le mois de janvier.

« Je désire ne pas me rendre indigne de la générosité de M. le cardinal de Rohan à mon égard et de votre amitié, après quoi j'attendrai mon sort en patience, souhaitant uniquement d'être fixé pour pouvoir prendre des mesures plus sûres pour tous les devoirs que j'aurai à

XVIIIe *siècle. Claude Le Blanc*. Imprimerie dunkerquoise, 1900, in-8.)

(1) Charles-Louis-Auguste Foucquet, comte de Bellisle (22 septembre 1684 - 26 janvier 1761), petit-fils du surintendant Foucquet, lieutenant-général en 1732, maréchal de France en 1741, duc et pair en 1748, membre de l'Académie française en 1756, chargé du département de la Guerre en 1757.



remplir, parmi lesquels ce que je dois à votre amitié aura la place qu'il mérite [1]. »

En même temps, il envoie les dix mille pistoles au cardinal de Rohan en lui recommandant de ne les employer qu'à bon escient, pour satisfaire à des « engagements pour une chose faite et non à faire » ; puis il ne peut s'empêcher de lui répéter encore : « Je suis au désespoir qu'on ait jamais pensé à moi et que la prétention d'une distinction dont je pouvais bien me passer devienne la source ou l'occasion ou le signal de grands maux. Mais le sort en est jeté... »

Ces doléances et ces menaces devaient être enfin les dernières. Le 15 juillet, Rohan était reçu par Innocent XIII qui l'accueillit avec une résignation que le ministre voulut bien prendre pour de la bonne humeur. Après avoir constaté que le Régent était inflexible dans ses résolutions et Dubois intraitable dans son entêtement, le pontife garda un instant le silence, puis relevant péniblement la tête : « Seigneur, dit-il lentement à Rohan, Seigneur, souvenez-vous de la promesse que je vous ai donnée et que je vous ai chargé de donner de ma part à M. le Régent. Je vous ai

[1] Cette dépêche dans laquelle Dubois étale son cynisme a été publiée par Lémontey, dans son *Histoire de la Régence (vol. cit.)*.

promis que M. l'archevêque de Cambrai serait cardinal et qu'il le serait plus tôt que vous ne le croyiez : il le sera demain. Vous plaindrez-vous que je ne sois pas homme de parole? » La douleur, l'humiliation firent jaillir les larmes de ses yeux; c'est à peine s'il put en dire davantage pour faire sentir le prix de la grâce qu'il allait accorder et le péril où elle allait l'exposer. Sa voix ne se raffermit un peu que pour demander l'appui de la France : « Mais au moins qu'elle ne m'abandonne pas! » s'écria-t-il en saisissant les mains du cardinal de Rohan. Le cardinal fit un effort pour sortir de sa réserve glaciale; il exprima en quelques phrases sa reconnaissance et son dévouement.

Cependant la nouvelle est aussitôt mandée à Paris [1]. « Vous êtes cardinal, écrit Rohan à Dubois; il n'y a plus de délais à craindre ni d'obstacles à redouter, et vous êtes plus en mesure que jamais de servir l'Église et l'État. Je

[1] « Ce soir, 25 juillet, est arrivée la nouvelle de Rome que le Pape avait donné le chapeau de cardinal à M. l'archevêque de Cambrai, autrement l'abbé Dubois. On croyait ce chapeau perdu, mais le voilà retrouvé. La famille du Pape, qui n'est pas riche, en a touché de bon argent et a mieux fait que le défunt, qui promettait et ne tenait point. » *(Journal de Mathieu Marais, vol. cit.)*



me réjouis avec Votre Éminence et de tout mon cœur. »

A aucun moment, les formes n'ont été respectées : cette laide négociation est caractérisée par la désinvolture avec laquelle elle a été entamée, poursuivie et terminée. Dubois ne se presse pas de remercier [1]. Sous prétexte de pouvoir donner des nouvelles d'une légère attaque de colique survenue au prince de Rohan et d'une indisposition du Roi, il ne répond que le 5 août : il parle de la satisfaction éprouvée par le duc d'Orléans, par Louis XV, fort peu de la sienne et encore moins de sa reconnaissance. Le Roi charge Rohan d'exprimer au Pape sa satisfaction et le Régent le remercie en quelques mots d'avoir « fait attention » à ses respectueuses sollicitations.

Tout autre que l'abbé de Tencin n'aurait sans

[1] « Le jour que Dubois reçut sa calotte de la main du Roi, après avoir fait son remerciement, il détacha sa croix épiscopale et la présenta à l'évêque de Fréjus en le priant de la recevoir, parce que, dit-il, elle portait bonheur. Fleury la reçut en rougissant aux yeux du Roi et de toute la cour, et, qui pis est, fut obligé en courtisan soumis de s'en décorer : ce qui lui attira nombre de plaisanteries. » (*Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature,* par M. D. L. P. [M. de la Place]. Bruxelles, 1785, 6 vol. in-12.)



doute pas manqué de prodiguer les témoignages de son zèle et de son inaltérable dévouement au moment où une réussite tardive mais enfin complète venait couronner les efforts de plusieurs mois d'inqualifiables intrigues. Mais l'abbé connaissait le maître qu'il servait. Tous deux estimaient d'ailleurs qu'ils pouvaient se prodiguer les paroles sans les penser ou les oublier après les avoir prononcées ; elles étaient donc superflues.

Tencin s'efface ; il laisse écouler quinze jours avant d'adresser quelques lignes à Dubois, et il se borne à lui vanter les mérites du cardinal de Rohan. Il sait que ce cardinal ne peut rester à Rome, une place lui étant réservée au conseil d'État ; il sait aussi que Laffitau, dont la situation est devenue impossible en Italie, sera bientôt rappelé. Alors il faudra faire choix d'un chargé d'affaires capable de représenter utilement le Roi de France à Rome. Comme diverses questions à régler justifient de sa part un séjour prolongé, il attend d'un jour à l'autre les lettres qui l'accréditeront officiellement auprès du Saint-Siège.



II

L'abbé de Tencin chargé d'affaires à Rome.

(1721-1724)

Tencin officiellement accrédité auprès du Saint-Siège. — Réglement des dépenses relatives à la nomination de Dubois. — La bulle *Unigenitus*. — Le confesseur du Roi. — Maladresses et exigences de Tencin. — A défaut du cardinalat pour Fleury, il obtient une abbaye en faveur de Dubois. — Mort de Dubois, puis du duc d'Orléans : nouvelles réclamations auprès de M. de Morville et du duc de Bourbon. — Mort d'Innocent XIII. — Zèle de Tencin pendant le conclave. — Election de Benoît XIII. — Tencin est nommé à l'archevêché d'Embrun. — Remplacé par le cardinal de Polignac, il est invité à résider dans son diocèse.

La récompense réclamée par Tencin et attendue comme le juste prix de ses services ne pouvait être immédiatement accordée. Dubois, qui avait toutes sortes de raisons pour ménager la dignité du cardinal de Rohan, écrivit à ce prélat une longue lettre, le 19 septembre, pour lui avouer que, l'état précaire des finances ne

permettant pas de le nommer ambassadeur à Rome, il ferait bien de revenir à la Cour après avoir confié les affaires du Roi à « quelque subalterne » et, fort habilement, Dubois joignait le nom de Tencin à ceux d'abbés trop modestes pour briguer ce poste, à côté de celui de l'évêque de Sisteron, disgracié déjà et que Rohan ne pouvait souffrir. Puis, après bien des phrases sans intérêt et quelques éloges assez utiles en la circonstance, la lettre se terminait ainsi : « Votre Eminence pourrait en même temps engager M. l'abbé de Tencin de demeurer à Rome jusqu'à ce que S. A. R. lui ait donné un évêché convenable ou qu'il ait été revêtu de la place d'auditeur de rote, s'il aimait mieux. »

Rohan n'eut pas de peine à comprendre et fit ses préparatifs de départ, sans amertume cependant, puisqu'une place lui était réservée au conseil d'Etat. En lui facilitant cet honneur, Dubois l'obtenait pour lui-même, s'imposant aux ducs et pairs, n'hésitant même pas à prendre rang avant eux, se jouant de leur colère et s'apprêtant à faire chèrement payer les affronts prévus.

Bien mieux, Rohan approuva sans réserves la désignation de l'ancien conclaviste, prolongeant même son séjour pour faciliter son entrée en fonctions et surveiller le départ de Laffitau.

Il ne se manifesta donc aucune surprise parmi les uns, aucune déception parmi les autres, lorsqu'on eut connaissance de cette lettre signée de Louis XV, à la date du 6 novembre, et adressée au Souverain Pontife : « Le retour du cardinal de Rohan auprès de nous n'étant pas moins important, dans les circonstances présentes, pour le bien de la religion et les avantages du Saint-Siège, qu'il est conforme à nos désirs et au bien de notre service, et le zèle de l'évêque de Sisteron pour les devoirs de l'épiscopat ne nous permettant pas de le retenir plus longtemps à Rome, nous avons pris la résolution de charger l'abbé de Tencin de nos affaires auprès de Votre Sainteté, ne doutant pas, par la connaissance que nous avons de ses sentiments et de son zèle pour notre service, que sa conduite dans cet emploi distingué ne réponde à nos intentions et qu'il n'apporte toute son attention et tous ses soins à mériter l'approbation de Votre Sainteté dans l'exécution de nos ordres. Nous la supplions de lui accorder une entière créance dans tout ce qu'il lui dira de notre part, particulièrement du désir que nous avons d'entretenir avec Elle l'intelligence étroite qui convient parfaitement entre le Chef et le Fils aîné de l'Eglise, et des vœux sincères que nous faisons pour la

conservation d'un Pape que tant de vertus rendent digne du dépôt qui lui a été confié... »

Le même courrier apportait à Tencin sa lettre de créance, puis un longue dépêche de Dubois, qui lui conseillait de se conformer aux sages avis du cardinal de Rohan et abandonnait, à la dernière page, le style diplomatique pour terminer ainsi : « Reposez-vous sur moi pour tout le reste ; vous reconnaîtrez enfin que je ne vous ai pas donné un mauvais conseil quand je vous ai invité d'aller à Rome et que mon principal objet n'était pas d'y recevoir des marques utiles de votre amitié, mais de vous en donner d'authentiques de mon estime et de ma gratitude. Il m'en a déjà coûté les bonnes grâces d'un seigneur [1] qui a tous les jours les mains sur le trône, mais je m'exposerais à perdre l'amitié de tous les autres fantômes de grandeur plutôt que de me départir de l'estime et de la reconnaissance que je vous dois. »

L'abbé de Tencin qui, au commencement de l'année 1721, paraissait absolument discrédité, sans avenir possible, se trouva donc, à la fin de cette même année, investi d'une des fonctions les plus importantes, les plus recherchées et les

[1] Le maréchal de Villeroy.



plus respectées. Son assurance était telle qu'il accueillit avec calme une semblable nouvelle et que, pas un instant, il ne se laissa éblouir par une si grande fortune. Il ne se souciait guère de l'estime de Dubois ; il songeait à sa gratitude en devinant qu'elle s'appliquait plutôt aux efforts du lendemain qu'à la réussite de la veille ; il faisait bon marché de ces deux sentiments, connaissant leur exacte valeur, pour constater qu'il cessait d'être un simple agent, une créature destinée aux besognes secondaires, pour devenir l'associé de celui qui présidait véritablement aux grandes destinées de la France.

Avant d'entamer de nouvelles affaires et de se lancer résolument dans la politique, ce qui ne pouvait être pour lui un sujet d'inquiétude, Tencin eut tout d'abord à régler les diverses négociations entreprises pendant le conclave pour obtenir l'élévation de son maître au cardinalat, à tenir toutes les promesses faites en tâchant de les rendre moins onéreuses cependant, et d'en oublier au besoin quelques-unes, en même temps qu'il éloignerait les témoins gênants dont l'appui n'était plus nécessaire. Le cardinal de Rohan l'aida avec une parfaite bonne grâce, se montrant une fois de plus grand seigneur et négligeant d'entrer dans le détail des

choses, afin de sauvegarder sa dignité aussi bien que sa vanité.

L'évêque de Sisteron était d'une inconduite notoire et d'une maladresse persistante, ce qui inquiétait davantage. Il reçut mille écus pour ses frais de voyage, mille écus pour payer ses dettes criardes, la vente de ses meubles et de ses équipages devant suffire à solder ses derniers créanciers. Il fut reçu par le Pape, le 28 novembre, en audience de congé, et quitta Rome le 30, « avec le moins de scandale et d'aigreur possible », se retirant même « avec décence, sans inconvénient et sans embarras », selon la recommandation de Dubois.

Scaglione, qui avait puissamment contribué à dicter au cardinal Conti l'engagement en faveur de Dubois, ne pouvait qu'être odieux à Innocent XIII. Il avait touché quinze cents écus romains pendant le conclave et quatre mille lors de la promotion de Dubois : inutile de faire davantage. Comme il a offert à Dubois un tableau que celui-ci accueille, du reste, avec mauvaise humeur en disant que la peinture ne vaut pas trente écus, il reçoit en échange une tabatière d'or dont se servait habituellement le ministre, ce qui doit évidemment en augmenter la valeur et la transformer en précieuse relique.

En même temps qu'à Rome, de l'argent est distribué à Paris, car Tencin, toujours positif, a transmis dès le 6 septembre à Dubois une liste de ce qu'il faut débourser, la divisant en trois classes : « 1°, la classe de ce qui a été payé ici ; 2°, la classe de ce que vous devez payer à Paris ; 3°, la classe de ce que vous ne devez payer qu'en prenant le chapeau, et prendre de bonnes quittances de ce que vous paierez à Paris, afin que vous ne soyez pas dans le cas de payer deux fois comme nous. » Et, comme Dubois n'a voulu le chapeau que dans l'intérêt du royaume, ce n'est pas sur ses biens personnels qu'il songe à prendre les fonds.

Enfin, Tencin lui-même a besoin d'un appui financier, et c'est par l'intermédiaire du cardinal de Rohan qu'il doit désigner « ce qui lui sera nécessaire pour une subsistance honnête dans la place qu'il occupera, évitant également le faste et l'indécence. » Puisqu'il manque de tout, vingt mille livres lui sont indispensables pour acheter des meubles, organiser sommairement sa maison ; et, avec six mille livres tous les trois mois, il tâchera de satisfaire aux diverses dépenses d'entretien.

Le cardinal de Bissy, dont on ne s'inquiète guère, est parti depuis le commencement d'oc-

tobre. Le cardinal de Rohan, qui, en présidant à l'installation de Tencin, a terminé sa dernière mission, prend congé d'Innocent XIII, le 5 décembre, et quitte Rome le 10. « Il emporte avec lui tous les cœurs de ce pays-ci et y laisse des regrets infinis ; les talents, les grandes qualités que la Providence a mis en lui ont paru dans tout leur jour », et, après s'être de nouveau étendu sur « ses lumières supérieures, sa capacité, sa sagesse, sa douceur, sa modération », Tencin, comme si l'émotion le gagnait lui-même, ne peut résister au désir de rapporter à Dubois le touchant récit de l'audience de congé, avec cette phrase du Pape : « Je n'ai pas honte de m'attendrir dans une aussi triste occasion. »

Il est vraisemblable que ce chagrin du Souverain Pontife était provoqué, non par le départ de Rohan, qui avait contribué à sa honte tout en conservant toujours des formes correctes et une attitude déférente, mais par la crainte d'avoir désormais à traiter les affaires les plus sérieuses ou les plus respectables avec Tencin qui, dépourvu volontairement peut-être des usages d'un grand seigneur, ne gardait aucun ménagement. En effet, ce qui préoccupa le moins le nouveau chargé d'affaires, en prenant possession de son poste, ce fut précisément l'auguste personnage

avec lequel il allait se trouver en rapports fréquents, l'attitude qu'il devait prendre, l'accueil qu'il comptait en recevoir. Pour lui, Innocent XIII restait toujours le vieillard maladif et timoré qui veut le bien, mais auquel on impose le mal, qui se trouble devant une volonté persistante et cède devant une menace pour souffrir d'un nouveau remords. L'attitude qu'il prendrait en se présentant à l'audience pontificale serait froide, deviendrait impérative à la moindre hésitation, et l'accueil qu'il recevrait n'importait guère.

Les affaires religieuses se règleraient donc aisément, pourvu toutefois que l'entourage du Pape et que son secrétaire d'Etat [1], notamment, n'eussent pas la malencontreuse idée d'intervenir. Quant aux affaires politiques, elles étaient moins importantes, consistant surtout dans un jeu d'influences, dans l'art de pénétrer un dessein, de déjouer une combinaison. Puisque Tencin avait su se ménager du crédit et prendre de l'ascendant sur les membres du Sacré-Collège, pourquoi n'aurait-il pas le même succès auprès des représentants des diverses puissances, pourquoi ne réussirait-il pas dans des combinaisons diplomatiques assurément moins difficiles et délicates

[1] Le cardinal Spinola.



que la réalisation du scandaleux caprice de Dubois ?

On n'en était qu'au début des ardentes querelles provoquées par la trop célèbre bulle *Unigenitus* [1]; chaque jour l'opposition s'étendait et devenait plus violente [2]. Clément XI avait refusé de commenter sa bulle de façon à satisfaire les nombreux évêques opposants et plusieurs d'entre eux, à la suite du cardinal de Noailles, n'avaient pas hésité à interjeter appel au concile général. En mars 1720, Dubois était parvenu à calmer un peu les esprits au moyen d'un « corps de doctrine », concerté entre les cardinaux de Noailles et de Rohan, qu'une centaine d'archevêques ou évêques avaient jugé suffisant pour servir d'explication aux cent une propositions condamnées indistinctement par la bulle *Unigenitus*. De son côté, Clément XI ne paraissait pas disposé à admettre ce corps de doctrine, qu'il jugeait

(1) *Unigenitus Dei Filius*, c'est par ces mots que commence la fameuse bulle rendue par le pape Clément XI, en septembre 1713, condamnant cent une propositions extraites de l'ouvrage du père Quesnel, intitulé *Réflexions morales*. Elle accrut les discordes religieuses au lieu de les apaiser.

(2) V. Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle, de 1701 à 1774*. Paris, Le Clère, 1853-55, 4 vol. in-8.



incomplet ou inexact, pour l'interprétation de sa bulle, et les choses se trouvaient en cet état lorsque Innocent XIII devint le chef de l'Eglise.

Les instructions de Tencin, à ce sujet, n'étaient guère compliquées, puisqu'elles lui recommandaient d'obtenir qu'Innocent XIII n'intervint pas dans de subtiles querelles religieuses, ou tout au moins qu'il ne prit aucune décision sans en prévenir la cour de France. D'autre part, il savait trouver un excellent guide dans le cardinal de Rohan, le plus zélé défenseur de la bulle et, par conséquent, l'adversaire du cardinal de Noailles. Néanmoins, en dépit de l'accommodement signé en mars 1720, l'apaisement était fort loin de se faire et les incidents se multipliaient. L'un d'eux suffit à rappeler combien la scission demeurait profonde entre les défenseurs de la constitution *Unigenitus* et les opposants.

La désignation d'un jésuite, le P. Bertrand de Linière, comme confesseur de Louis XV [1] qui devait faire prochainement sa première communion, ne pouvait être acceptée par le parti janséniste et, en dépit de tous les efforts, le cardinal de Noailles ne voulut pas sanctionner ce choix.

[1] En remplacement de l'abbé Claude Fleury (1640-1723), sous-précepteur des enfants de France, que son grand âge et ses infirmités obligeaient à la retraite.



Il fallut donc demander au Pape d'accorder lui-même les pouvoirs nécessaires au P. de Linière, déjà possesseur de son brevet de pension, tandis que le jeune roi se confessait provisoirement à l'un des chapelains de sa musique, l'abbé Chuperel. Tencin se présenta à l'audience pontificale, le 18 mai 1722, obtint sans difficulté le bref désiré et, fier de son facile succès, l'expédia aussitôt au cardinal Dubois. Mais celui-ci n'osa pas s'en servir, expliquant ainsi son embarras : « Les mouvements des jansénistes sont si violents sur ce sujet et ils ont formé tant d'intrigues dans le clergé et dans le Parlement que l'on a lieu de craindre un aussi grand scandale sur cette affaire que sur la constitution. » Noailles demeurant inflexible, bien qu'il eût connaissance du bref, il fallut tourner la difficulté. Le général des jésuites fixa la résidence du P. de Linière à Pontoise, qui se trouvait sous la juridiction de l'archevêque de Rouen [1] ; on décida, d'autre part, que, pour se confesser, Louis XV se transporterait de Versailles à Saint-Cyr, qui dépendait de l'évêque de Chartres [2], et les deux

[1] Armand Bazin de Bezons, nommé à l'archevêché de Rouen le 15 décembre 1719.

[2] Charles-François Desmontiers de Mérinville, évêque de Chartres du 18 mai 1710 au 10 mai 1746.



prélats accordèrent leurs pouvoirs ; « en sorte que le confesseur, le confessé et le lieu de confession étaient de trois diocèses différents » [1]. La première absolution donnée par le confesseur en titre, le jour de la Saint-Pierre, fut un véritable événement, et la douleur des jansénistes se trouva amoindrie en constatant que Louis XV paraissait fort ennuyé et regrettait l'abbé Chuperel. La même cérémonie se renouvela plusieurs fois à Saint-Cyr avant qu'on osât l'accomplir à Versailles [2]. Enfin, lors de la déclaration de majorité seulement, le cardinal de Noailles céda en faisant observer que le Roi « étant en âge de se choisir lui-même un confesseur, il ne trouvait plus aucune difficulté à accorder ses pouvoirs à celui qu'il avait choisi ».

Tencin n'avait pas lieu d'être mécontent de sa

(1) *Sur le gouvernement du Royaume de France, sous la régence du prince Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans après l'avènement du roi Louis XV au trône, à l'âge de cinq ans et demi, le 1er septembre 1715, jusqu'en 1726*, par Le Dran, ancien chef du dépôt des Affaires Etrangères (A. E. ; *mémoires et documents, France*, t. 139).

(2) Dubois à Tencin, 8 août 1722 : « On a cru que la prudence demandait que l'on différât encore cet éclat pour ne pas favoriser le dessein que les ennemis du Saint-Siège ont de former un nouvel incident contre l'autorité du Pape. »



négociation, ayant persuadé au pape que les confessions se faisaient à Saint-Cyr en vertu de son bref, pendant que, de son côté, Dubois laissait entendre aux évêques de France, blessés d'une autorisation demandée directement au Saint-Siège, que le P. de Linière usait simplement des pouvoirs donnés par l'évêque de Chartres.

. Toutefois, une mésaventure, que d'autres auraient jugée humiliante, vint au même moment altérer la satisfaction de Tencin : ayant à transmettre des paquets de lettres destinés à Laffitau, il n'avait pas hésité à en prendre connaissance. Dubois, s'en étant aperçu, lui écrivit qu'il ne ferait pas parvenir un courrier ainsi décacheté, « parce que de tous les inconvénients qui peuvent arriver, lui ajoutait-il, il n'y en a pas de comparables à ceux que produit la réputation d'ouvrir des lettres ; ce qui m'oblige de vous supplier de ne vous plus exposer à ce blâme, qui est le plus grand qu'on puisse vous reprocher. On ferait des volumes des malheureuses suites de ce manque de bonne foi à l'égard même de ses plus grands ennemis. Je vous assure que j'en suis peiné au dernier point. Il n'y a aucun motif qui puisse me porter à en user de même en aucune occasion, et j'aime mieux risquer toute autre chose que celle-là. J'espère qu'après cette observation vous



voudrez bien adopter en cela mes maximes et ma pratique et que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne cet avertissement dont vous me remercierez quelque jour. »

De cet avertissement, de cette touchante leçon de morale, Tencin ne s'inquiéta cependant pas outre mesure : une mauvaise action ne suffisait pas à le disqualifier auprès de celui qui faisait également peu de cas de l'honnêteté. Mais il fallait répondre et, puisque sa sœur lui avait écrit à ce propos, il eut l'habileté de mettre son nom en avant dans sa réponse : « Vous m'avez attiré, Monseigneur, une rude mercuriale de Mme de Tencin ; sa colère est une preuve de son respect et de son attachement pour Votre Éminence. Jamais personne ne s'est trouvé plus embarrassé qu'elle pour concilier les sentiments qu'elle sait bien que j'ai pour Votre Éminence avec une faute aussi grossière. Je vous prie de la tranquilliser en lui disant que je n'étais pas coupable... » Et, négligeant de se justifier d'une façon plus précise, il laissait à l'Éminence le soin de consoler sa sœur d'un pareil chagrin, et à celle-ci la délicate mission de faire oublier, par sa captivante éloquence, une fâcheuse impression de maladresse.

Tencin estima donc, avec raison, qu'il ne pou-

vait perdre pour si peu les bonnes grâces de Dubois et, profitant de la réception de lettres de change, au moment où il venait d'obtenir le bref pour le P. de Linière, il n'hésita pas, le 19 mai, à formuler une demande qui, de la part de tout autre, aurait paru singulièrement prématurée, sinon déplacée : « Je suis honteux quand je pense que, je coûterai à l'État dans une année cent dix mille livres. Je n'avais pas besoin de cette réflexion-là, pour sentir tout ce que Votre Éminence fait pour moi. Je ne puis mieux l'en convaincre qu'en lui disant que, si on m'avait laissé l'arbitre de ma condition, je ne l'aurais pas faite meilleure. Il est vrai que je dépense ; mais j'ose vous dire, Monseigneur, qu'autant je suis prodigue pour tout ce qu'exige le service du Roi, autant je suis avare pour ce qui ne regarde que ma personne, ou qui n'est qu'un vain faste. J'ai cru que je ne devais rien épargner pour soutenir avec poids et mesure la considération que m'attire, quoique sans titre et sans caractère, l'honneur d'être chargé des affaires du Roi. Un établissement qui mettra le comble à votre ouvrage, et non à mon attachement et à ma reconnaissance, me dédommagera suffisamment. Au surplus, je sacrifierai de bon cœur ce qu'il m'en coûtera de mon propre bien, heureux si mes services peu-

vent être utiles au Roi, agréables à Son Altesse Royale et tels enfin que Votre Éminence ne puisse jamais avoir de reproches sur la protection constante et courageuse dont elle m'a honoré... »

Tencin, n'oubliant pas qu'il était chargé d'affaires depuis quelques mois seulement, ne pouvait espérer encore de nouvelles faveurs, mais, dévoré d'ambition, âpre au gain et insatiable d'honneurs, il laissait entendre déjà quels étaient ses désirs[1]. A l'exemple de son ministre, les mots de désintéressement, de dévouement étaient tou-

[1] Tencin fit même intervenir en sa faveur son expéditionnaire, M. de Pressiat; il lui suggéra notamment cette lettre adressée, le 3 novembre 1722, à un commis du ministère, Lepnau : « Vous nous donnerez sans doute incessamment des nouvelles de la distribution des bénéfices ; il y a longtemps qu'on l'attend, et, entre nous soit dit, on est surpris ici généralement qu'on tarde si longtemps à décorer la personne du ministre. Ce n'est point à moi à vous en marquer les conséquences : nos maîtres le savent mieux que nous et combien il importe à la dignité de la place que celui qui la remplit soit qualifié par lui-même ou par les bienfaits du Roi...

« M. de Tencin est très digne de l'emploi du ministère qu'il remplit : il est très sage, très honnête, et si réservé qu'il est impénétrable; assidu et laborieux, il voit et attire chez lui très noblement tout ce qu'il y a de plus relevé dans la cour et surtout ce qui a rapport à la personne et à la famille du Pape... Depuis trente-six ans que je suis ici, je



jours sur ses lèvres ou dans ses écrits; sa conduite habituelle, ses actes quotidiens étaient en tel désaccord avec les principes rigides, la morale austère dont il parlait sans cesse, qu'il est permis de se demander s'il n'y avait pas en lui davantage d'inconscience que de cynisme. Après avoir déploré les cent dix mille livres qu'il coûtait à l'État, il omettait que son loyer se trouvait compris dans cette somme et, quelques mois après, l'estimait de nouveau à quatorze cents écus dans un mémoire supplémentaire [1] auquel il ajoutait encore dix-neuf cent vingt-trois écus pour des frais divers comprenant, entr'autres

n'ai pas vu un ministre qualifié y réussir aussi bien que M. de Tencin. Par tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, ce qui est connu de tout le monde, chacun s'étonne que ce ministre ne soit pas archevêque. Je sais comme on en parle en quantité de maisons distinguées où j'ai l'avantage de fréquenter. Je vous dirai même que cette cour, accoutumée à voir cette place remplie par des gens du premier ordre, s'étonne ou qu'on n'y mette pas un de ce rang ou que l'on ne décore celui qui y est; s'il fait bien à présent, on le doit à l'estime qu'il s'est acquise; s'il joignait la qualité à son mérite personnel, le Roi n'en serait que mieux servi et la personne de son ministre plus respectée... »

Grâce à l'appui de Tencin, M. de Pressiat devait être nommé, en 1724, à la mort de M. de La Chaussée, garde des archives et consul à Rome.

[1] V. ce mémoire, *Appendice II*.

choses, le papier, la cire, des rafraîchissements offerts au théâtre, « un habit pour madame la duchesse de Guadagnole dont on n'a pas cru devoir lui faire demander le paiement ». Il se montra tellement indiscret que Dubois finit par lui répondre à ce sujet, le 20 avril 1723 : « Votre mémoire de frais contient plusieurs articles de frais inconnus ici et que je ne pourrais faire insérer dans un mémoire qui accompagnerait une ordonnance au porteur. Jamais on n'a fait des articles de dépenses à rembourser d'un secrétaire en second, des copistes, des frais de secrétairerie, des étrennes et des rafraîchissements des loges de théâtre. Sur le surplus, je ferai tout ce qu'il sera possible pour vous faire plaisir, abandonnant même à quelques égards la règle et l'usage... » Et Tencin, méconnaissant une fois de plus toute dignité, s'estima fort heureux d'obtenir le remboursement d'une partie de ses frais, des cent cinquante livres de l'habit de Mme de Guadagnole, « quoique sans exemple et pour cette fois seulement », de la moitié de son loyer, « par la considération de ce que M. Tencin a représenté qu'il était trop fort pour lui [1] ».

[1] Tencin à Dubois, 23 mai 1723 : « ... J'ai demandé pardon à Votre Éminence de ce qu'il y avait d'irrégulier dans mon mémoire de frais. Je reçois comme un nouveau



L'argent étant, à son idée, le meilleur moyen de persuasion, il en demanda afin de s'attacher les cardinaux Riviera[1] et Lambertini[2] qui pourraient être utiles dans l'avenir. Lambertini était alors secrétaire de la congrégation du Concile : « C'est un homme très estimé, assurait-il, qui mérite de l'être, qui pense très modérément sur les affaires de la religion et qui paraît avoir le génie français. L'un et l'autre de ces deux prélats sont pauvres, mais pleins d'honneur ; l'on ne risque rien et l'on ne peut que gagner à se faire de telles créatures. Je m'attache principalement à cultiver les gens de mérite et de vertu. Les autres, comme on ne peut jamais compter sur eux, on trouve les moyens de les avoir quand l'occasion et le besoin se présentent. » En la circonstance, Tencin étalait une fois de plus son

bienfait de sa part tout ce qu'elle a bien voulu faire dans cette occasion. »

(1) Dominique Riviera, d'Urbin (3 décembre 1671 - 3 novembre 1752), cardinal en 1733 de la création de Clément XI.

(2) Prospero Lambertini, de Bologne (13 mars 1675 - 17 février 1740), secrétaire de la congrégation du Concile en 1717, archevêque de Théodosie en 1724, évêque d'Ancône en 1726, cardinal en 1728 de la création de Benoît XIII, archevêque de Bologne en 1731, successeur de Clément XII au trône pontifical.



penchant pour l'honnêteté ; il ne se trompait pas sur le caractère de Lambertini [1], mais seulement sur le choix des moyens de séduction. D'ailleurs, toujours positif et pratique, Dubois lui répondit qu'il n'était pas partisan des pensions fixes, évitant sans s'en douter à son agent une irréparable maladresse.

Le 2 mars 1723, Louis XV notifia sa majorité, datant du 23 février, à l'abbé de Tencin ; il lui confirma les ordres reçus précédemment et approuva sa conduite ; il l'informait, en outre, qu'il avait composé son conseil d'État du duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon [2], du premier ministre (c'était Dubois depuis le 25 août 1722) et de l'ancien évêque de Fréjus son précepteur Fleury [3]. Six jours après, il écri-

(1) Tencin à sa sœur, janvier 1723 : « Aujourd'hui M. Lambertini doit venir dîner chez moi. C'est un prélat du premier ordre et du premier mérite, qui a beaucoup d'esprit et de capacité et, sur le tout, comique ; son seul ton de voix fait rire. » — Cette lettre se trouve parmi de nombreux fragments de la correspondance de Tencin recueillis par le président Hénault *(Mémoires du président Hénault; vol. cit.)*.

(2) Louis-Henri, duc de Bourbon (1692 - 27 janvier 1740).

(3) André-Hercule Fleury (22 juin 1653 - 29 janvier 1743), aumônier de la reine Marie-Thérèse en 1677, puis de Louis XIV, évêque de Fréjus de 1698 à 1715, abbé de

vait au Pape pour présenter Fleury au cardinalat. Tencin fut chargé de solliciter cette grâce, d'y apporter tous ses soins et de l'obtenir aussi promptement que possible. Son échec fut absolu, mais n'était-il pas disqualifié pour une semblable négociation ? Le Pape oublia les mérites indiscutables du candidat pour se souvenir seulement de l'indignité de l'intermédiaire; il crut peut-être racheter ses faiblesses passées en se montrant hostile à toute nouvelle faveur et répondit qu'il comprendrait l'ancien évêque de Fréjus dans la promotion des couronnes. Et comme il fallait attendre huit vacances avant de pouvoir procéder à cette promotion, c'était rejeter la candidature à une époque indéterminée, assurément lointaine [1]. Dubois se montra fort irrité de la mauvaise volonté du Pape, de l'impuissance de son agent, et témoigna très hautement son mécontentement en apprenant que le secret n'avait pas été gardé sur cette affaire.

Tournus, précepteur de Louis XV, cardinal le 11 septembre 1726.

[1] Tencin à Dubois, 14 juillet 1723 : « Il est triste que cette cour témoigne aussi peu d'empressement pour décorer les mérites de M. l'évêque de Fréjus et que Sa Sainteté ne laisse espérer sa promotion que dans le temps où on ne lui saura aucune obligation de la faire. »

A défaut de persuasion et de finesse, Tencin manifesta donc une nouvelle énergie lorsqu'il eut à obtenir des bulles pour rendre effective la nomination de Dubois à l'abbaye de Saint-Bertin. Le Pape se montrant peu favorable, il écrivit au ministre : « Quelque fût votre désintéressement dont il y avait peu d'exemple, quelque fut votre attachement pour la personne du pape qui allait jusqu'à la délicatesse, Votre Éminence ne serait pas la maîtresse d'arrêter le ressentiment si ces grâces étaient refusées ». Toujours aussi peu diplomate, Tencin arrivait vite aux moyens extrêmes, proposant la menace, l'intimidation. Dubois préféra d'abord rappeler qu'il occupait une place « que ses prédécesseurs n'ont soutenue que par les libéralités immenses dont le Saint-Siège les comblait » ; qu'en 1642 le cardinal de Richelieu était pourvu de vingt bénéfices, qu'à sa mort le cardinal de Mazarin en possédait vingt-deux : Innocent XIII pouvait-il faire moins en faveur du digne successeur de Richelieu et de Mazarin ?

Par lassitude, par dégoût même, bien plutôt que par conviction, Innocent XIII céda et Tencin écrivait triomphant le 20 juillet : « Je sors de l'audience du Pape dont je ne puis assez me louer : Sa Sainteté a accordé à Votre Éminence

la commende de l'abbaye de Saint-Bertin de la manière du monde la plus obligeante. Elle a accompagné cette grâce des expressions les plus touchantes et les plus tendres, en me disant qu'Elle reconnaissait bien que tout ce que vous faisiez était l'effet de votre zèle et de votre amitié pour Elle, parce qu'un chapeau ne le méritait pas. Il m'a parlé de la santé de Votre Éminence : « Je tomberais de bien haut, si je venais à le perdre ; consolez-moi. » J'ai répondu que j'avais des nouvelles sûres et fraîches, que ma sœur, qui ne s'intéressait pas moins que lui et moi à cette santé précieuse m'avait écrit le jour du départ du dernier courrier qu'elle avait eu deux fois de vos nouvelles ce jour-là et que vous vous portiez fort bien. Le Pape m'a dit en badinant : « Puisque votre sœur aime si fort le cardinal, je ne souffrirai plus qu'elle m'embrasse. » Cela a rapport à une autre conversation que j'avais eue avec lui. Votre Éminence voit qu'elle est obligée en conscience de dédommager ma sœur de ce qu'elle perd de ce côté-ci... »

Tandis qu'il s'extasiait ainsi sur la douceur du Pape après en avoir flétri l'ingratitude peu de jours auparavant, qu'il détaillait complaisamment la bienveillance de l'accueil reçu, c'est-à-dire la force de son crédit personnel, avec

une présomption ayant de lointains rapports avec la sincérité ; tandis qu'enfin il parlait de sa sœur, véritablement comme s'il s'adressait à un beau-frère, il était loin de s'attendre à l'inutilité de son facile succès. La santé du cardinal Dubois était fort altérée depuis plusieurs semaines, et sa mort, survenue le 10 août, n'avait rien qui pût surprendre, mais ce qu'on redoute est toujours imprévu. Tencin dut être navré de la perte de son protecteur qui, malgré son cynisme en toutes choses, possédait un véritable talent, s'était dévoilé comme un politique de valeur et jouissait dans toute l'Europe d'un crédit certainement justifié [1]. Il lui serait difficile de retrouver un homme d'Etat capable d'aussi bien le comprendre et d'en être compris. Toutefois son audace tranquille l'empêcha de croire à la ruine de ses espérances : Mme de Tencin devait posséder d'autres appuis ; lui-même, par d'autres efforts et de nouvelles intrigues, se conserverait

[1] Un important travail très documenté, en cours de publication, met avec raison en lumière les grandes capacités de Dubois et son talent diplomatique, mais il tend aussi à réhabiliter la mémoire du protecteur de Tencin, et cette seconde partie de la tâche paraît singulièrement délicate. (V. Père P. Bliard, *Dubois, cardinal et premier ministre, T. I;* Paris, Lethielleux, 1901, in-8.)



les bonnes grâces du ministère, et il ne connaissait pas encore le découragement.

Il écrit, le 7 septembre, au duc d'Orléans, chargé de l'administration générale des affaires avec le titre de premier ministre, pour lui exprimer le chagrin que lui cause la mort de Dubois [1]. Cependant il ne s'éternise pas en regrets superflus : il rappelle, ou mieux il apprend qu'il a réussi dans toutes les négociations qui lui ont été confiées, que le Pape l'aime et s'intéresse à lui d'une façon toute spéciale; il espère donc que non seulement il jouira de la même confiance qu'auparavant, mais encore que Son Altesse Royale ne l'oubliera pas dans la distribution de ses grâces. Il écrit en même temps au nouveau secrétaire d'État pour les Affaires Etrangères,

[1] Tencin au Régent: « ...En mon particulier, je ressens aussi bien vivement cette perte ; elle m'enlève un ami qui était en état de rendre des témoignages non suspects de mon dévouement à V. A. R., j'ose dire de mon admiration. La confiance dont on savait que vous l'honoriez, Monseigneur, celle qu'on était persuadé qu'il avait en moi, me soutenaient ici dans le crédit nécessaire, quoiqu'on ne me vît recevoir aucune grâce de la Cour; mais, présentement que ce soutien me manque, il est bien dangereux que les choses ne changent si je ne reçois des marques de la bienveillance de V. A. R. dans la distribution de ses grâces... »

M. de Morville [1], auprès duquel il s'étend plus longuement, plus complaisamment encore, sur ses mérites personnels, sur ses besoins, sur ses ambitions. M. de Morville doit être son protecteur, bien plus, son débiteur, car il lui faut tenir les engagements de Dubois [2].

M. de Morville lui répond par une dépêche courte, banale et même un peu sèche [3]. Il connaît la valeur morale de son agent, la juste importance de ses succès. Il juge inutile de réclamer des explications au sujet d'engagements

[1] Charles-Jean-Baptiste Fleuriau de Morville (30 octobre 1686 - 2 février 1732), avocat au Châtelet, procureur général au grand Conseil, ambassadeur en Hollande en 1718, plénipotentiaire à Cambrai en 1721, chargé du département de la Marine en 1722, membre de l'Académie française en 1723, chargé du portefeuille des Affaires Etrangères à la mort de Dubois jusqu'au 19 août 1727.

(2) Tencin à Morville : « ... M. le cardinal Dubois avait ses vues sur moi; je devais m'en reposer sur son amitié et je ne pouvais douter que j'en ressentisse incessamment les effets. Il savait combien un titre m'était nécessaire pour donner plus de poids à mes démarches et affermir la considération que j'avais eu le bonheur d'acquérir, malgré l'état d'abbé, le plus vil et le plus abject dans cette Cour, où l'on donne à l'extérieur plus que partout ailleurs... »

(3) Morville à Tencin, 28 septembre 1723 : « S. A. R. a donné toute l'attention que vous pouviez désirer à ce que vous lui avez représenté, et elle m'a ordonné de vous dire



qu'il eût été fort difficile de préciser ; il a le bon goût de ne pas encore demander où en sont les négociations relatives à Castro et Ronciglione [1], ces deux petites villes de l'Etat ecclésiastique qui doivent passer sous la domination espagnole, au sujet desquelles Tencin s'agite en vain depuis plus d'un an, ne trouvant aucun moyen d'entente, ne suggérant aucune combinaison acceptable et marchant à la remorque des ministres étrangers au lieu de conduire le différend, de le résoudre comme il conviendrait au représentant du roi de France.

Prévoyant un avenir incertain, craignant même chaque jour de se voir remplacé dans un poste qui est l'objet de tant de convoitises,

qu'elle connaît parfaitement vos sentiments, vos talents et vos services, ce qui doit servir à vous consoler dans la perte que vous avez faite. En mon particulier, je vous assure de mon application à lui en renouveler le souvenir si cela était nécessaire. »

(1) Au sujet de Castro et de Ronciglione, on lit dans l'instruction donnée, le 15 janvier 1724, au maréchal de Tessé, ambassadeur auprès du roi d'Espagne : « Il ne se passe guère de mois, depuis deux ou trois ans, que cette affaire ne soit mise sur le tapis, à Rome, entre le Pape et le ministre du Roi. On a reconnu qu'il serait impossible de réduire le Saint-Siège à la restitution réelle ; ainsi il a fallu recourir à la voie de l'équivalent. Il y en a eu plusieurs de proposés à la cour de Rome, consistant en



Tencin n'a plus que deux ressources : exagérer son influence à la cour pontificale afin de s'y maintenir le plus longtemps possible, obtenir une prélature avant la mort d'Innocent XIII dont la santé chancelante cause de véritables inquiétudes. Pour le moindre prétexte, il fournit donc de longs détails sur l'accueil qu'il reçoit ; il ne craint pas d'affirmer que lui seul possède de l'autorité auprès du Saint-Père et il met dans sa bouche des phrases qu'il dénature, qu'au besoin il invente : « Il est vrai, lui aurait dit Innocent XIII, qu'on n'a pu encore me mettre d'anneau comme on en met en Italie aux buffles pour les conduire ; on me reproche cependant que l'abbé de Tencin me fasse faire ce qu'il veut. » Dans une autre dépêche, il rapporte : « ... L'audience fut si longue que le Pape

certaines concessions à faire par cette cour au duc de Parme. Celui dont il est question aujourd'hui est la concession au roi d'Espagne d'un indult à perpétuité pour lever sur le clergé des Indes de certaines sommes, au moyen de quoi Sa Majesté Catholique en donnerait au duc de Parme des suffisantes pour le dédommager de Castro et Ronciglione, dont ce dernier ferait au Saint-Siège une cession irrévocable. Il paraît depuis quelque temps de la part du Pape plus de dispositions qu'il n'y en avait encore eu à cet accommodement. » (*Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France*, t. XII *bis*, *Espagne*. Paris, Alcan, 1899, gr. in-8.)



ne voulut voir personne après moi, et le maître de chambre, ne sachant quelle excuse donner à plusieurs personnes à qui elle avait été promise depuis longtemps et qui avaient été mandées, leur dit en me montrant : « Messieurs, prenez-vous-en à cette personne-là ; quand elle est avec le Pape, elle ne finit jamais. »

Vains efforts ! Plusieurs évêques sont nommés et le chargé d'affaires à Rome ne se trouve pas sur la liste qu'il présente au Saint-Père.

Le 9 novembre, il adresse au duc d'Orléans cette lettre, dans laquelle il ne dissimule pas son amertume : « Je suis si persuadé de la générosité de Votre Altesse Royale que j'espère qu'Elle me permettra de lui ouvrir mon cœur avec simplicité. Je ressens la plus vive douleur de ce que Votre Altesse Royale m'a jugé indigne de ses bienfaits. Mon cœur semblait m'annoncer, Monseigneur, que vous trouveriez quelque satisfaction à répandre vos grâces sur moi. Il faut que j'aie eu auprès de Vous quelque ennemi bien puissant ou que je sois tombé dans quelque malheur que je ne puis deviner ; car, du reste, je n'ai eu ici aucun mauvais succès qui ait trahi mes intentions ni dont il ait fallu me justifier ; si j'avais eu quelque chose à me reprocher à l'égard du ministère dont j'ai été

chargé par Votre Altesse Royale, je saurais bien me corriger, mais je ne puis que continuer mes services avec la même fidélité et le même zèle, troublé cependant et perpétuellement affligé par la cruelle idée d'être dans la disgrâce de Votre Altesse Royale. » Et, poussant encore plus loin la bassesse, la platitude, abdiquant de nouveau toute dignité, il écrit longuement à Morville le même jour pour confier ses déceptions, dépeindre, avec une maladresse notoire, une inconcevable naïveté [1], les difficul-

[1] Tencin à Morville : « J'espère que vous me permettrez la consolation d'épancher mon cœur avec vous sur la douleur que j'ai eue de me voir oublié dans la distribution des bénéfices et de n'avoir pas eu la plus légère part à un aussi grand nombre de grâces. Ce malheur est complet ; il portera coup à ma réputation ; on croira que j'ai démérité ; il me décréditera dans la Cour où je suis... Dois-je diminuer ma dépense et la balancer avec ce que je reçois ? Il me semble que la dignité de la couronne en souffrira. Retrancherai-je une infinité de faux frais dont je ne me vante point, non plus que du détail de ma conduite, parce qu'il suffit à un homme d'honneur de faire son emploi sans tirer vanité des moyens qu'il met en usage ? En faisant ce retranchement, je perdrais tous les accès que je me suis faits et les connaissances que j'en tire. M'exposerai-je à laisser grossir mes dettes à un point où je ne pourrai les payer de ma vie ? Outre que la probité ne le permet pas, la gloire de la Nation y répugne... »

tés qu'il éprouvera désormais dans son poste. Enfin, il fait agir de nouveau sa sœur, par l'intermédiaire de Fontenelle [1].

Les lettres arrivent à Paris le 2 décembre, jour même de la mort du duc d'Orléans, et Morville, dans ses réponses, lui rappelle qu'il possède depuis moins de deux ans un des postes les plus importants donnés hors du royaume, que la cour de Rome ne l'estimera pas moins comme abbé que comme évêque ; il l'engage à ne pas « se chagriner » et, incidemment, lui conseille de « statuer la dépense sur ce que peuvent fournir les appointements du Roi et ses revenus particuliers, sans contracter de dettes. »

Tencin ne voit pas ou ne veut pas voir la discrète ironie dont il est l'objet. Rien ne l'arrête, rien ne le rebute ; il se tourne du côté du duc de Bourbon qui possède maintenant le pouvoir et, en même temps qu'il le félicite en employant ses termes habituels de basse flatterie, il l'importune déjà de ses doléances et de ses demandes. A l'exemple de Dubois, qui croyait jadis toutes les affaires entravées ou demeurant sans importance tant qu'il n'obtien-

(1) Bernard Fontenelle (11 février 1657 - 9 janvier 1757), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis 1699, membre de l'Académie française en 1691.



drait pas le chapeau, Tencin s'imagine volontiers que les négociations en cours doivent rester en suspens jusqu'au jour où il sera revêtu d'une plus haute dignité ecclésiastique [1], et, dans ses dépêches, il parle seulement de ses infortunes personnelles, au risque de justifier un rappel immédiat.

Voici dans quels termes il répond à Morville, le 11 janvier 1724 : « La lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et dans laquelle vous vous êtes donné la peine de marquer les sentiments et les dispositions de Mgr le duc d'Orléans à mon égard me prouve une fois de plus vos bontés, et, par cette seule considération, achève ma consolation. Mais, s'il m'eût été permis de répliquer à mon maître, j'aurais pris la liberté de rappeler à Son Altesse Royale que, quand je suis parti de Paris, j'avais dix-sept années de service dans l'Eglise, pendant les-

[1] En même temps qu'il sollicitait avec tant d'ardeur un évêché en France, il préparait son élévation au cardinalat, comme le prouve une lettre qu'il adressait à sa sœur, le 26 août 1722 : « Je voudrais bien qu'on donnât la nomination du Roi, pour le chapeau, à Mgr l'évêque de Fréjus. S'il ne l'a pas, comptez qu'on pensera à celle du roi d'Angleterre et que tous nos projets seront renversés, quoiqu'ils deviennent tous les jours plus faisables. » (*Mémoires du président Hénault, vol. cit.*)

quelles j'avais passé par toutes les épreuves de mon métier et gouverné seul le diocèse de Sens dans les temps les plus difficiles ; que, les dernières années, je n'étais resté à Paris et n'avais pris part aux affaires de M. Law que par ordre exprès du Régent et, j'ose dire, par sa prière, puisqu'il voulut bien se servir de cette expression ; que, si le public, qui n'était pas instruit, était excusable dans les mouvements de sa haine et de son ressentiment de me confondre avec celui qu'il regardait comme l'auteur de ses maux, je méritais d'autant plus la protection de Son Altesse Royale qu'elle savait que j'avais voulu quitter Paris dans le temps que le système était dans son plus haut période et que j'avais sacrifié à ses ordres mes frayeurs pour l'avenir. Elle était informée que, malgré mes prévoyances, il ne m'était même pas venu en pensée de mettre à couvert dans les pays étrangers la plus petite portion des millions que j'avais eus à ma disposition, ce qui est un mérite dont mes plus grands ennemis n'oseraient se vanter, et que ma principale attention avait été de secourir les pauvres, les prisonniers, grand nombre de communautés et de particuliers. J'aurais ajouté que c'était par ordre de Son Altesse Royale que je suis venu à Rome ;

que, depuis ce moment-là, c'est-à-dire il y aura bientôt trois ans, j'ai été employé au service du Roi, quoique ce n'ait été qu'au mois de novembre 1721 que j'ai eu l'honneur d'être chargé ouvertement des affaires de Sa Majesté, et que mes services ajoutaient à mes espérances du moins cet avantage de plus que n'ont pas la plupart de ceux qui me sont préférés. » Il n'hésite pas à faire remarquer qu'il n'y a pas d'exemple « d'abbé employé à Rome en chef qui n'eût été fait évêque dans l'année » ; et il ne craint pas de relever le conseil de limiter ses dépenses : « J'ose vous supplier très humblement d'observer que l'exécution en est bien difficile, pour ne pas dire impossible, à qui a une véritable passion de faire son devoir et de réussir dans une cour telle que celle-ci. »

Il est évident que l'abbé de Tencin était tenu au courant de ce qui se passait à la Cour et des fluctuations de son crédit personnel par sa sœur, dont les lettres devaient être fort curieuses, mais qu'il garda soigneusement pour lui, ne jugeant pas à propos de les laisser à la postérité. Néanmoins quelques rares et courts billets, conservés parmi les papiers diplomatiques [1], suffisent à

[1] Mme de Tencin à Dubois, 6 mars 1723 : « Je prends



prouver une fois de plus que Mme de Tencin n'était pas ambitieuse pour elle seule, qu'avec un zèle infatigable elle s'occupait de son frère, le protégeant, le dirigeant, s'inquiétant aussi de sa fortune, et, pour plus de sûreté, se faisant remettre directement parfois ce qu'il aurait dû toucher à Rome. Par elle, il savait donc qu'il ne fallait désespérer de rien, malgré la mort de Dubois et du duc d'Orléans ; que l'abbé Fleury, encore au second plan, mais dont l'influence était déjà prépondérante, appréciait ses talents s'il n'estimait pas son caractère, ne lui gardait pas rancune d'avoir échoué dans la proposition du cardinalat et le protégeait véritablement.

S'il se plaignait, s'il réclamait, ce n'était alors qu'à bon escient, avec un vague espoir d'être écouté, en tout cas avec la certitude de n'être pas blâmé de son indiscrète insistance, et l'on peut se demander jusqu'où il aurait poussé ses doléances, ses récriminations, lorsqu'un événement, plus important qu'imprévu, vint donner

la liberté de faire souvenir Votre Eminence de ce qui est dû à mon frère et de lui représenter que j'ai pris des engagements pour lui auxquels je ne puis satisfaire si elle n'a la bonté de me faire payer le quartier de janvier qui échoit à la fin de ce mois. »

un nouveau cours à son activité et fournir à ses desseins ambitieux une plus large carrière.

Le Pape n'avait pu assister aux cérémonies de Noël et, dans les premiers jours de janvier 1724, sa maladie empira jusqu'à donner les plus grandes inquiétudes. Atteint d'une décomposition du sang, il ne voyait pas la gravité de son état, refusait de se soigner, de suivre même le moindre régime, ce qui d'ailleurs permettait aux médecins de ne pas chercher de remèdes jugés inutiles d'avance. On parla du conclave et si ouvertement qu'Innocent XIII s'irrita d'une semblable inconvenance, n'admettant pas que, « de son vivant, les cardinaux entreprissent de fabriquer son successeur ». Lorsqu'il mourut, dans la soirée du 7 mars, on attendait la nouvelle d'heure en heure depuis plusieurs jours.

La mort d'un pape, la nomination d'un nouveau pontife sont les deux plus grands événements qui puissent se passer à Rome : toutes les intrigues ont le conclave pour objet ; elles se donnent libre cours tandis que le Sacré-Collège invoque les lumières du Saint-Esprit, et un nouvel élu est à peine proclamé qu'on songe déjà à son successeur. La transmission du pouvoir spirituel et temporel était jadis l'objet d'une véritable joie pour les Romains, toujours avides

de spectacles, le prétexte à de véritables « paris » — dût le mot passer pour irrévérencieux — en supputant les chances des divers candidats, l'occasion même de manifester leurs appréciations et d'avoir une petite part d'influence dans les scrutins, car plus d'une fois quelque pasquinade venue du dehors détourna les votes d'un sujet papable. Enfin, c'était alors pour les ambassadeurs ou ministres étrangers une occasion unique de faire éclater leur importance et surtout de mettre en valeur leurs mérites auprès des puissances dont ils défendaient pour le mieux les intérêts.

Tencin travailla d'autant plus à faire valoir ses talents qu'ils étaient assez faibles, insuffisants même pour assurer son prestige et raffermir son crédit. Ses efforts tendirent à se ménager des intelligences dans le conclave, puisqu'il n'y devait pas pénétrer, sachant bien qu'il rendrait moins de services comme ministre du roi que comme simple conclaviste d'un cardinal. Grâce à son esprit d'intrigue, aux petites combinaisons louches dans lesquelles il excellait, grâce à quelques générosités habilement calculées, il eut la certitude de pouvoir communiquer avec plusieurs membres du Sacré-Collège, en particulier avec les cardinaux français. Ceux-ci, alors sur la



route de Rome, ne portaient pas ombrage à son caractère méfiant, jaloux et autoritaire, car c'étaient les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac [1] : il s'entendait à merveille avec les deux premiers, surtout avec le cardinal de Rohan, cette fois encore chargé du secret, et, s'il s'inquiétait un peu du cardinal de Polignac, qu'il ne connaissait guère, il ne lui supposait pas alors une influence capable de lui être nuisible.

D'ailleurs, il avait tout lieu d'être satisfait dans son amour-propre et dans ses intérêts. M. de Morville lui annonçait une gratification de vingt mille livres pour ses dépenses extraordinaires pendant le conclave, et les instructions données, le 20 mars, aux trois cardinaux portaient à son sujet : « ... Quoique l'abbé de Tencin, chargé des affaires du Roi à Rome, n'ait point de caractère et qu'il ne reçoive point du Roi d'autres

(1) Melchior de Polignac (11 octobre 1661 - 20 novembre 1741), conclaviste du cardinal de Bouillon en 1689 et en 1691 (élections d'Alexandre VIII et d'Innocent XII), ambassadeur en Pologne en 1693, membre de l'Académie française en 1704, auditeur de rote en 1706, plénipotentiaire en Hollande en 1710 et 1713, cardinal en 1713 de la promotion de Clément XI, compromis dans les conspirations de Cellamare, chargé d'affaires à Rome de 1724 à 1732, archevêque d'Auch en 1726, auteur de l'*Anti-Lucrèce* (1745.)



ordres concernant le conclave que de se conformer à ce que MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac exigeront de lui, néanmoins ils sentent combien il est important au service du Roi que celui qui, au défaut d'un ministre caractérisé de Sa Majesté, en fait les fonctions soit autorisé par l'opinion de la confiance que Sa Majesté veut bien avoir en lui. Rien n'établira davantage cette opinion que les marques d'estime qu'ils donneront à l'abbé de Tencin. Il peut même devenir absolument nécessaire, pour la réussite de ce dont ils le chargeraient en dehors du conclave, qu'on reconnaisse de leur part quelques égards et quelque attention pour lui, et que ceux avec qui il aurait à traiter soient persuadés qu'il est instruit des intentions et des ordres du Roi et de toutes les mesures que les cardinaux français prennent pour les exécuter. En un mot, Sa Majesté juge qu'il convient que MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Polignac s'appliquent dans leurs discours et leur conduite à l'égard de l'abbé de Tencin à lui procurer toute la considération possible, d'autant plus qu'il peut même arriver des cas où ils jugeraient nécessaire de prescrire à l'abbé de Tencin de demander au Sacré-Collège quelques audiences pour y faire des

déclarations qu'ils ne voudraient pas faire eux-mêmes... »

Néanmoins, le conclave s'ouvrant le 20 mars, Tencin devait seul représenter la France pendant plus de trois semaines, et il faut reconnaître qu'il s'acquitta correctement d'une tâche rendue plus délicate par les circonstances. Son discours aux membres du Sacré-Collège fut applaudi ; ses visites auprès de chaque cardinal se trouvèrent unanimement approuvées. Il parvint à s'entendre avec les chefs des factions d'Espagne et d'Autriche, les cardinaux Aquaviva [1] et Cienfuegos [2], appuya leur désir d'entraver toute élection jus-

[1] François d'Aquaviva d'Aragon, de Naples (14 octobre 1665-1725), gouverneur de Viterbe, maître de chambre d'Innocent XII en 1697, nonce en Espagne en 1700, cardinal en 1706 de la création de Clément XI, protecteur de la couronne d'Espagne en 1713 et chargé d'affaires à Rome au nom de Philippe V, évêque de Cordoue, puis de Sabine ; « figure noble et un peu épaisse, l'esprit comme la figure, puissant par sa faction, considéré, accrédité, passe pour homme de bien et grand débrideur de filles. » *(Lettres familières écrites d'Italie à quelques amis en 1739 et 1740,* par Charles de Brosses, publiées par A. Babou. Paris, Poulet-Malassis, 1858, 2 vol. in-12.)

[2] Alvarès Cienfuegos, des Asturies (12 février 1657-19 août 1739), jésuite, cardinal en 1720 de la création de Clément XI, évêque de Catane, archevêque de Mont-Réale, protecteur du royaume de Sicile en 1725, chargé d'affaires à Rome au nom de l'empereur d'Autriche.



qu'à l'arrivée des cardinaux nationaux. Malgré cette entente entre les trois couronnes, il n'espérait pas qu'elles pussent diriger les votes, car, avec son grand bon sens dans les combinaisons ecclésiastiques, il estimait que les cardinaux zélants, et c'étaient les plus nombreux, profiteraient de leur indépendance pour faire nommer un des leurs : ne se plaignaient-ils pas hautement, en effet, d'un grand relâchement de mœurs sous le pontificat d'Innocent XIII ?

Pendant ces trois semaines d'attente, car les cardinaux de Rohan et de Bissy voyageaient à petites journées, n'ayant nul empressement à retrouver les fatigues du conclave, et le cardinal de Polignac était tombé malade à Lyon, l'abbé de Tencin écrivit de longues et fréquentes dépêches à Morville, fournissant beaucoup de détails « qui sont le fruit de la familiarité avec laquelle j'ai vécu avec tous les cardinaux », lui expliquait-il négligemment. Avec complaisance il s'étendait aussi sur ses rapports auprès d'Aquaviva et Cienfuegos, véritable alliance cimentée entre les couronnes, afin de prouver qu'il suffirait aux cardinaux français de recueillir en arrivant le résultat de ses efforts.

Puis, pour faire davantage apprécier la difficulté de sa tâche, pour se prémunir également

contre un échec toujours possible, il écrivait encore, comme s'il avait oublié son rôle dans le précédent conclave : « Le parti de se tenir sur la défensive est d'autant plus convenable et même nécessaire qu'on a affecté de décrier et de rendre les cardinaux français suspects par tout ce qui s'était passé dans le précédent. Cette manœuvre avait été commencée aussitôt après la mort du Pape ; elle vient d'être renouvelée. On détaille et on particularise les choses les plus odieuses, de sorte qu'un moyen presque infaillible de ruiner un sujet papable serait de dire qu'il est proposé ou recherché par les Français ». Et cet état de choses, intentionnellement fort exagéré, il l'expliquait par les indiscrétions, les maladresses, les calomnies de son prédécesseur à Rome, l'évêque de Sisteron, qui ne cessait d'ailleurs pas d'attaquer son ministère « par toutes les noirceurs que l'enfer peut vomir. »

Et comment Tencin se trouvait-il aussi exactement renseigné sur l'état d'esprit du Sacré-Collège ? Par les correspondances secrètes qu'il avait eu le soin d'organiser et qui lui donnent un travail prodigieux ; car il faut lire des écritures contrefaites, les déchiffrer et les chiffrer de nouveau, assister à des entrevues « où l'on se parle par des trous pratiqués dans les murs de

clôture et où l'on est quelquefois dans la posture du monde la plus contrainte ». Ce fut à la suite d'un de ces conciliabules bizarres qu'il transmit le conseil de ne plus parler de la bulle *Unigenitus,* de répondre aux interrogations à ce sujet que l'entente était parfaite, le calme absolu, car l'aveu des querelles religieuses serait préjudiciable aux sympathies du futur pape pour la France.

Subitement la correspondance se ralentit et affecte la plus grande banalité. Tencin aime trop parler en maître pour ne pas souffrir de l'arrivée successive des cardinaux de Rohan le 10 avril, de Bissy le 12, de Polignac le 21. Il les reçoit chez lui pendant les quelques jours de repos qu'ils prennent avant d'entrer au conclave ; il laisse ses carosses à leur disposition ; il les comble de prévenances et se trouve l'objet de leurs constantes amabilités ; il échange avec le cardinal de Polignac des politesses d'autant plus raffinées qu'ils se méfient l'un de l'autre et ne sympathisent pas. Il met une telle ostentation dans sa réserve, son effacement, que sa tristesse et sa jalousie ne font de doute pour personne.

Rohan a de grandes espérances : confiant dans l'entente préparée avec Aquaviva et Cienfuegos, charmé du bon accueil qu'il trouve auprès d'Al-

bani qui marche à la tête d'un très grand nombre de cardinaux italiens zélants, il propose, d'après ses instructions, Gozzadini ou Piazza [1] ; il croit même l'élection de ce dernier certaine et il l'annonce dans sa dépêche du 10 mai. Il éprouve une amère déception en constatant qu'aucune voix ne se porte sur Piazza, car il reconnaît ainsi qu'il faut renoncer à tout espoir de diriger l'élection. Tencin ne s'était donc pas trompé dans ses pronostics.

Rohan se décide à prendre l'avis de ses deux compatriotes, et Polignac lui apprend — ou prétend lui apprendre — que toutes les chances semblent se concentrer sur le cardinal Orsini, ou des Ursins [2], doyen du Sacré-Collège depuis la mort récente du cardinal Tanara [3], si modeste dans ses goûts, si effacé dans sa conduite, que

(1) Jules Piazza, de Forli (13 mars 1663 - 24 avril 1726), nonce en Suisse, en Portugal, à Vienne, évêque de Faënza en 1710, cardinal en 1712 de la création de Clément XI, légat de Ferrare en 1713.

(2) Il avait été successivement archevêque de Manfredonia (1675), de Césène (1680), de Bénévent (1685) et évêque de Frascati (1704). Il mourut le 21 février 1730.

(3) Sébastien-Antoine Tanara, de Rome (20 avril 1650 - 2 mai 1724), nonce à Vienne, cardinal en 1695 de la création d'Innocent XII, légat d'Urbin en 1703, puis d'Ancône.



son nom n'avait jamais été mis en avant dans l'examen des divers sujets papables.

Le mieux consistait donc à suivre le mouvement qui se dessinait dans le conclave et d'y apporter le plus d'empressement possible, afin de faire passer l'esprit d'imitation pour de l'initiative. Vincent-Marie Orsini, de l'ordre de Saint-Dominique, né à Naples le 2 février 1649, cardinal en 1672 de la création de Clément XI, fut proclamé le 29 mai, réunissant tous les suffrages, sauf le sien, qu'il donna au cardinal Paulucci [1] : « Nous avons un pape, non de la main des hommes, mais de la main de Dieu, écrivit aussitôt et dans un premier mouvement le cardinal de Rohan à Louis XV. Personne n'avait jamais pensé au sujet en faveur duquel la Providence s'explique. Il était naturel que personne n'y pensât. Il a fallu vingt événements plus extraordinaires les uns que les autres pour en faire naître l'idée, et autant au moins pour la réaliser. »

De longues démarches, d'instantes prières

[1] Fabrice Paulucci, de Forli (3 avril 1651 - 12 juin 1726), archevêque de Fermo en 1696, évêque de Ferrare en 1698, nonce en Pologne, cardinal en 1698 de la création d'Innocent XII, secrétaire d'Etat de Clément XI, puis de Benoît XIII.



décidèrent enfin Orsini à accepter ce suprême honneur, qu'il envisageait avec crainte, protestant de son indignité, de son incapacité. Naturellement chacun se flatta d'avoir contribué à l'élection, Polignac en négociant l'entente du Sacré-Collège sur son nom et en le prévenant des intentions des cardinaux, Bissy en lui développant des arguments théologiques pour forcer son acceptation, et Rohan par ses dernières insistances au nom des couronnes.

Le cardinal Orsini, devenu donc malgré lui Benoît XIII, fut couronné le 4 juin, jour de la Pentecôte, et désigna ses ministres le lendemain. Le choix du cardinal Paulucci comme secrétaire d'Etat fut pour les cardinaux de Rohan et de Polignac l'occasion d'affirmer un nouveau succès de leur part, et Tencin rappelait bien haut que le ministre du Pape était de ses amis.

Mais avant la fin du conclave, une importante nouvelle était arrivée de Versailles : elle ne causa pas la moindre surprise à Tencin, qui, prévenu par sa sœur, l'attendait chaque jour. Le 5 mai, Morville lui écrivait qu'il l'avait proposé pour l'évêché de Boulogne ou l'archevêché d'Embrun, que rien n'était décidé mais qu'il avait bon espoir et que d'ailleurs il devait être déjà renseigné par Mme de Tencin. Le 9, Mor-

ville lui envoyait un nouveau courrier pour lui annoncer sa nomination à l'archevêché d'Embrun; il ne l'avait pas félicité dans sa première dépêche, puisque rien n'était officiel; il se dispensait de le faire dans la seconde en rappelant la précédente[1]. Dans cette circonstance encore, tout en conservant les formes d'une exquise politesse, Morville ne dissimulait pas son peu de sympathie à l'égard d'un agent qu'il ménageait à cause de Fleury, mais qu'il désirait n'avoir plus sous ses ordres.

De son côté, Tencin fit un visible effort pour témoigner de la joie, de la reconnaissance. En vérité, cette nomination ne lui faisait aucun

[1] Morville à Tencin : « Sa Majesté vous nomma hier à l'archevêché d'Embrun, en même temps que M. Henriot à l'évêché de Boulogne. Je ne crois pas qu'après la lettre de ma main que le courrier vous a portée, vous attendiez de moi de nouveaux compliments sur ce sujet, et j'espère que vous serez aisément convaincu de la joie parfaite que j'ai de l'accomplissement d'une chose que vous avez vu que je désirais si fortement. Il faut néanmoins que je vous félicite encore des agréments et des convenances que vous trouvez dans la situation du diocèse dont le gouvernement vous est confié, et je me réjouis très sincèrement avec vous de ce qu'après avoir fait éclater à Rome votre talent et votre habileté dans les affaires générales, vous aurez lieu de faire briller aux yeux de votre patrie votre vertu et votre amour pour le bien de la religion et de la saine doctrine. »



plaisir, soit parce qu'il l'attendait depuis trop longtemps, soit parce que son insatiable ambition la jugeait encore insuffisante, soit plutôt parce que cette grâce, ressemblant à une compensation donnée d'avance, faisait pressentir un rappel prochain. A la dépêche du 3 mai, Tencin répond ainsi le 19 : « Il n'est que trop ordinaire de trouver dans les ministres de belles paroles et peu d'effet; mais il est peu d'exemples d'y trouver comme chez vous, Monsieur, autant d'efficacité, sans daigner même en parler; dans le temps que vous avez la bonté de travailler pour moi avec la plus grande vivacité, bien loin de me le dire, il semble que vous ne soyez occupé que de donner des éloges à ma conduite. C'est à bien juste titre que votre vertu est célébrée et qu'elle mérite la confiance que vous inspirez à tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître ». Et c'est dans un style plus pompeux encore et plus confus qu'il remercie, trois jours après, de sa nomination devenue définitive. Puis il laisse passer toute une semaine avant d'exprimer au Roi sa gratitude, en quelques phrases très banales.

Il n'apparaît pas que les cardinaux français se soient empressés de féliciter le nouvel archevêque. Rohan avait eu connaissance trop tardi-

vement de la décision qui devait être prise par le ministère pour s'attribuer, selon son habitude, le mérite de l'avoir inspirée ou appuyée. Ce fut le 10 mai seulement qu'il écrivit à Morville afin de recommander son ancien conclaviste pour un évêché, ajoutant que « le pontificat qui se prépare lui sera aussi favorable que le pontificat passé »; à cette date, Rohan eût été fort embarrassé de dire quel serait le prochain pontificat, dont le titulaire n'était même pas soupçonné.

Quant à l'archevêque d'Embrun, sa récente dignité lui permet, à défaut d'autres avantages, de mettre en valeur, avec son art habituel, l'estime dont il était l'objet à Rome, la véritable affection dont il se trouvait entourée à la cour pontificale. Relatant sa première audience auprès de Benoît XIII, il raconte que celui-ci tient absolument à le proposer dans le prochain consistoire, à le sacrer ensuite [1]. La première cérémonie a lieu le 12 juin, la seconde le 2 juillet,

[1] Tencin écrivait à sa sœur, en juin 1724 : « Le Pape veut me sacrer lui-même, ce qui est un honneur très distingué que les seuls cardinaux ont continué de recevoir et qui fera mourir de jalousie mes envieux qui se flattaient que je n'avais aucun crédit sous ce pontificat, et qui affectent d'exalter celui du cardinal de Polignac pour qu'on le laisse ici chargé des affaires. » *(Mémoires du président Hénault, vol. cit.)*



et Tencin détaille avec complaisance son sacre dans l'église Saint-Philippe de Néri en présence de tous les cardinaux, du chevalier de Saint-Georges et de la princesse son épouse, des ambassadeurs, de la famille du Pape, tandis qu'un « peuple infini remplissait la nef, quoique très grande. » A la fin du même jour, il reçoit de Sa Sainteté un tableau « en relief d'argent massif, d'environ un pied de haut, enchâssé dans un cadre de vermeil », représentant la Sainte Famille. Le vénérable pontife ne se doutait évidemment pas qu'un semblable sujet pouvait prêter à quelques rapprochements malicieux, provoquer d'ironiques sourires. Tencin ne néglige pas non plus de signaler dans ses dépêches la durée de l'audience pendant laquelle il reste assis et couvert, la cordialité de l'entretien ; il rappelle même son serment, avant sa consécration, de venir tous les trois ans à Rome rendre compte de son administration, et ce serment inquiète Morville qui tient à lui marquer l'impossibilité pour les prélats résidant hors d'Italie de l'accomplir.

Le secret désir de Tencin était de demeurer à Rome chargé d'affaires pendant un certain temps encore afin de ne pas rentrer en France sans être cardinal, mais les lettres que lui écrit sa

sœur lui enlèvent peu à peu tout espoir et dissipent ses dernières illusions. Déjà toute la correspondance passait entre les mains du cardinal de Polignac, qui la distribuait ensuite lentement, et le fait même d'avoir été conservé prouve que le billet suivant écrit par Mme de Tencin ne parvint jamais au destinataire : « Il se répand beaucoup de bruit sur le mécontentement où l'on est à Rome du cardinal de Rohan ; je suis persuadée qu'il trouvera des changements désagréables pour lui en ce pays-ci. Il revient de tous côtés des choses agréables pour vous ; elles augmentent encore l'envie que j'ai de votre retour. Je vois clairement que vous n'auriez guère qu'à perdre en restant à Rome... J'ai dit au cardinal de Bissy toutes les plaintes que le cardinal de Polignac faisait de vous. Elles lui ont paru comme à moi, c'est-à-dire misérables. Il a parlé sur votre compte à Chantilly avec toutes sortes d'amitiés et d'éloges. Il m'a dit qu'on n'était point encore déterminé sur le choix d'un ambassadeur, et, pour vous dire plus, on ne sait encore si on vous y laissera ou si l'on chargera M. le cardinal de Polignac des affaires. Si M. de Morville n'était parti hier à six heures du matin, M. de Fontenelle l'aurait vu sur tout cela et en aurait peut-être



su davantage. Il faut attendre à la semaine prochaine. »

En effet, tandis que le cardinal de Bissy avait quitté Rome au commencement de juin après avoir reçu le cordon du Saint-Esprit, que le cardinal de Rohan en était parti le 28 modestement et un peu discrédité, le cardinal de Polignac ne songeait nullement au départ, attendant les courriers de France avec une sérénité de mauvais augure. Tencin était donc préparé aux deux lettres que lui écrivirent le Roi et le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères le 16 août : « Quoique je ne suive pas le désir que j'avais formé d'envoyer un ambassadeur auprès du Pape, lui disait Louis XV, je ne veux pas néanmoins différer à vous donner la satisfaction de venir recevoir les assurances du gré que je vous sais des services que vous m'avez rendus pendant que je vous ai confié l'exécution de mes ordres à la cour de Rome, et je crois d'ailleurs qu'il convient de vous mettre en état de remplir les devoirs de la dignité d'archevêque où je vous ai élevé. » — « Je suis persuadé que si votre rappel auprès du Roi vous est en quelque façon imprévu, ajoutait Morville, au moins il ne vous paraîtra pas surprenant ». Suivaient d'autres phrases sur une fin de carrière dans

des circonstances si honorables, sur la satisfaction qu'il devait y avoir d'être remplacé par un cardinal « illustre par ses connaissances, son talent et son mérite » [1].

Le même courrier apportait au cardinal de Polignac ses lettres de créance et des instructions du ministre l'invitant à prendre aussitôt la direction des affaires, tout en employant « la douceur et la bonté » envers son prédécesseur, afin de diminuer ses regrets, d'adoucir sa tristesse.

Tencin comprit qu'il n'était pas seulement en présence d'un rappel, mais d'un véritable exil dans un pays perdu, loin de la Cour et de toute société brillante, puisqu'il recevait en même

(1) « A Rome, le cardinal de Polignac s'acquit une réputation moins contestée [qu'en Pologne et en Hollande]. Magnifique, aimant les antiquités, connaissant les arts, accueillant les artistes, il était là dans son centre. Son palais était une espèce d'académie où il se faisait plus de dissertations que d'affaires. Les dépêches étaient trop souvent sacrifiées aux Muses, et la lecture des ouvrages d'esprit retardait quelquefois le départ des courriers. On peut dire que le cardinal de Polignac avait toutes les connaissances d'un homme d'Etat, que même il en avait les vues, mais non pas le caractère ; son âme était trop molle et trop paresseuse... Si le cardinal était mort à Rome ou dans son archevêché, il aurait laissé une grande réputation. » *(Mémoires du cardinal de Bernis, vol. cit.)*



temps l'ordre de résider dans son diocèse, contrairement à tant de prélats qui, à cette époque, revêtaient les dignités, acceptaient les avantages, allaient faire de rares et courtes visites à leur siège épiscopal, laissant à des subalternes toute la charge et les soucis divers de l'administration. Il accusa réception des mauvaises nouvelles le 29 dans un simple post-scriptum, bien qu'il en eût connaissance depuis la veille, et, selon l'habitude qu'il avait prise lorsqu'il s'agissait de répondre à un ordre pénible, il écrivait au Roi le 12 septembre seulement [1].

Dans ses dernières dépêches, il raconte les regrets de Benoît XIII, qui déplore de l'avoir connu puisqu'il doit s'en séparer, retarde son départ, le comble de grâces, lui accorde même un bref pour des indulgences attachées au tableau de la Sainte Famille et ne consent à la séparation qu'après la promesse d'une correspondance suivie. Pas un mot sur le cardinal de Polignac qui, de son côté, affecte la même

[1] Tencin à Louis XV : « La plus grande satisfaction qu'un sujet puisse avoir est celle de servir en France, mais Votre Majesté a mis le comble à la mienne par la manière dont elle daigne me rappeler auprès d'elle et par les termes que sa bonté emploie pour me déclarer ses volontés. »



réserve, parle des affaires en cours comme s'il les entreprenait toutes, attendant d'être seul pour décrier l'attitude ou les actes de son prédécesseur. L'annonce de la remise des dépêches, avec l'inventaire, permit aux deux prélats de garder le silence sur leurs adieux, échangés sans doute avec bien des politesses aux lèvres, mais la haine dans le cœur.

Cependant Tencin laissera derrière lui des souvenirs durables, mieux que son nom gravé sur la pierre de l'église française de la Trinité du Mont restaurée par ses soins et ornée de nouvelles statues [1] : il reste en excellents termes avec nombre de cardinaux, notamment avec le cardinal Gualterio, protecteur des églises de France [2], demeuré insensible aux insinuations mordantes du duc de Saint-Simon [3];

[1] Dans la suite, le cardinal de Polignac devait s'attribuer tout le mérite de cette restauration et augmenter ainsi sa mésintelligence avec Tencin.

[2] Philippe-Antoine Gualterio, de Fermo (24 mars 1660 - 21 avril 1728), nonce en France en 1700, évêque d'Imola, cardinal en 1706 de la création de Clément XI.

[3] Le duc de Saint-Simon correspondait fréquemment avec le cardinal Gualterio. Dans une de ses lettres (20 janvier 1722) il lui disait : « L'abbé Tencin est un homme perdu de toute réputation et déshonoré en France à n'être reçu nulle part à Paris. C'était le grand écrivain des

il est assuré de la reconnaissance du chevalier de Saint-Georges qui croit devoir à ses bons offices le rétablissement de sa pension. Il sait donc qu'il peut, à l'occasion, compter sur de puissants appuis, et une pareille certitude doit adoucir pour lui l'amertume du départ.

Il quitte Rome le 5 octobre, modestement et avec peu de bagages, n'ayant fait aucune des « dépenses que l'on donne ordinairement pour son plaisir ou sa curiosité », comme il tient à dire lui-même, et n'emportant que « des reliques et des indulgences ». Il séjourne à Florence du 11 au 13, s'arrête à Bologne, à Venise, voyageant à petites journées et s'éloignant à regret ; il quitte, le 7 novembre, Turin pour Embrun, afin d'y préparer son installation, puisqu'on ne le retiendra pas à la Cour, et, lorsque franchissant les Alpes il jette un dernier regard sur la terre d'Italie où il connut les premiers succès, c'est avec la ferme volonté d'y revenir le plus promptement possible, afin de poursuivre sa fortune.

fadaises théologiques pour prouver combien l'agiotage était permis et utile. »



III

Le cardinal de Tencin et le duc de Saint-Aignan.

(1739)

Le concile d'Embrun. — Tencin cardinal. — Appréciations diverses sur sa nomination. — Inquiétude du duc de Saint-Aignan. — Tencin retourne à Rome. — Son attitude à l'égard de l'ambassadeur, du Sacré-Collège et de la noblesse romaine. — Infortunes du duc de Saint-Aignan. — Intrigues de Tencin : ses angoisses, ses sollicitations, sa réussite.

Tencin passa quinze longues années à Embrun. Dès son retour de Rome, il avait compris que sa place n'était pas à la Cour, où sa nouvelle dignité le faisait redouter davantage, sans lui valoir le moindre crédit ni la plus légère estime. Donnant ainsi involontairement un exemple qui n'était guère suivi à cette époque, il se résigna donc à résider dans son diocèse qu'il ne se contenta pas d'administrer : son activité, son besoin d'intrigue, ses desseins ambitieux le poussèrent à prendre

part aux querelles religieuses, à intervenir avec l'opiniâtreté et la violence qui le caractérisaient. Il sut, en effet, attirer l'attention sur la petite ville perdue aux pieds des Alpes où il se trouvait relégué ; il parvint à grouper autour de lui un certain nombre d'évêques, à présider des séances solennelles qui devaient aboutir à une condamnation demeurée célèbre.

Une fois de plus, le hasard secondait ses désirs. Le 28 août 1726, l'évêque de Senez, J. Soanen [1], l'un des quatre premiers appelants de la bulle *Unigenitus,* publia une instruction pastorale qui recommandait l'ouvrage du P. Quesnel comme « plein de lumière, d'onction et très propre à nourrir la piété » : il s'insurgeait, par conséquent, contre les récentes bulles pontificales. L'évêché de Senez, relevant de l'archevêché d'Embrun, Tencin ne laissa pas échapper une pareille occasion : il porta ses doléances à Versailles et obtint l'autorisation de convoquer un concile provincial, composé de ses six évêques suffragants auxquels se joignirent dix évêques des provinces voisines. Ce fameux concile, le

[1] Jean Soanen (1647-1740), entré à l'Oratoire en 1661, évêque de Senez le 8 septembre 1695, condamné par le concile d'Embrun le 20 septembre 1727 et relégué à l'abbaye de la Chaise-Dieu.



seul qui ait jamais été tenu en France à propos des affaires du jansénisme, fut ouvert solennellement le 16 août 1727, condamna les écrits du vieil évêque de Senez qui fut relégué à l'abbaye de la Chaise-Dieu, et porta l'un des coups les plus décisifs à la doctrine du parti. Cependant, la majorité du clergé de France accueillit défavorablement la sentence prononcée à Embrun [1]; Louis XV et ses ministres, pour ne pas surexciter davantage les esprits, affectèrent de conserver une attitude indifférente et froide à l'égard de Tencin, qui ne retira donc pas le moindre profit

[1] « ... Ce coup d'autorité, employé pour intimider et ramener les appelants en général, n'avait pas produit l'effet que le cardinal de Fleury s'en était promis ; au contraire, la condamnation de cet évêque [Soanen] qui, ayant été élevé dans la congrégation de l'Oratoire, avait toujours paru vivre comme les plus saints évêques des premiers siècles de l'Eglise, avait été suivie d'écrits publics tendant à démontrer la nullité de la procédure de ce concile dans la forme et dans le fond, et qui, en exposant le parallèle de la conduite édifiante de l'évêque déposé avec les mœurs connues de l'archevêque qui avait osé prononcer cette condamnation, avait excité l'indignation générale contre le procédé de cet archevêque. Cinquante avocats du Parlement de Paris s'en étaient expliqués dans ce sens, par une consultation publique datée du 30 octobre 1727, et douze archevêques et évêques ayant à leur tête le cardinal de Noailles s'en étaient expliqués de même dans une lettre au Roi du 13 mars 1728. Le décri où le concile d'Embrun



matériel ou moral de son intervention, courageuse sans doute, mais aussi fort peu désintéressée.

A diverses reprises, il se rendit à Versailles, se résignant à y paraître avec modestie et à n'y guère séjourner, puisqu'il ne parvenait pas à faire disparaître la sourde hostilité dont il se trouvait l'objet ; ses ennemis l'attaquaient toujours avec violence, tandis que ses partisans — on ne peut dire ses amis — le redoutaient trop pour lui faciliter la marche vers le pouvoir. Des

était ainsi tombé dans le public était tel que communément on ne le désignait que sous le nom de conciliabule, ce qui avait dérangé totalement le projet formé d'assembler pareillement quatre autres conciles provinciaux pour la déposition des quatre autres évêques appelants de l'*Unigenitus...* » (*Sur le progrès et la fortune de l'abbé Tencin, etc.*, par Le Dran, chef du dépôt des Affaires Etrangères. A. E.; *Fonds divers, Rome,* T. 73-75.) — V. *Journal du Concile d'Embrun,* publié en 1727 et attribué au jésuite Monlauzon ; — *Extrait des actes du Concile provincial d'Embrun.* Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4; — *Lettre des cardinaux, archevêques et évêques au Roi au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'Evêque de Senez* (18 octobre 1727), s. l. n. d., in-4; — *Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIII, de la propre main de S. S. à M. l'Archevêque d'Embrun* (25 octobre 1727). Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4, etc... — V. également les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIII*e *siècle,* par Picot (*vol. cit.*).

années s'écoulèrent sans que le moindre revirement se manifesta en sa faveur : « M. l'Archevêque d'Embrun a fait aujourd'hui sa révérence au Roi, rapporte le duc de Luynes dans son journal à la date du 14 juin 1736 ; il y a longtemps qu'il n'était venu dans ce pays-ci. On a appris que le gouvernement aimait autant qu'il demeurât dans son diocèse. La permission qu'il a demandée de venir faire un tour à Paris a donné matière à beaucoup de raisonnements ; cependant, l'on dit que c'est pour quelques affaires et qu'il ne doit pas y rester longtemps [1]. »

Continuant son double jeu avec une persévérance infatigable, Tencin se gardait de toute démarche qui pût porter ombrage à des adversaires acharnés ; depuis qu'il était intervenu avec tant d'éclat dans les affaires religieuses du royaume, il affectait même de ne témoigner aucune ambition, de ne prendre aucune initiative, poussant la réserve jusqu'à soumettre ses mandements au ministère avant de les publier. D'autre part, il maintenait et consolidait fort habilement son crédit auprès de la cour pontificale, exégérant aussi bien ses mérites que son

(1) *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés par L. Dussieux et E. Soulié. (Paris, Firmin-Didot, 1864, 17 vol. in-8.)



influence à Versailles. Lors du concile d'Embrun, le cardinal Lambertini lui avait écrit que « l'illustre nom de Tencin serait à jamais en bénédiction dans les siècles à venir » [1], et Lambertini n'avait pas été seul parmi les cardinaux à témoigner un enthousiasme aussi excessif.

A la suite d'une indiscrétion de milord Dumbard, gouverneur des enfants du chevalier de Saint-Georges, on apprit à Rome, le 19 février 1739, que le consistoire convoqué par le pape Clément XII [2] pour le 23 se proposait d'élever l'archevêque d'Embrun au cardinalat. Jusqu'alors, les négociations avaient été soigneusement tenues secrètes : cependant, la nouvelle ne causa aucune surprise en Italie. Par contre l'étonnement fut très vif en France et, dans l'entourage même de Louis XV, il y eut des marques fort évidentes de mécontentement [3].

Sans doute, des pourparlers avaient été régu-

[1] Ce passage de la lettre de Lambertini, datée du 31 octobre 1731, est reproduit par Le Dran *(ms. cit.)*.

[2] Lorenzo Corsini, de Florence (7 avril 1652-7 février 1740), archevêque de Nicomédie, cardinal en 1706 de la création de Clément XI, élevé au siège pontifical le 12 juillet 1730.

[3] Les épigrammes les plus mordantes ne furent pas ménagées à Tencin durant toute son existence ; elles l'accablèrent surtout lorsqu'il fut élevé au cardinalat. Voici



lièrement engagés depuis un certain temps : le cardinal Corsini [1], neveu et secrétaire d'Etat de Clément XII, avait écrit au cardinal Fleury, le 21 novembre 1738, pour l'informer du désir qu'avait le chevalier de Saint-Georges d'user de ses prérogatives en faveur de Tencin et pour lui demander l'avis de la cour de France. Fleury

les deux plus connues et presque les seules qui ne soient pas grossières :

> Enfin te voilà revêtu
> De cette dignité si longtemps poursuivie ;
> Tu dis : « Je l'ai conquise en dépit de l'envie. »
> C'est en dépit de la vertu.

D'autre part, la satire suivante, en forme de prière adressée à Benoît XIII, eut un grand succès : « Très Saint-Père, qui avez souillé d'un opprobre éternel le Sacré-Collège par la nouvelle promotion d'un certain *non tant saint,* faites que ce nouveau cardinal, étant par votre puissance lavé de la tache de tous les crimes, savoir de la simonie confidentielle, de l'usure et de l'inceste *(simoniæ, confidentiæ, usuræ, incestus),* soit rendu digne de parvenir au premier ministère de France, Vous qui vivez, régnez et mourrez bientôt. »

(1) Nérée-Marie Corsini, né à Florence le 19 mai 1685, cardinal en 1730 de la création de Clément XII, protecteur de l'ordre de Saint-Dominique. « Peu d'esprit, moins de tête, nulle capacité, courtisé pour sa place et pour le grand nombre de créatures qu'a son oncle dans le Collège. On verra au conclave ce qu'il sait faire. Le gouvernement est entre ses faibles mains ; il a mis les finances surtout en pitoyable état. » (De Brosses, *vol. cit.)*



avait répondu, dans une lettre banale, le 12 décembre, que le Roi ne gardait plus aucun ressentiment contre l'archevêque d'Embrun, que lui-même avait tout lieu de s'en louer et qu'on ne ferait aucun obstacle à son élévation, « à condition qu'on n'y mêlât, en quelque façon, le nom du Roi »[1]. C'était déjà chose extraordinaire que de voir un prélat français présenté par une couronne étrangère ; c'était chose plus extraordinaire encore de le voir abandonné par Louis XV pour être appuyé par des cardinaux italiens, soutenu par des influences étrangères et prendre rang dans le Sacré-Collège, alors que le Pape savait ne faire aucun plaisir à la cour de France. On conçoit donc aisément la stupéfaction témoignée

[1] Fleury tenait à bien préciser la réserve de Louis XV pour ne pas autoriser le bruit « que Sa Majesté avait des vues plus élevées sur lui qu'Elle ne déclarerait que quand il serait cardinal... Je tromperais Sa Sainteté et Votre Eminence, ajoutait-il encore dans sa lettre du 12 décembre, si je lui disais que ce projet ait quelque fondement, mais je la supplie de tenir cette marque de ma confiance dans un *secret impénétrable.* Votre Eminence est la seule avec qui je me sois expliqué si ouvertement et, quoiqu'en mon particulier j'estime et veuille beaucoup de bien à M. d'Embrun, je suis incapable de me servir de fausses suppositions pour lui procurer ce que je lui souhaite. » — Les lettres échangées entre Corsini et Fleury sont reproduites par Le Dran *(ms. cit.)*.



à Versailles. « M. de Saint-Aignan est bien maladroit », se serait écrié le cardinal Fleury en apprenant la nouvelle.

Le duc de Saint-Aignan [1] représentait alors Louis XV auprès du Saint-Siège. « Homme d'esprit, d'une conversation douce, qui avait des connaissances et des lettres », rapporte le président de Brosses [2], il était malheureusement timide, circonspect, d'une distinction parfaite, mais sans valeur politique. Malgré le prestige qu'avait partout à l'étranger le nom du roi de France, il ne bénéficiait pas d'être le représentant d'un prince aussi considéré et son crédit personnel était nul.

Il n'avait pas été pressenti au sujet de la promotion de Tencin, et, lorsqu'elle fut décidée, la secrétairerie d'Etat négligea de lui faire part de cette nouvelle si intéressante pour la France.

(1) Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan (1684 - 22 janvier 1776), mestre de camp, prisonnier à Oudenarde, blessé à Malplaquet, ambassadeur en Espagne en 1716, membre du Conseil de Régence en 1719, gouverneur du Havre, membre de l'Académie française en 1727, ambassadeur à Rome en 1731, pair de France.

(2) « Vous le trouverez froid à l'abord, assez occupé de l'honorifique ; doux, aimable et spirituel dans la société, bonhomme peu actif, circonspect et même timide », écrit dans une autre de ses lettres le président de Brosses *(vol. cit.)*.

C'était assurément un défaut d'attention et un mépris bien marqué. « Il faut espérer qu'on lui donnera quelque signe de vie quand toute la ville sera informée de la nouvelle », écrivait un de ses secrétaires, l'abbé Certain, placé auprès de lui pour le guider et peut-être pour le surveiller discrètement ; « en vérité, il est bien triste pour des Français zélés de voir le représentant de leur maître aussi peu considéré. »

On ne s'étonnait cependant pas outre mesure de ce manque d'égards envers un ambassadeur, sachant que la cour de France s'était contentée de ne pas s'opposer à la promotion de Tencin, qu'elle n'avait fait ni demande positive dans aucun sens, ni démarche directe ou indirecte. « C'est sans doute pour en convaincre le public, ajoutait judicieusement l'abbé Certain, que notre ministère n'a pas voulu que l'affaire passât par le canal de M. l'ambassadeur, ni même qu'il en fût instruit, afin qu'il fût notoire que le Pape et le Roi d'Angleterre faisaient M. de Tencin cardinal de leur propre mouvement, sans que la France le leur ait demandé : voilà ma façon de penser. Tout le monde, malheureusement pour M. l'ambassadeur, ne pense pas de même. L'ignorance où il a avoué de bonne foi qu'il était par rapport à cette promotion, allant jusqu'à

dire publiquement que, s'il était honnête de parier, il parierait qu'elle n'aurait pas lieu, *qu'elle était destituée de toute vraisemblance,* cette ignorance, dis-je, lui fait un tort infini dans le pays et le discrédite prodigieusement en faisant voir qu'il n'a nulle part dans la confiance de la Cour, même à l'égard des choses de son département. On dit avec assez de raison que la même chose lui est déjà arrivée deux autres fois, par rapport à la paix et à la disgrâce de M. Chauvelin [1], événements qu'il soutint avec offres aussi de parier qu'ils étaient faux, sans fondement et sans réalité. »

Si la promotion du cardinal de Tencin fut froidement accueillie à Versailles [2], il n'en

[1] Germain-Louis de Chauvelin (1685-1762), chargé des Affaires Etrangères de 1727 à 1737, garde des sceaux en 1729.

[2] On prétendit, avec vraisemblance, que Tencin avait chèrement acheté sa nomination. On disait ouvertement à Paris et à Versailles qu'il l'avait payée 600,000 livres. On parlait aussi de ce marché à Rome, mais avec plus d'indulgence. L'abbé Certain, dans ses mémoires conservés au ministère des Affaires Etrangères et joints à la correspondance diplomatique, mentionne ce propos du camerlingue : « Il faut que M. de Tencin soit bien riche, car je sais certainement et à n'en pouvoir douter qu'il a envoyé à Rome cent mille écus pour son chapeau et je connais le banquier qui les a comptés. »

arriva pas de même à Rome. Les cardinaux, affirme l'abbé Certain, furent unanimes à dire qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, ni trouver un plus solide défenseur de l'Eglise et du Saint-Siège. Plusieurs d'entre eux assuraient que leur intervention n'avait pas été inutile. Le camerlingue Alexandre Albani répétait hautement que le cardinal de Tencin lui devait son chapeau, et on le croyait d'autant plus aisément qu'on trouvait tout naturel de lui voir rechercher l'amitié de Tencin afin de rentrer en grâce auprès de la cour de France et de l'attirer à son parti dans le prochain conclave. Le cardinal neveu, Corsini, avouait, de son côté, qu'il avait largement participé à cette nomination.

Les uns s'imaginaient que le cardinal de Tencin allait devenir le coadjuteur du cardinal Fleury et son successeur désigné ; d'autres, et c'étaient les plus nombreux, étaient persuadés qu'il serait envoyé à Rome pour remplacer le duc de Saint-Aignan, « Sa Majesté ne pouvant faire choix d'un sujet plus capable de remplir cette place et par ses talents et par la considération qu'il a dans cette cour, qui vient de lui en donner une preuve solennelle et authentique [1]. »

[1] « Dans les promotions de l'archevêque d'Embrun, Tencin, au cardinalat, le 23 février 1739, le pape Clé-



Toute la ville envoya complimenter l'ambassadeur qui n'avait jamais vu une foule aussi nombreuse se presser aux portes de son palais. Les ministres étrangers vinrent apporter leurs félicitations. Contrairement à l'usage qui voulait que les femmes ne parussent point, la princesse Albani, belle-sœur des cardinaux de ce nom, se fit représenter à l'ambassade. Le duc de Saint-

ment XII et le cardinal Corsini, son neveu, qui conduisait alors toutes les affaires ecclésiastiques, civiles et politiques de la cour de Rome sous l'autorité de Sa Sainteté, avaient donné à ce prélat des témoignages si distingués de leur estime et de leur prédilection singulière en sa faveur que le cardinal de Fleury jugea ne pouvoir faire un meilleur usage de ce nouveau cardinal que de l'envoyer en cette cour pour y aider le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de Sa Majesté, dans les affaires relatives aux intérêts de la couronne de France... Il y avait lieu de juger que le cardinal de Tencin, après quelques mois de son séjour à Rome, serait admis dans les congrégations du Saint-Office et qu'ainsi ce cardinal pourrait communiquer au duc de Saint-Aignan ce qui s'y passerait de considérable et aussi en informer directement Sa Majesté. Ainsi, ce cardinal, après les cérémonies de la réception du bonnet, de ses audiences de la Reine et des princes et princesses de la famille royale, suivies de ses visites aux princes et princesses du sang, partit de Paris pour Embrun le 19 de ce mois de février et ne tarda pas à se rendre à Rome comme pour y recevoir le chapeau rouge et faire ses très humbles remerciements à Clément XII. » (Le Dran, *Sur le progrès et la fortune de l'abbé Tencin, ms. cit.*).



Aignan dut composer son visage, paraître fier et heureux de cet empressement, alors qu'il subissait un échec dans sa diplomatie et un affront personnel.

Le prélat Aurelli, secrétaire des ambassades du Pape, fut désigné pour aller porter la barrette en France. Mais, tout à coup, on apprit que le cardinal de Tencin s'apprêtait à prendre le chemin de Rome, puisqu'il avait écrit au cardinal Corsini pour lui demander s'il ne lui serait pas possible de passer sur les formalités d'usage et de recevoir des mains du Saint-Père la barrette et le chapeau en même temps. Un pareil empressement était chose singulière. Ses partisans lui en firent un mérite ; ils assurèrent qu'il prenait cette résolution afin de confondre ses ennemis, en prouvant à la cour de France, par son éloignement volontaire et précipité, qu'il n'avait pas sur le ministère les vues qu'on lui attribuait : c'était un trait de haute sagesse et de politique supérieure. Néanmoins, le chevalier de Saint-Georges et le cardinal Corsini étaient un peu déconcertés par cette décision soudaine, dont ils cherchaient en vain à pénétrer le motif.

Le duc de Saint-Aignan n'avait pu dissimuler une extrême inquiétude en apprenant la venue prochaine de Tencin. D'abord, il n'y voulut

point croire ; il répéta hautement, publiquement, qu'il ne fallait attacher aucune importance aux nouvelles qui annonçaient l'arrivée du cardinal, alors qu'on lui cherchait un palais et des meubles. Puis il commença à perdre de son assurance : « Que M. de Tencin soit envoyé à Rome pour me relever, déclara-t-il alors, je n'en serais pas surpris après une ambassade de près de huit ans ; mais qu'il vienne ici pour attendre l'ouverture du conclave, c'est une forme que je n'entends pas et qui a l'air d'un aide de camp dont je n'ai pas besoin, d'autant plus que le Pape peut encore aller plus loin ». Enfin, lorsque le courrier lui apporta une lettre du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Amelot [1], qui lui annonçait les préparatifs du départ de Tencin, il ne lui fut cependant plus permis de douter. Il se tranquillisa un peu parce que la lettre ajoutait que le cardinal ne venait à Rome que pour prendre le chapeau et qu'il avait annoncé au cardinal Ottoboni [2] son intention

[1] Jean-Joseph Amelot de Chaillou, né le 30 avril 1689, membre de l'Académie française en 1727, succéda, le 22 février 1737, à Chauvelin aux Affaires Etrangères ; il quitta ce poste le 26 avril 1744 et fut remplacé quelques mois après par le marquis d'Argenson.

[2] Pierre Ottoboni, de Venise (7 juillet 1667 - 28 février

de ne séjourner qu'un mois à Rome. Toutefois, remarquait avec raison l'abbé Certain, « il y a une chose très certaine, c'est que l'arrivée de M. le cardinal de Tencin à Rome donnera un ombrage et des inquiétudes infinies à M. l'ambassadeur. Le cardinal Corsini se jettera à cette Eminence à corps perdu, par pique et pour mortifier Son Excellence; les courtisans suivront l'exemple du maître et se tourneront du côté du soleil levant, d'autant plus qu'on sera persuadé que le nouveau cardinal aura la manivelle dans le conclave, et restera après chargé des affaires du Roi : matière à jalousie et à brouillerie. Il ne faut cependant pas s'attendre que M. l'ambassadeur se dégoûte jamais au point de demander son rappel; non, il est dans des principes tout opposés..., d'autant plus qu'il ne retrouvera jamais en France l'équivalent de la place qu'il occupe à Rome : voilà l'essentiel. »

Tencin reçut, en mai, l'abbaye de Trois-Fontaines, près de Châlons-sur-Marne, vacante depuis la mort du cardinal de Bissy et qui valait quarante mille livres de rentes; mais l'obtention

1740), secrétaire d'Etat de son grand-oncle Alexandre VIII et cardinal en 1689, légat d'Avignon en 1690, protecteur de la couronne de France en 1702, évêque de Sabine en 1725, puis de Frascati.



d'un semblable bénéfice constituait un véritable droit inhérent à sa nouvelle dignité bien plutôt qu'une faveur.

A Rome, où plus qu'ailleurs encore on était avide de nouvelles, on colportait rapidement toutes celles qui arrivaient de la cour de France ; on les commentait, on s'étonnait des contradictions qu'elles renfermaient, et les bruits les plus divers se répandaient sur l'arrivée du nouveau cardinal, sur le rôle qu'on lui attribuait. Tantôt les éloges étaient unanimes ; tantôt de vives critiques étaient formulées sur le plan de conduite qu'on lui supposait. Lorsqu'on apprit qu'il avait décidé de s'arrêter à mi-chemin, à son archevêché d'Embrun [1], pour y recevoir la barrette des mains de l'envoyé de Clément XII, il y eut un instant de désillusion à son égard : on ne considérait les étrangers à la cour de Rome qu'à proportion du crédit qu'on leur attribuait à la leur, et qu'autant qu'on en pouvait craindre ou espérer quelque chose. Puis, les lettres de Tencin laissaient voir une indécision dont on augurait

(1) Sa promotion avait donné lieu, le 13 mars, à des réjouissances présidées à Grenoble par son frère, puis également à des fêtes à Embrun peu de temps après. (V. *Mercure de France*, mars et mai 1739). Il reçut la barrette à Embrun, le 28 mai, des mains du prélat Aurelli.



mal. Il écrivait qu'il ne resterait qu'un mois en Italie ; ensuite il donnait des ordres pour qu'on lui retînt un palais, qu'on louât une maison pour sa suite; enfin il suspendait ses instructions. Après avoir annoncé qu'il prendrait la barrette à Rome, ensuite à Paris, il finissait par choisir Embrun pour cette cérémonie. En présence de ces variations incessantes, de l'attitude indifférente ou trop réservée de la Cour à son égard, on ne savait véritablement que penser. Alors on disait qu'il venait sans doute pour relever le duc de Saint-Aignan, mais on le disait sans conviction.

Ses partisans cherchaient à étouffer les bruits défavorables qui commençaient à courir ; en réalité ils étaient inquiets, et se trouvaient réduits à de véritables expédients pour essayer d'expliquer ces tergiversations singulières. L'honnête Saint-Aignan avouait sans détours que le ministère n'attachait aucune importance à ce voyage si commenté, et on ne doutait guère des affirmations de l'ambassadeur, parce qu'on le savait incapable d'une médisance.

Plus de quatre mois s'étaient ainsi écoulés dans ces alternatives, lorsqu'on apprit enfin l'arrivée du cardinal : il en était temps pour son crédit qui commençait à décliner.



Le cardinal de Tencin s'embarqua le 21 juin, à Toulon, sur les galères de Malte commandées par le bailli de Tencin [1], son neveu. La traversée fut rapide, et, quatre jours après, il débarqua à Civita-Vecchia.

Le duc de Saint-Aignan avait mis d'avance le palais de l'ambassade [2] à sa disposition et avait insisté pour qu'il y descendît, au lieu de profiter de l'hospitalité que lui avait offerte, à Saint-Louis-des-Français, l'abbé de Canillac, auditeur de rote pour la France [3]. Dès qu'il apprit l'approche de l'escadre, l'ambassadeur en fit répandre la nouvelle, envoya sa chaise de poste au cardinal, une autre au bailli, puis se porta

(1) Le bailli de Tencin, fils de François Guérin de Tencin, devait être ambassadeur de l'ordre de Malte à Rome en 1742.

(2) Le duc de Saint-Aignan occupait un vaste et beau palais situé place des Apôtres, à côté des palais Colonna, Odescalchi, et Muti, ce dernier résidence du chevalier de Saint-Georges.

(3) « La troisième personne qui représente ici pour la nation française est l'abbé de Canillac, comte de Lyon, auditeur de rote. Il a un magnifique logement et tient un état de maison fort convenable; c'est le seul, dans Rome, qui ait proscrit dans son domestique l'indélicate coutume de la bonne main. » (De Brosses, *vol. cit.*) — L'abbé Claude-François de Montboissier-Beaufort de Canillac avait été nommé auditeur de rote en juillet 1733.



lui-même à leur rencontre avec deux berlines à six chevaux et les accueillit avec mille politesses.

Le jour même de son arrivée, Tencin se rendit chez milord Dumbard, chez le cardinal Ottoboni ; il reçut les cardinaux Aquaviva et Alexandre Albani. Le lendemain, il alla saluer le chevalier de Saint-Georges, les princes d'Angleterre et les princesses Corsini. Il ne lui était pas permis de sortir officiellement avant d'avoir fait son entrée publique, mais le cardinal Corsini vint en personne pour régler avec lui les conditions du cérémonial et les hâter le plus possible. Il reçut visites sur visites ; nombre de cardinaux avaient demandé au Pape l'autorisation d'aller le voir pendant son incognito. La noblesse et le peuple manifestaient également leur joie de son arrivée ; l'empressement était général : Tencin n'avait eu qu'à paraître pour recouvrer le prestige qu'il s'était acquis pendant son premier séjour à la cour pontificale.

L'ambassadeur fut plein d'attentions pour lui, non par tactique ou par crainte, mais l'amabilité était naturelle chez le duc de Saint-Aignan. Le cardinal, qui ne possédait pas cette qualité, qui arrivait avec toutes sortes de préventions à l'égard de celui qu'il considérait déjà comme un

adversaire, subit lui-même le charme de cette constante bienveillance : il n'en fut pas touché, mais surpris, et rendit politesses pour politesses. Les marques d'amitié qu'ils se donnèrent pendant plusieurs jours suffirent à déconcerter tous ceux qui s'attendaient à ce que le duc de Saint-Aignan, si impopulaire malgré ses prévenances, si maladroit malgré ses bonnes intentions, fût remplacé à bref délai par un ministre qui représenterait plus dignement Louis XV et la France.

Pendant le séjour des galères de Malte à Civita-Vecchia, il se produisit un incident où, pour la première fois, Tencin dévoila son caractère et trahit un peu ses intentions. Le commandant des galères du Pape, ancrées dans le même port, avait prétendu que les galères de Malte ne pouvaient arborer leur pavillon en l'absence de leur chef qui visitait Rome, et, sur son ordre, le pavillon du commandant français avait été amené. Dès que le bailli de Tencin en fut informé, il se plaignit vivement auprès du cardinal Corsini ; il lui fit valoir qu'il ne pouvait être considéré comme absent de son bord, puisqu'il avait la possibilité d'y retourner chaque soir. Une estafette fut aussitôt envoyée pour blâmer le zèle maladroit du commandant des galères du Pape et faire arborer de nouveau le



pavillon de Malte. Le différend avait été promptement arrangé devant nombre de personnes de condition, et le cardinal de Tencin était présent. Il prit aussitôt la parole pour dire en souriant qu'il n'y avait aucune affaire qu'on ne pût accommoder à Rome quand on savait en prendre les moyens. La phrase fut remarquée ; et le duc de Saint-Aignan, qui avait toujours échoué dans toutes ses négociations, la comprit.

Néanmoins, Tencin affectait de se tenir à l'écart. Il s'occupait de son installation et semblait vivement contrarié d'une difficulté imprévue : il n'avait voulu louer que pour un an le palais qu'il venait habiter et il avait dû prendre, bien malgré lui, un engagement de trois ans, le propriétaire ayant prétexté que les réparations coûteuses qu'il avait faites ne lui permettaient pas de louer pour une moins longue durée. Aidé des conseils du cardinal Riviera [1], Tencin entreprit alors d'organiser sa maison, qui lui coûtait onze mille écus par an et où les exigences d'un propriétaire le destinaient à demeurer plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. Il prit quatre gentilhommes, un maître de chambre, qui était

[1] Dominique Riviera, d'Urbin (3 décembre 1671 - 3 novembre 1753), dignitaire de plusieurs congrégations, cardinal en 1733 de la création de Clément XII.



parent du cardinal Delci [1], vingt-deux valets de livrée, sans parler des secrétaires et valets de chambre; seize chevaux remplirent les écuries.

Une entente cordiale subsistait encore avec le duc de Saint-Aignan. Personne n'avait été dupe de la prétendue condition imposée au cardinal par son propriétaire et on en concluait que Tencin avait eu une délicate attention pour l'ambassadeur en lui laissant entendre de cette façon qu'il n'avait jamais songé à demander sa place. « Cette bonne intelligence, concluait l'abbé Certain, sera d'un grand secours pour les affaires du Roi, s'il plaît à Dieu de la maintenir. Il faut espérer qu'elles ne languiront plus comme elles ont fait jusqu'à présent et que M. le Cardinal en accélérera l'expédition, autant par son habileté que par le grand crédit et l'estime générale qu'il a dans cette cour. »

Le dimanche 12 juillet eut lieu l'entrée du cardinal de Tencin. Il affecta de l'organiser très modestement, tout en ayant soin de ne pas traverser Rome sans attirer l'attention [2].

[1] Régnier Delci, de Florence, cardinal en 1737 de la création de Clément XII, évêque d'Ostie et de Velletri comme doyen du Sacré-Collège.

[2] « Le cardinal de Tencin fit, le 12 de ce mois, son entrée publique à Rome; tous les cardinaux envoyèrent



Trois attelages qui servaient depuis l'ambassade du cardinal de Polignac, douze laquais vêtus de gris avec un petit galon noir, quatre valets de chambre, un maître d'hôtel, un officier, deux cuisiniers, tous vêtus d'un drap gris avec un petit galon d'argent, un suisse, un postillon, huit courriers de l'ambassadeur, deux de l'abbé de Canillac et un attelage de ce prélat formèrent tout le train du cardinal. Les Romains, habitués aux défilés nombreux et brillants, furent déçus en voyant le simple cortège qui escortait la nouvelle Eminence ; ses amis eux-mêmes trouvèrent cette simplicité trop « ecclésiastique » et auraient voulu quelque chose de plus, tout en reconnaissant que le cardinal avait tenu à donner ainsi une preuve de son éloignement pour le luxe et les représentations mondaines.

Le mercredi suivant, jour du Consistoire, il reçut le chapeau de la main du Pape qui lui fit un discours des plus flatteurs ; puis, tous les

chacun, selon l'usage, hors la porte du Peuple, un gentilhomme pour le complimenter et un carrosse à six chevaux pour servir à son cortège. Les princes romains et toutes les personnes de distinction observèrent le même cérémonial avec ce cardinal qui, étant allé descendre au palais de Monte-Cavallo, fut admis à l'audience du Pape et rendit ensuite visite aux deux cardinaux ministres et à la princesse Corsini... » (*Mercure de France*, juillet 1739.)



cardinaux lui prodiguèrent des marques d'amitié et le camerlingue se fit remarquer par son empressement. Au retour, il se présenta en habit de cérémonie chez l'ambassadeur, comme il l'avait déjà fait le jour de son entrée ; son maître de chambre lui ayant conseillé de s'y rendre plus simplement : « Non, lui répondit-il, je veux donner l'exemple du respect qui est dû au représentant du Roi. »

Le 20, il fut nommé membre des congrégations du Concile, de la Propagande, des Rites et de l'Index. Le titre de l'église Saint-Nérée et Saint-Achillée lui fut conféré.

Alors qu'on lui connaissait du goût pour la représentation, on s'étonna de le voir, en toutes circonstances, garder une attitude modeste et certainement affectée. Toutefois, il lui était maintenant impossible de vivre dans une véritable retraite qui, sans doute, était plus obligatoire que volontaire. Il annonça donc qu'il resterait chez lui tous les lundis pour recevoir et ajouta qu'il n'invitait pas les dames, afin que la conversation pût demeurer plus « canonique » et plus « épiscopale ». A son premier lundi, il reçut la visite de trois cardinaux, de beaucoup de seigneurs romains, d'une grande partie de la prélature et enfin de quinze dames qui ne

s'étaient pas effrayées de son peu d'empressement à les accueillir.

Puisqu'il sortait peu, on allait chez lui, on forçait sa porte. Partout on vantait la distinction de ses manières et le charme de sa conversation. Il possédait toutes les qualités; il devait avoir aussi une influence considérable. Il était de bon ton ou d'habile politique de se dire de ses amis, et tout le monde voulait en être, tout le monde courait « au saint du jour ».

Mais, lorsqu'on cherchait à l'interroger sur sa mission ou sur l'avenir qui l'attendait, il gardait le silence et on lui en faisait un nouveau talent. Certainement, il n'était venu à Rome que pour suivre et mieux faire réussir ses vues sur le premier ministère de France ; son éloignement actuel ne pouvait donner ombrage à ses adversaires : quelle heureuse inspiration il avait eue ! Etait-il admissible qu'il possédât le désir de remplacer Saint-Aignan ! il en serait désolé, au contraire ; il fallait qu'il restât libre, qu'il fut prêt à partir d'un moment à l'autre, lorsqu'on le prierait de se rendre à Versailles pour y prendre la direction des affaires. Et on était si persuadé de connaître la vérité qu'on ne voyait pas l'inquiétude qui, souvent, assombrissait son visage et qu'on ne s'étonnait pas de ses réponses ambi-

guës et embarrassées lorsque, d'avance, on le félicitait sur la haute fortune à laquelle on le prétendait destiné.

Pendant ce temps, les salons de l'ambassadeur, qui n'avaient jamais été très fréquentés, se trouvaient de plus en plus abandonnés. Le duc de Saint-Aignan en souffrait; mais son insouciance trop connue, sa bienveillance inaltérable l'aidaient à supporter ces marques d'une indifférence qui devenait presque du mépris, et il se taisait toujours, sans avoir jamais un mot d'amertume à l'égard de celui qu'on lui donnait comme maître ou tout au moins comme collègue.

Un scandale retentissant acheva de perdre une situation si compromise. Le duc de Saint-Aignan avait auprès de lui ses deux fils : l'aîné, le marquis de Beauvilliers, avait affiché une liaison avec la fille d'un fabricant de mors pour chevaux; le plus jeune, l'abbé de Beauvilliers, avait séduit la fille d'un sellier après avoir eu la mère pour maîtresse, et toute la ville de Rome avait été instruite de ses aventures. Accompagnée de ses peu recommandables parents qui facilitaient l'enlèvement, sa maîtresse avait pris le « procaccio » [1] qui partait pour Florence;

[1] Courrier ordinaire.



et lui-même escortait à cheval la nouvelle famille qu'il entendait se donner. On reprocha à l'ambassadeur de n'avoir pas empêché ce scandale qu'il aurait pu prévoir ; on ne le plaignit pas de ne l'apprendre que quelques jours après [1].

Tous ces scandales rejaillissaient sur l'infortuné duc de Saint-Aignan : il perdait sa considération après avoir depuis longtemps perdu son crédit. D'autre part, il se trouvait dans une situation financière des plus difficiles : ayant dépensé sans compter pour mieux soutenir son rang et le prestige du Roi, il en était réduit à de véritables expédients ; il vendit sa vaisselle d'argent ; il emprunta aux banquiers de Rome. A quoi lui servait d'offrir des glaces, lorsqu'il allait au théâtre, à toutes les dames qui s'y trouvaient, puisque les dames préféraient à sa conversation cependant aimable et galante, à son empressement toujours respectueux auprès d'elles, les discours volontairement sévères d'un cardinal qui s'astreignait à ne parler que de questions ecclésiastiques et ne les invitait même pas chez

[1] « Le mariage de l'abbé de Saint-Aignan a depuis été cassé à Rome... On dit que la cour de France n'a pas voulu recevoir la démission de ses bénéfices. On ne sait ce qu'il est actuellement devenu : selon l'apparence, on le retient dans quelque maison de retraite. » (De Brosses, *vol. cit.*)

lui ? Saint-Aignan s'était déjà ruiné à l'ambassade de Madrid ; il se ruinait plus encore à l'ambassade de Rome ; le Roi serait obligé de lui refaire pour la seconde fois une fortune dépensée à son service, mais le Roi commençait à se lasser de ce très fidèle et très maladroit sujet.

Tencin ne put faire autrement que de plaindre l'ambassadeur, tout en étant secrètement ravi de ces disgrâces qui facilitaient singulièrement ses plans toujours impénétrables. Peu à peu, il se relâcha de son attitude réservée ; il commença à se donner de l'importance dans ses lettres : il laissait entendre qu'il était là pour tout sauvegarder ; il se préparait à offrir ses services, s'imaginant qu'ils pourraient bientôt devenir indispensables.

Saisissant comme prétexte l'exactitude du cardinal Fleury à lui répondre, il s'enhardit à lui adresser des lettres plus fréquentes et plus longues. Il parle très discrètement des services qu'il rend à la Cour, des négociations que l'ambassadeur ne parvenait pas à mener à bonne fin et que lui fait aboutir heureusement et promptement. Il glisse sur les tribulations que subit le duc de Saint-Aignan ; il le plaint, mais dans des termes qui achèvent de l'accabler. L'occasion

est favorable à la réussite de ses plans et il ne la laisse pas échapper.

Le 11 septembre, la lettre qu'il adresse au cardinal Fleury est conçue en ces termes :

... « Je serais au désespoir de devenir jamais pour lui [le duc de Saint-Aignan] l'occasion de la moindre peine. Mais Votre Eminence peut bien sentir que, malgré toutes les attentions et tous les égards dont je ne me départirai jamais, il est difficile que notre union subsiste longtemps et que la diversité qui se trouve dans notre conduite ne préjudicie à l'un ou à l'autre et, par là, ne fasse quelque tort au service du Roi et à l'honneur de la nation.

« M. l'ambassadeur, plein de zèle, prend aisément des préventions et les témoigne plus aisément encore ; et moi, quoiqu'inébranlable sur ce qui intéresse la religion et le service du Roi, je crois ne pouvoir me dispenser, sans des raisons bien marquées, de faire politesse à tout le monde et même de prévenir ceux qui seront retenus par le respect de la dignité ou de la représentation.

« M. l'ambassadeur vit d'une manière extrêmement retirée ; et moi, en gardant les bienséances de mon état, je crois devoir me communiquer pour me faire des amis ou, du moins,



pour acquérir les connaissances nécessaires dans une cour étrangère... J'ai rempli à l'égard de M. le duc de Saint-Aignan, dans la malheureuse affaire de son fils, tout ce que je devais à l'amitié et tout ce qu'exigeait le caractère dont il est revêtu.

« Je ne dois pas cacher à Votre Eminence que l'état incertain où je parais ici me fera vraisemblablement déchoir de la considération que je puis y avoir, et qui ne vient que de la pensée où l'on était que Votre Eminence m'envoyait comme un homme de confiance et qu'elle voulait charger de ses affaires.

« On n'est considéré qu'autant qu'on peut être utile. Cela est encore plus vrai ici qu'ailleurs, et un cardinal étranger sans titre est réputé de nulle utilité. Je n'aurais pas même de prétexte pour faire une longue résidence, en ayant une d'obligation ailleurs dont on ne peut se dispenser pour un temps considérable que pour le service de son maître ou pour le plus grand bien de la religion... »

Dans cette lettre, Tencin venait de se démasquer : il offrait ses services, il sollicitait. Et, quelques jours après, le 18 septembre, il devenait plus explicite encore :

« M. le duc de Saint-Aignan est persuadé

qu'on ne le rappellera point, à moins qu'il ne le demande et, dans cette confiance, il regarde cette ambassade comme son patrimoine.

« Mais il me semble que des lettres de créance qui me seraient données, sans le rappeler, ne feraient qu'assurer davantage son état et n'auraient rien d'extraordinaire. On a vu souvent ici plusieurs ministres du même prince caractérisés. Il n'est pas douteux qu'un caractère public ne donnât et plus de poids à mes démarches présentes et plus de confiance en moi pour l'avenir. Je sens bien que les choses ne pourraient subsister longtemps dans cet état et qu'il y a des difficultés dans ce que je propose, et quant au fond et quant à la forme. Mais Votre Eminence saura bien les lever et une longue expérience m'a appris que je ne puis mieux faire que de me remettre de tout à ses bontés et à ses lumières.

« Le cas d'un conclave exigerait encore que je fusse honoré ici d'un titre. Je n'ai garde de vouloir pénétrer dans les vues de Votre Eminence sur celui des cardinaux français qui aura la principale confiance. Quant à moi, je souhaiterais de tout mon cœur n'avoir qu'à obéir; je prévois des embarras infinis. Mais, si elle me destine à la manœuvre dans le conclave, j'ose lui représenter

qu'étant cadet de tous mes collègues, il n'y a que le caractère de chargé des affaires du Roi, dont je serais en possession avant ce temps-là, qui pût les réduire à la déférence nécessaire qui, même malgré cette précaution, sera très difficile à obtenir d'eux. M. le cardinal de Rohan, quoique l'ancien, donna l'exemple de subordination dans le dernier conclave ; il m'a paru désirer très sincèrement d'en user de même dans le prochain. Il croit que celui qui a préparé la besogne doit la conduire à sa fin. Si, cependant, il voulait s'en charger, je le verrais arriver avec encore plus de plaisir.

« Je me flatte que M. l'ambassadeur est content de ma conduite à son égard. J'ai volé à son secours dans la malheureuse affaire de son fils. J'ai obtenu tout ce qu'il a souhaité de M. le cardinal Corsini ; mais aussi je dois à cette Eminence la justice de publier qu'elle s'est prêtée à tout de la meilleure grâce du monde. »

Certes, si on avait eu connaissance à Rome de ces deux lettres, la stupéfaction eût été profonde. Il est probable que le « saint du jour » aurait été promptement délaissé, ou traité de « comediante ».

C'était, en effet, une véritable comédie que jouait le cardinal de Tencin. Si la lassitude et la



crainte altéraient ses traits, c'est que depuis trop longtemps il composait son visage.

Nommé cardinal malgré la cour de France, et n'ayant plus un Dubois à servir, n'était-il pas venu à Rome de sa propre initiative, sans lettre d'introduction, sans être chargé de la moindre mission ? Il avait quitté Versailles, abandonné son diocèse, escomptant la fortune qui le favorisait toujours et confiant dans son habileté qui l'aidait à triompher des situations les plus difficiles. On s'explique aisément alors ses hésitations avant le départ, l'existence retirée qu'il mène à Rome après son arrivée, sa déférence envers un ambassadeur qu'il voudrait ruiner, l'inquiétude que lui donnent les félicitations de tous, les scrupules avec lesquels il se dérobe aux honneurs. Au vrai, il s'était aventuré dans un jeu si hasardé qu'il commençait à douter de la réussite.

Il avait cependant préparé son plan de longue date, et pas un instant il n'avait hésité à partir pour Rome dès qu'il avait appris qu'une place lui était attribuée dans le Sacré-Collège.

Le Pape, aveugle, très âgé et ne quittant plus son lit, pouvait succomber d'un moment à l'autre. L'ambassadeur de France était discrédité; on était lassé à Versailles des marques

d'incapacité qu'il donnait depuis trop longtemps, et on parlait ouvertement de le remplacer. Il y avait donc un rôle à tenir à Rome : le cardinal s'en jugeait digne et surtout capable d'en retirer de grands avantages, car il jetait ses regards plus loin encore. Les Romains ne se trompaient pas en disant qu'il ne désirait pas le poste d'ambassadeur : son orgueil démesuré lui avait fait entrevoir la possibilité de diriger le prochain conclave. Il était assuré du concours du cardinal Corsini, qui se trouvait à la tête de la faction la plus importante, et du cardinal Aquaviva, protecteur des royaumes d'Espagne et de Naples. Il connaissait la valeur de deux semblables appuis, et il escomptait tellement son influence sur le Sacré-Collège qu'il ne doutait pas de faire l'élection du futur Pape, ou d'imposer un candidat au gré de la France et désigné par lui.

Mais quelque chose était nécessaire pour faire triompher son plan. Il fallait qu'il fût chargé du « secret » lorsque s'ouvrirait le conclave ; il fallait que l'ambassadeur lui cédât la place, ou tout au moins lui permît d'occuper à côté de lui une situation qu'il saurait sans peine rendre prépondérante. Malgré les services qu'il rendait, malgré les infortunes, les maladresses

de l'ambassadeur, il ne recevait que des lettres banales de la cour de Versailles, des compliments sans importance, et il n'obtenait toujours pas de titre officiel qui régularisât sa présence à Rome et favorisât son désir intéressé de participer largement à la gloire de la France.

Après une longue et impatiente attente, il s'est donc résigné à solliciter ce qu'on ne lui offre pas. A la fin de septembre, ses craintes deviennent de l'angoisse. La santé du Pape s'altère visiblement; elle donne des inquiétudes croissantes; les médecins désespèrent de rétablir un malade aussi âgé et aussi affaibli. Un conclave est imminent, et Tencin écrit le 28 septembre :

« ... Votre Eminence comprend aisément que je vais me trouver dans une situation très embarrassante. Je n'ai aucune instruction particulière. Je dois montrer une parfaite correspondance avec M. l'ambassadeur dont la manière de penser et de se conduire ne sera peut-être pas toujours la mienne; et je sens que cette correspondance ou même cette dépendance est désagréable à toutes les factions. J'ai besoin d'ordres bien précis sur la conduite que je dois tenir avec lui.

« ... Je soupire après M. le cardinal de Rohan, et je souhaite qu'il se charge de conduire la barque. Son ancienneté, son expérience et ses

talents imposeront aux autres et même à M. le duc de Saint-Aignan. M. le cardinal de Polignac s'accommodera mieux de lui que de moi qu'il déteste; ce dernier cardinal voudra infailliblement jouer un personnage. »

Le même jour, il écrit au ministre pour lui faire part également des craintes sérieuses que donne la santé du Pape. Il s'étonne de ne recevoir aucune instruction en cas de conclave, puisqu'il est le seul cardinal français présent à Rome, et s'inquiète de voir que le duc de Saint-Aignan ne dépêche aucun courrier extraordinaire pour faire parvenir ces mauvaises nouvelles à Versailles. Jusqu'à l'arrivée d'ordres si impatiemment attendus et depuis si longtemps escomptés, « je dois, lui dit-il, me regarder comme particulier et me conformer autant qu'il me sera possible à ce qu'exigera de moi l'ambassadeur de Sa Majesté. Il me sera moins difficile de le faire que de partager avec lui une besogne aussi épineuse et que le partage rendrait plus épineuse encore. Je vous supplie, Monsieur, de me marquer bien précisément quel sera le mien. Je m'y renfermerai bien scrupuleusement. Mon zèle pour le service du Roi, ma soumission à ses ordres me feront toujours trouver du plaisir à lui obéir. »



Enfin, le 28 septembre encore, il écrit également à Louis XV, lui répétant ce qu'il dit déjà à Fleury et à Amelot : le Pape est mourant, le conclave va s'ouvrir; il connaît les candidats à la succession de Clément XII, devine les intrigues naissantes, apprécie les chances de réussite de chacun et ne cache pas l'influence qu'il peut avoir lui-même sur l'élection.

A peine ces trois lettres fiévreusement écrites sous l'influence d'une angoisse trop visible sont-elles parties, que le Pape semble renaître à la vie : il a repris des forces, et ceux qui l'abordent racontent qu'il est guéri, qu'il est assuré de vivre longtemps encore. Alors le cardinal respire, mais il a honte de son véritable affolement qu'il a trop laissé deviner; sa patience hautaine renaît, et, le 5 octobre, il écrit à Fleury :

« Je supplie très humblement Votre Éminence de me faire la justice de croire qu'il n'y a point d'inquiétude de ma part dans ce que je lui ai dit sur mon compte. J'ai cru devoir lui exposer les embarras et la contrainte de ma situation. Je me regarderais comme indigne de vivre si j'étais capable de me refuser à rien de ce qui peut être du service de Sa Majesté. Mais je voudrais, pour le bien de ce même service, conserver de la considération. Je crains que l'on ne me

reproche un jour comme une imprudence un silence que je n'aurai gardé que par discrétion.

« Tout le monde me dit ici que, du caractère dont est M. le duc de Saint-Aignan, il est impossible à la longue, malgré tous mes efforts, que notre union se soutienne. Depuis l'état désespéré où est le Pape, il n'a pu contenir sa joie, et il a fait entendre à ceux qui l'approchent que le conclave sera la fin de mon séjour à Rome. Si cette idée prend, ceux qui commençaient de s'attacher à moi s'en détacheront infailliblement par l'inutilité dont ils prévoient que je leur serai, et dès lors, je le répète, je serai moi-même beaucoup moins en état de servir utilement Sa Majesté. »

Puis, il donne dans sa lettre de nouveaux détails sur le conclave, sur les factions qui se forment. Il laisse entendre que la faction du cardinal Corsini sera la plus nombreuse et la plus puissante, que lui-même dispose du cardinal Corsini. En vérité, nul n'est plus au courant que lui des compétitions qui vont s'élever à la mort du Pape; nul n'a plus de crédit, plus d'influence sur le Sacré-Collège: qu'on lui écrive de la Cour quel candidat pourrait être agréable au Roi, et ce candidat sera nommé. Malheureusement une petite formalité est nécessaire, une

simple lettre de créance qu'il attend toujours, qu'il ne demande plus aussi ouvertement, aussi humblement, mais dont il ose rappeler la nécessité et l'urgence dans l'unique intérêt du Roi et de la nation.

Pendant ce temps, l'ambassadeur continuait sa correspondance habituelle, et, comme lui, envisageait l'éventualité prochaine d'un conclave. Il communiquait à Versailles tous les détails parvenus à sa connaissance, tous les renseignements qu'il croyait de nature à guider l'opinion des ministres et à leur fournir matière à envoyer des instructions précises à Rome en vue d'une élection pontificale. Dans aucune de ses dépêches, il ne parlait de celui qu'on lui donnait comme successeur et qu'il regardait au moins comme son rival.

Versailles répondait régulièrement à l'ambassadeur mais plus rarement, plus brièvement à Tencin. Amelot remerciait Saint-Aignan des amples instructions qu'il lui faisait parvenir, l'assurant qu'elles lui seraient d'une grande utilité pour se former un plan de conduite ; et, aux lettres qu'il envoyait, il joignait, à l'adresse du cardinal, des billets assez brefs où il ne faisait aucune allusion aux documents que l'Eminence transmettait à la Cour avec un zèle persistant

et un dévouement qui réclamait une récompense.

La récompense ne venant pas, Tencin s'efforce de dissimuler l'affront qu'il subit. Le Pape va mieux ; on chante dans toutes les basiliques des *Te Deum* pour remercier Dieu de sa guérison ; le conclave est ajourné. Il écrit donc que les pouvoirs qu'il avait cru nécessaire de solliciter lui semblent en ce moment inutiles : puisqu'on ne s'empresse pas de les lui accorder, il tient à faire connaître que cet empressement serait superflu.

Le duc de Saint-Aignan gardait un silence très digne sur toute cette intrigue qu'il ne pouvait ignorer, la ville de Rome continuait à conjecturer sur la situation attribuée à ceux qu'elle regardait comme les deux représentants du Roi, et le cardinal commençait à désespérer de voir se réaliser les conjectures de Rome, lorsque, le 20 octobre, Amelot lui adresse directement cette courte dépêche :

« La convalescence du Pape donnera le temps à M. le cardinal de se déterminer sur toutes les matières qui concernent le conclave prochain ; et, comme il a paru nécessaire d'accréditer Votre Eminence par de plus grandes marques de la confiance du Roi, Sa Majesté a résolu de vous

charger de ses affaires et m'a ordonné d'expédier une commission à cet effet, dont les appointements ordinaires de douze mille écus commenceront à courir au premier de ce mois, comptant que cela ne peut nuire à la bonne intelligence qui doit régner entre vous et M. le duc de Saint-Aignan. J'aurai l'honneur d'envoyer incessamment cette commission à Votre Eminence. »

Le 28 octobre, en effet, Amelot lui écrivait de Fontainebleau :

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, les lettres de créance que je vous ai annoncées par le dernier ordinaire. J'ai prévenu M. le duc de Saint-Aignan *pour calmer l'inquiétude qu'il aurait de voir la confiance du Roi partagée.* »

A ce billet un peu laconique, était jointe la lettre suivante, qu'il était chargé de remettre à Clément XII de la part de Louis XV :

« Très Saint-Père,

« L'empressement qu'a témoigné le cardinal de Tencin de se rendre auprès de Votre Sainteté m'a paru trop juste pour lui refuser la permission qu'il m'en a demandée, et j'ai vu, avec le plus grand plaisir, que, depuis qu'il est à Rome, les bontés dont Elle continue de l'honorer doivent



me persuader qu'il a parfaitement répondu à mes intentions en se rendant agréable à Votre Sainteté.

« C'est pour ce motif, et par la connaissance que j'ai de son zèle pour la religion, que j'ai cru lui devoir confier conjointement avec le duc de Saint-Aignan, mon ambassadeur, le soin des affaires qui peuvent intéresser l'Eglise, qui feront toujours l'objet de mon attention, afin que l'un au défaut de l'autre soit en état d'y apporter une application aussi suivie que les circonstances présentes le demandent. Je prie Votre Sainteté de lui accorder une entière créance, non-seulement dans ces matières, mais encore dans toutes les autres, et principalement lorsqu'il l'assurera du respect filial avec lequel je suis... »

Le 29 octobre, un nouveau courrier partait de Versailles pour Rome. Amelot envoyait au cardinal des lettres de créance auprès du cardinal Firrao [1], secrétaire d'Etat, et des cardinaux chefs d'ordre, en le laissant libre de les remettre ou de les garder, selon qu'il le jugerait à propos.

[1] Joseph Firrao, né à Naples le 12 juillet 1677, nonce en Suisse, en Portugal, évêque d'Aversa, cardinal en 1731 de la création de Clément XII, secrétaire d'Etat en 1733.



Enfin, il annonçait à Saint-Aignan la nomination de Tencin en ces termes :

« ... Les approches du conclave et l'événement de la mort du Pape qu'on peut prévoir n'être pas éloignée étant une conjoncture dans laquelle M. le cardinal de Tencin doit agir de concert avec vous, pour l'intérêt du Roi et pour le bien de l'Eglise, Sa Majesté a jugé à propos, pour lui donner plus de crédit auprès du Pape et auprès du Sacré-Collège, de l'autoriser par une lettre de créance que je lui adresse aujourd'hui, ainsi qu'il s'est pratiqué plusieurs fois dans des occasions à peu près semblables.

« Sa Majesté n'en a pas moins une entière confiance dans votre zèle et dans vos lumières, quoiqu'elle paraisse dans ce moment vouloir la partager... »

Le duc de Saint-Aignan était à Frascati lorsqu'il reçut, le 7 novembre, le courrier qui lui apprit la nomination du cardinal. Il lui fit aussitôt parvenir les lettres qui lui étaient destinées à Velletri, chez le cardinal Ottoboni, où il se trouvait alors en villégiature. Il répondit une longue lettre au ministre, parlant avec de nombreux détails des affaires courantes, de la santé du Pape et des compétiteurs à sa succession ; en post-scriptum il accusa réception de la lettre de

créance au cardinal de Tencin, sans ajouter la moindre remarque sur la nouvelle situation qui lui était faite.

Il avait compris sa disgrâce, malgré les formes aimables, flatteuses même, prises pour l'en informer. Sa dignité lui commandait de quitter Rome, où on le laissait mais où on ne le maintenait plus ; il y resta, parce que, la situation embrouillée de ses finances lui rendant difficile un départ immédiat, il ne possédait plus les moyens de montrer de la dignité. Il avait si peu su se faire aimer, que l'affront qu'il subissait ne lui valait même aucune pitié.

« Son Excellence n'a pas eu lieu d'être contente des sentiments du public à son égard, raconte l'abbé Certain. Bon Dieu, quelle censure, quelle critique, quelle maligne revue des aventures de l'ambassade ! Elle a montré au dehors beaucoup de supériorité, et a affecté un air de gaîté extraordinaire. Son secrétaire, qui est mon ami, m'a confié qu'elle s'était contentée de lui dire que cela n'était pas agréable, mais que, comme elle voit toujours les choses en blanc et jamais en noir, de son propre aveu elle se flattait que l'addition d'un collègue ne diminuerait point son autorité ni pour le présent ni dans le conclave.

« Les politiques sensés, qui ont de l'expérience, regardent le choix d'un collègue donné à M. l'ambassadeur comme un rappel honnête et tacite, et une déclaration publique du peu de satisfaction que la cour a de ses services. Ils l'appellent *una licenza alla Spagnuola*, d'autant plus qu'ils ne connaissent d'exemple de collègue donné à un ambassadeur que celui du cardinal d'Estrées qui fut fait collègue de son frère le maréchal à la prière et sur la demande de ce dernier.

« Les uns disent que la cour, voyant que M. l'ambassadeur ne prend point son parti de lui-même, le rappellera au mois de janvier. D'autres disent que cela dépend du Pape, que la cour patientera jusqu'au printemps ; mais que, si le Pape ne meurt pas cet hiver, on nous fera revenir après Pâques. Tels sont les discours de Rome.

« Il y a une chose bien constante, c'est que M. l'ambassadeur tiendra ferme et ne déguerpira point sans un ordre formel de la cour, lui donnât-elle dix autres collègues. C'est le cas du :

Populus me sibilat, at mihi plaudo.
Ipse domi simul ac nummos contemplor in arca. »

Le cardinal de Tencin devait se montrer modeste dans son triomphe, puisqu'aux yeux de



tous, à Rome, sa nomination n'était qu'une nouvelle marque de la confiance dont il était revêtu depuis longtemps. Mais dès qu'il a entre les mains la lettre qui l'accrédite définitivement auprès du Saint-Siège, il ne prend plus la peine de déguiser son humeur dominatrice. Il écrit au cardinal Fleury, au ministre Amelot et au Roi, trois lettres dont le ton contraste sensiblement avec celui des lettres qu'il leur adressait naguère pour implorer sa nomination. Pour un peu, il les féliciterait d'avoir enfin recours à ses services ! « Il n'est pas douteux qu'un titre ne donne plus de valeur et d'efficacité à mes faibles efforts », daigne-t-il déclarer au cardinal Fleury. Il assure au ministre que la marque de confiance qu'il vient de recevoir « l'unira davantage à lui ». Dans sa lettre à Louis XV, il expose que sa « dignité de cardinal » donnera plus de « valeur et d'efficace » à son zèle bien connu pour le service de Sa Majesté. Les événements qu'il prévoit en politique qui s'y est de loin préparé, il les attend désormais avec une insolente assurance.

A Rome, Clément XII peut mourir : le cardinal de Tencin se charge du conclave. Et, à Versailles, Fleury peut mourir aussi : le cardinal de Tencin croit pouvoir se charger de la succession.

IV

Le Conclave de Benoît XIV.

(1740)

Vacance du siège pontifical. — Attitude de Tencin. — Les deux factions du Sacré-Collège. — Instructions données aux cardinaux français. — Obsèques de Clément XII. — Animosité de Tencin à l'égard de Saint-Aignan. — Ouverture du conclave. — Appréciations de Tencin et de Saint-Aignan. — Hostilité entre Tencin et Aquaviva. — Lenteurs du Sacré-Collège. — Candidatures successives d'Aldrovandi, Riviera, Spinola, Corradini, Gentile, etc. — Le remède de Zinzendorff. — Mort de Porzia. — Nouvelles difficultés entre Tencin et Aquaviva. — Échec de Delci. — Les deux factions demeurent irréductibles. — Échec de Firrao. — Lassitude de Tencin. — Plaintes contre la durée du conclave. — Transaction imprévue. — Tencin appuie la candidature de Lambertini. — Élection de Benoît XIV.

Le pape Clément XII expira le 6 février 1740, à neuf heures et demie du matin. Presque jusqu'à son dernier souffle, il avait donné audience, discuté les affaires de l'Église avec autant de fermeté que de lucidité. Sa sérénité au milieu des souf-



rances et sa tranquillité devant la fin prochaine, sa présence d'esprit en toutes choses et son amabilité constante pour tous ceux qui l'approchèrent durant sa longue agonie avaient étonné et profondément édifié son entourage. L'élection de Lorenzo Corsini s'était faite le 12 juillet 1730 au milieu de l'indifférence générale; après dix années de pontificat, Clément XII laissait de véritables regrets.

A l'entrée de la nuit, le cardinal Corsini quitta le palais du Quirinal où désormais il ne commandait plus. En même temps, le cardinal camerlingue, Annibal Albani [1], après avoir frappé par trois fois le front du pontife en l'appelant par son nom, constata publiquement le décès. Il reçut des mains du maître de chambre l'anneau du Pêcheur qu'il brisa, et donna l'ordre de sonner les cloches du Capitole. La vacance du siège était officiellement publiée.

[1] Annibal Albani, d'Urbin (15 avril 1682-1751), neveu de Clément XI, chargé de mission en Autriche de 1709 à 1711, cardinal en 1711 de la création de Clément XI, évêque de Sabine. — Le président de Brosses *(vol. cit.)* l'appréciait ainsi : « Extrêmement considéré par sa capacité, haï et redouté à l'excès; sans foi, sans principes, ennemi implacable même quand il paraît s'être réconcilié; grand génie dans les affaires, inépuisable en ressources dans les intrigues, la première tête du Collège et le plus méchant homme de Rome. »



La mort de Clément XII était prévue, attendue depuis longtemps, mais les dernières forces d'une constitution jadis vigoureuse résistaient au delà de toute attente. Il avait déjà reçu l'Extrême-Onction le 3 octobre de l'année précédente ; quelque temps après, le cardinal-vicaire avait fait cesser les spectacles et exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises; des ouvriers avaient commencé la construction des cellules du conclave. Ces dispositions un peu prématurées avaient même provoqué des plaintes dans la ville, car, en même temps, spectacles et réceptions se trouvaient suspendus. Dans la nuit du 27 janvier, on aperçut une aurole boréale, et ce phénomène ayant précédé de quelques jours la mort de Benoît XIII, les Romains ne doutaient pas que sa nouvelle apparition ne fût un pronostic certain à l'égard de son successeur. En effet, deux jours après, l'état s'aggrava de nouveau subitement.

Pendant ces alternatives, les combinaisons et les intrigues pour le prochain conclave avaient eu tout le temps de se développer et même de se dévoiler. D'un commun accord, on affirmait que l'élection serait longue, difficile et peut-être orageuse. Depuis longtemps, en effet, on n'avait vu aussi peu d'union dans le Sacré-Collège et parmi

les cardinaux des diverses factions, ni une animosité semblable à celle qui se manifestait entre le camerlingue et le cardinal Corsini. Aucun sujet ne semblait avoir de mérites assez distingués pour s'imposer aux suffrages et les candidats à la tiare ne s'en trouvaient que plus nombreux. Les diverses couronnes ne semblaient pas avoir d'antagonisme entre elles pour le choix du nouveau Pape; elles auraient peut-être pu marcher de concert à condition de trouver une autorité capable de grouper leurs représentants, et surtout si le Sacré-Collège, jaloux dans tous les temps de la liberté de ses suffrages, avait permis qu'une union se fit entre les cardinaux étrangers. Dans ces conditions, il était permis aux plus modestes d'avoir de l'ambition et à ceux qui possédaient quelque crédit de prétendre à la direction du conclave.

Le cardinal de Tencin se trouvait naturellement de ces derniers. Si, pour la première fois, il entrait dans le collège électoral, il le connaissait d'assez longue date pour y prendre place avec une expérience suffisante et une autorité réelle. D'autre part, la confiance qu'il possédait en lui-même demeurait plus inébranlable que jamais puisqu'il venait de mener à bonne fin une intrigue singulièrement hasardée. Chargé des

affaires du Roi conjointement avec le duc de Saint-Aignan, chargé du secret dans le conclave qui allait s'ouvrir, il se trouvait tout d'un coup investi d'une autorité non pas égale mais supérieure à celle de l'ambassadeur, qui cependant lui portait toujours ombrage et ne semblait pas encore assez abaissé à ses yeux.

Dans la correspondance suivie qu'il entretenait avec le cardinal Fleury et le ministre Amelot, on relève donc la marque de ses dispositions peu bienveillantes à l'égard du duc de Saint-Aignan, après comme avant la réalisation complète de ses desseins ambitieux. Ainsi, le 13 décembre 1740, il écrivait à Fleury : « Peut-être si je ne consultais que mon amour-propre, serais-je flatté de la différence de nos situations, mais je ne puis voir sans peine qu'un homme qui a tant de distinctions et de titres, joint celui d'ambassadeur de Sa Majesté, ait si peu de considération; à quoi il faut peut-être joindre le mauvais état de ses affaires que son séjour ici ne peut que rendre plus mauvais encore par le peu d'ordre qu'on dit qu'il y a dans sa maison... »

Dans cette même lettre, il ne se montre pas mieux disposé à l'égard des cardinaux français, tant il redoute leur rivalité malgré la suprématie qui lui est reconnue sur eux ! Il tient à prévenir

Fleury de l'intention formellement manifestée par le cardinal de Polignac, par des lettres particulières, de ne venir à Rome que s'il était chargé du secret. Il redoute même les conclavistes, en particulier celui du cardinal d'Auvergne [1], l'abbé Belan ; il voudrait qu'on leur recommandât expressément de ne se mêler de rien et de se borner strictement aux fonctions de leur emploi ; puis il ajoute : « La mouche qui bourdonne rend à merveille le cardinal d'Auvergne ; qu'il me soit pourtant permis d'ajouter que qui bourdonne pique quelquefois. Votre Eminence se rappelle aussi sans doute la mouche de la fable qui, avec son bourdonnement, croyait conduire le chariot. » Enfin, il accuse réception en ces termes de lettres de change pour 75,000 livres dont il avait un pressant besoin : « Sans avoir le titre, je m'étais livré à une représentation que l'honneur de la nation et le bien du service m'avaient paru exiger. Malgré qu'on en ait, il faut ici un peu de faste, et quoique j'en retranche tout ce qui ne me parait pas absolument nécessaire, il en reste encore assez pour me constituer dans de grandes dépenses. »

[1] Henri de La Tour d'Auvergne, archevêque de Tours, puis de Vienne, cardinal en 1737 de la création de Clément XII, mort en 1747.



Il espérait, d'autre part, que le duc de Saint-Aignan lassé, humilié, finirait par lui céder la place, le laisser seul représenter la France à Rome et garder tout le profit qu'il comptait retirer du conclave. Il croyait aussi que le ministre congédierait celui qui lui était représenté comme incapable de se rendre utile, nuisible même aux intérêts de la couronne. Sur ce point, il ne put réussir : on ne rappela pas l'ambassadeur, bien qu'il fût nommé depuis le 29 janvier au gouvernement de Bourgogne jusqu'à la majorité du prince de Condé [1] ; de son côté, Saint-Aignan ne voulut pas aussitôt résigner ses fonctions afin de mettre ordre à ses affaires et de prouver, pendant la durée du conclave, qu'il pouvait encore rendre d'importants services.

Il faut donc que Tencin se résigne, mais il conservera son attitude hostile ; il accentuera l'importance de son intervention en toutes circonstances, oubliera l'aide parfois efficace que lui apportera le duc de Saint-Aignan au

[1] « Le Roi a donné à M. le prince de Condé, qui a trois ans, la charge de grand maître et le gouvernement de Bourgogne ; mais, jusqu'à ce qu'il ait dix-huit ans, la charge sera exercée par M. le comte de Charolais et le gouvernement par M. le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Rome... » *(Journal de d'Argenson,* 30 janvier 1740, *vol. cit.)*



cours des événements qui vont suivre. Pendant l'agonie de Clément XII, il adressait de longues dépêches au cardinal Fleury, au ministre, au Roi lui-même pour rendre compte des dispositions qu'il avait prises en vue du conclave, de l'influence qu'il s'était acquise au sein du Sacré-Collège, influence susceptible de devenir prépondérante si on le laissait agir à sa guise. Lorsque Clément XII est mort, il écrit en toute hâte à Louis XV pour lui apprendre la nouvelle et il n'oublie pas d'ajouter : « Il ne s'agit plus que de lui donner un successeur. Je ne négligerai rien pour répondre à la confiance dont Votre Majesté m'a honoré en me chargeant de ses affaires à la veille du conclave. Cet honneur ajouterait encore, s'il était possible, un nouveau degré de vivacité au zèle qui doit animer un cardinal. Qu'il est heureux, Sire, pour un homme spécialement occupé par son état des intérêts de l'Église d'être le ministre d'un monarque dont ils sont le premier objet, de n'avoir, en quelque sorte, dans un conclave que les mêmes obligations à remplir, soit comme sujet, soit comme cardinal, du moins d'être bien sûr de ne trouver aucune sorte d'opposition entre les divers devoirs que ces deux titres lui imposent. »

Le cardinal de Tencin a pleinement cons-

cience de l'importance de sa mission ; il entend qu'on s'en rende compte et qu'on lui témoigne toute la déférence qu'il mérite. On remarque que, depuis la vacance du Saint-Siège, il n'admet plus personne à ses côtés dans son carrosse ; il est seul dans le fond, car il représente « une portion de monarque » [1], et tous ceux qui l'accompagnent sont sur le devant ou aux portières. Il se prépare gravement à entrer sur une scène où il compte bien s'attribuer le premier rôle, tandis que les « étrangers songent à aller achever ailleurs le carnaval après qu'ils auront vu les cérémonies des obsèques du Pape et de l'entrée du conclave ».

C'était alors une coutume fort répandue que de tracer le portrait des cardinaux ; c'était même, pour les ambassadeurs ou chargés d'affaires, un devoir dont ils s'acquittaient dès leur introduction et qu'ils renouvelaient avec complaisance aussitôt qu'un conclave se trouvait en perspective. Les mémoires de cette nature sont donc fort nombreux et ils se ressemblent tous, au moins par le défaut de bienveillance, malgré le souci de chaque auteur dans les recherches de phrases originales, caractéristiques.

(1) De Brosses, *vol. cit.*



Le président de Brosses eut la bonne fortune de se trouver à Rome au moment de la vacance du siège pontifical et les appréciations de cet homme d'esprit indépendant sont plus intéressantes que celles de Laffitau, de Tencin ou de Saint-Aignan. A son avis, le cardinal de Rohan est « magnifique ici comme en France, l'air noble, les manières d'un grand seigneur, cependant plus estimé et plus accrédité. On croit que tout ce qu'il a fait au sujet des affaires de notre clergé n'a été que par air ou par ambition. D'ailleurs, ne sachant point se plier aux manières italiennes, hasardant le propos légèrement et divulguant sa politique dans les ruelles... » Au cardinal de Tencin, il consacre ces lignes singulièrement précises : « L'archevêque d'Embrun est dur, haineux et vindicatif par tempérament, grave et politique par état, aimerait par goût le commerce du monde et des femmes ; souple et ambitieux à la cour de France, fier et hautain à celle de Rome ; représentant bien et tenant un plus grand état que nul autre : très redouté, très considéré, très accrédité. On a ici une opinion de sa capacité au moins égale à tout ce qu'il en peut avoir. Joignez à cela que le nom du Roi de France est tout puissant en Italie depuis la



dernière guerre [1] : par cette raison et par le pouvoir qu'a le génie français sur la fraction d'Espagne, très puissante en nombre, on est persuadé que ce sera le cardinal de Tencin qui fera le Pape, et cela doit être. Son métier, au prochain conclave, est de faire tête au camerlingue, de mener le Corsini et de se conserver étroitement uni avec Aquaviva. » En passant à Bologne, le président de Brosses avait été familièrement reçu par le cardinal Lambertini, qu'il dépeint en ces termes : « Bon homme, uni, facile, aimable et sans morgue, chose rare en ceux de son espèce ; goguenard et licencieux dans ses discours, exemplaire et vertueux dans ses actions ; plus d'agrément dans l'esprit que d'étendue dans le génie ; savant surtout dans le droit canon ; passe pour pencher vers le jansénisme : estimé et aimé dans son corps, quoique sans morgue, ce qui est très singulier. »

Le Sacré-Collège se trouvait partagé en deux grandes factions, le vieux et le nouveau Collège. L'un et l'autre étaient résolus à temporiser le plus possible avant de proposer des sujets, dans

(1) A la suite du traité de Vienne (1737), la France redevenait, pour quelques années, la puissance prépondérante de l'Europe.



la crainte des risques où se trouveraient exposés les premiers qu'on devait présenter sérieusement ; ils se disposaient à n'exprimer d'abord leurs suffrages que dans le but d'éprouver réciproquement leurs forces, ne songeant au début qu'à écarter quelques-uns des candidats du parti contraire.

Le cardinal Corsini appartenait à l'une des premières familles de Rome ; il se trouvait naturellement à la tête du nouveau Collège composé des créatures de son oncle. S'il portait un nom estimé, respecté, si sa parenté lui avait valu un puissant crédit, il n'était pas capable cependant de tirer tout le parti possible de tels avantages, car il passait pour un esprit médiocre, n'ayant aucune capacité aux affaires et ne parvenant pas à secouer une indolence trop visible. C'est à lui sans doute que pensait la princesse Albani en disant que les gens de la famille papale mouraient deux fois : la première, de la mort de leur oncle, la seconde, de leur mort naturelle. On se demandait donc avec raison s'il conserverait assez de prestige et d'autorité pour maintenir toute l'entente désirable entre les trente-quatre cardinaux qui devaient leur élévation à Clément XII et s'il aurait assez d'habileté pour marcher toujours d'accord avec les cardinaux français, espagnols

et napolitains qui devaient se joindre à sa faction, déjà la plus nombreuse. Il y avait en même temps peu de confiance entre ces alliés politiques représentant les trois cours de la maison de Bourbon, et leur triple entente n'allait pas sans bien des manèges et des finesses. Tencin conservait toutes sortes de préventions contre le cardinal Aquaviva qui menait une existence fastueuse à Rome où il était fort considéré, et dont le caractère arrogant, autoritaire, dominateur, ne semblait pas disposé à subir la moindre influence. Comment Corsini pourrait-il respecter les vues personnelles des deux cardinaux, calmer leur méfiance réciproque et favoriser également leurs désirs sans porter atteinte à ses propres desseins?

Le vieux Collège comprenait les cardinaux créés par Clément XI, Innocent XIII et Benoît XIII, les créatures de ce dernier pontife y formant un groupe prépondérant, celui des Bénédictins. Il se trouvait sous la direction du camerlingue, Annibal Albani, neveu de Clément XI, moins puissant mais plus habile et plus redouté que Corsini. Ce cardinal n'avait ni foi ni principes, se montrait toujours disposé aux intrigues les plus basses et passait pour la première tête du Collège, mais le plus méchant homme de Rome. Hautain, impérieux, s'il n'avait aucune préten-

tion à la tiare, il n'entendait pas cependant qu'elle fût donnée sans son assentiment. Il gardait une profonde rancune à l'égard de la cour de France qui s'était séparée de lui pour se joindre au nouveau Collège, et on le savait ennemi implacable.

La faction des « zélants », c'est-à-dire des cardinaux qui prétendaient n'être attachés à personne et ne suivre que leur propre inspiration, ou plutôt celle du Saint-Esprit, était peu nombreuse et manifestait quelque tendance à se rapprocher plutôt du vieux Collège.

Quant à *Pasquino,* s'il est permis de le présenter comme ayant voix en pareil chapitre, il était avec le vieux Collège contre Corsini et sa faction : c'était toute la reconnaissance des Romains à l'égard du Pape défunt qu'ils appréciaient cependant.

Le cardinal de Tencin passait pour supérieur au cardinal Aquaviva, ce qui faisait regarder l'Espagne comme dépendante de la France. On estimait, en effet, qu'il gouvernait l'esprit timide de Corsini, et c'était un sentiment généralement répandu que le représentant du Roi pourrait diriger à son gré l'élection. Avant de pénétrer au conclave, il put donc entendre à diverses reprises cette phrase prononcée sur son passage et qui devait être singulièrement agréable

à ses oreilles : « *Sara questo che fara il Papa* ». Il ne devait pas s'en étonner outre mesure car, dès le 28 septembre 1739, il avait écrit à Louis XV : « La faction du cardinal Corsini sera incontestablement la plus nombreuse ; non seulement ce cardinal sera le maître de l'exclusion, mais, pour peu qu'il veuille s'entendre avec les couronnes, il le sera également de l'inclusion. » Et, plus le temps avançait, plus il se croyait à lui-même d'ascendant sur le cardinal Corsini.

Les instructions secrètes qu'il avait reçues recommandaient d'ailleurs aux cardinaux français d'agir en toute confiance avec Corsini, mais « les vues qu'ils démêleront dans les cardinaux impériaux et espagnols détermineront le plus ou moins de concert qu'ils doivent avoir avec eux ».

Ces instructions indiquaient, dans l'ordre de leur désignation, comme cardinaux papables : Massei [1], Spinola, Corio [2], Sacripante [3], Aldro-

[1] Barthélemy Massei, de Montepulciano (2 janvier 1663-20 novembre 1745), nonce en France de 1720 à 1730, cardinal en 1730 de la création de Clément XII, légat de Romagne, évêque d'Ancone en 1731.

[2] Marcellin Corio, de Milan (6 septembre 1664-27 février 1742), gouverneur de Rome, trente-quatrième et dernier cardinal créé par Clément XII en 1739.

[3] Charles-Marie Sacripante, cardinal en 1739 de la création de Clément XII, mort en 1780.



vandi [1] (le dernier de tous, quoique avec de l'esprit et du mérite, mais d'un caractère auquel il est difficile de prendre confiance); comme cardinaux à exclure : Ruffo [2], Coscia [3], Petra [4] *(tanquam insufficiens)*, Mosca [5] *(tanquam insufficiens)*, Gentile [6], Passeri [7]; comme cardinaux à porter pour les charges de secrétaire d'Etat et dataire : Riviera, Spinola, Sacripante, Bor-

(1) Pompée Aldrovandi, de Bologne, cardinal en 1734 de la création de Clément XII, mort en 1752.

(2) Thomas Ruffo, de Naples, archevêque de Nicée, cardinal en 1706 de la création de Clément XI, légat de la Romagne, de Ferrare, de Bologne, mourut doyen des cardinaux en 1753.

(3) Nicolas Coscia, de Bénévent (25 janvier 1682-1755), cardinal en 1725 de la création de Benoît XIII, archevêque de Bénévent, suspendu en 1731 et emprisonné au château Saint-Ange.

(4) Vincent Petra, de Naples (23 novembre 1662-1747), archevêque de Damas, cardinal en 1724 de la création de Benoît XIII, grand pénitencier en 1730.

(5) Agabit Mosca, né à Pezaro en 1678, gouverneur de Lorette, cardinal en 1732 de la création de Clément XII, légat de Ferrare en 1734.

(6) Antoine-Xavier Gentile, de Rome (9 janvier 1681-1753), archevêque de Petra en 1727, cardinal en 1731 de la création de Clément XII.

(7) Marcel Passeri, d'Ariano, évêque de Nazianze en 1731, cardinal en 1733 de la création de Clément XII, mort en 1741.

ghèse[1], Ruspoli[2], Gotti[3] (pour dataire).

Précédemment, le cardinal Fleury avait recommandé de ne pas donner « d'exclusives »[4] formelles ; Tencin avait reconnu avec lui qu'elles sont toujours fâcheuses lorsqu'elles tombent sur un sujet contre lequel on ne peut rien dire de bien marqué et qui a de l'estime dans le Collège ; il avouait même au premier ministre que les Français étaient depuis longtemps décriés dans les conclaves, parce qu'ils s'opposaient souvent à l'élection des meilleurs sujets.

Douze jours s'écoulèrent entre la mort du Pape et la réunion du conclave. Le 7 février, les prisons furent ouvertes, selon la coutume ; une émeute s'ensuivit, immédiatement réprimée. Après l'embaumement, le corps du Pape, étendu sur une litière recouverte de velours cramoisi brodé d'or, fut transporté du Quirinal au Vati-

(1) François Borghèse, né à Rome le 20 juin 1697, majordome en 1728, évêque d'Albano, cardinal en 1729 de la création de Benoît XIII, mort en 1759.

(2) Barthelemy Ruspoli, de Rome (25 août 1697-21 mai 1741), cardinal en 1730 de la création de Clément XII.

(3) Vincent-Louis Gotti, de l'ordre de Saint-Dominique, cardinal en 1728 de la création de Benoît XIII, mort en 1742.

(4) Au sujet de « l'exclusive », v. Lucius Lector, *Le Conclave (vol. cit.;* § xiii, *Le Conclave et le veto d'exclusion des puissances).*



can ; il était précédé de la garde suisse en hallebardes, d'une compagnie de chevau-légers, de cuirassiers et de plusieurs pièces de canon posées à l'envers sur leurs affûts ; de nombreuses torches éclairaient le cortège traversant lentement Rome à la nuit tombante. Puis, les cérémonies des obsèques continuèrent, strictement prévues et rigoureusement réglées, tandis que, chaque jour, s'assemblait le consistoire dont tous les membres peuvent se regarder « comme autant de princes régnants possédant la souveraineté par indivis ». Chaque jour aussi augmentait le nombre des candidats, si bien qu'on considérait tous les cardinaux comme possédés de la *rabbia papale*. Et, dans la ville, chacun faisait ses conjectures, cherchant à deviner les combinaisons des partis et les chances des divers cardinaux.

De leur côté, le cardinal de Tencin et le duc de Saint-Aignan témoignaient de la plus grande activité et rédigeaient de longues dépêches pour la cour de Versailles. Saint-Aignan voyait une occasion de se rendre utile avant son départ et de se réhabiliter en quelque sorte du reproche d'incapacité qu'on ne lui adressait pas, mais qu'il sentait sur toutes les lèvres. Quant à Tencin, il perdait quelque peu de son assurance habituelle : après s'être imposé au premier rang,



il craignait de ne pouvoir prouver tout ce qu'on attendait de lui. Alors que, le conclave s'ouvrant, il allait y pénétrer en maître, il composait son visage, affectait une attitude de tranquille et dédaigneuse fierté. Avec sa finesse, il devinait les obstacles qui allaient surgir ; avec son caractère ombrageux, il les exagérait, s'en irritait d'avance et se trouvait ainsi dans de mauvaises dispositions pour les surmonter. Il sentait qu'il suffisait d'un rien pour déplacer à son désavantage la majorité dont on l'instituait le chef presque d'un commun accord ; il redoutait Aquaviva, devinant en lui un égal qu'il serait malaisé de faire céder devant les plans qu'il lui proposerait et, si ce cardinal, qui lui témoignait déjà peu de sympathie, lui devenait hostile, c'était un échec possible, probable.

Puis, en dépit de tous ses efforts, le duc de Saint-Aignan s'obstinait à rester à Rome et il avait obtenu l'approbation complète de la Cour, puisqu'elle lui envoyait de nouvelles lettres de créance et enjoignait aux cardinaux de correspondre avec lui pendant la durée du conclave. Ainsi, le rival dont Tencin avait juré la perte se maintenait encore dignement à son rang ; restant en dehors du conclave, il allait se trouver, dans une certaine mesure, plus en état de transmettre

à Versailles des renseignements précis, d'intervenir efficacement, capable ainsi de lui ravir un peu de cette gloire dont il était si jaloux et qu'il voulait toute pour lui.

Il est aisé de se rendre compte de cette amertume en jetant les yeux sur les dépêches que rédige Tencin pendant la courte période qui s'étend depuis la mort de Clément XII jusqu'à l'ouverture du conclave. Dans chacune d'elles, il glisse quelques phrases haineuses à l'égard de Saint-Aignan et s'exprime sur son compte avec une pitié qui ressemble trop à du mépris.

Le 10 février, il écrit au cardinal Fleury : « Je crois que le vrai motif qui fait désirer à M. le duc de Saint-Aignan de se mettre en public est l'espérance d'obtenir une gratification, outre celle sur laquelle il compte à l'occasion du conclave. Mais je crains qu'il ne fasse que s'enfoncer de plus en plus dans l'abîme. Il me confia l'autre jour la détresse extrême où le mettaient vingt-deux mille écus de dettes criardes et la nécessité où il se trouvait d'engager sa vaisselle, s'il n'était aidé. Il me pria de parler à mon banquier Belloni qui, à ma prière, lui a promis de lui avancer jusqu'à neuf mille écus d'ici à quelques mois. Il a fallu que je m'en rendisse la caution, mais secrète, parce que je ne saurais oublier ce qui m'arriva

avec le cardinal de Polignac pour avoir fait pour lui à peu près la même chose. M. l'ambassadeur a promis à Belloni que tout ce qu'il devait recevoir de la cour au 1er avril sera pour lui. J'ose supplier Votre Eminence de vouloir bien y tenir la main. J'ai cru qu'il était du service du Roi, ainsi que de l'honneur de la nation, d'éviter le spectacle de la vaisselle de l'ambassadeur de Sa Majesté mise au mont-de-piété, mais il ne serait pas juste que je demeurasse accablé sous les ruines. Je ne prévois pas comment il pourra faire pour payer ce qu'il doit ici quand il s'en ira, ne voulant vendre ni meubles, ni vaisselle d'argent dont il dit avoir besoin pour représenter dans son gouvernement, et les neuf mille écus de Belloni n'étant que pour le courant. »

Et, quelques jours après : « Si M. le duc de Saint-Aignan fait des négociations particulières, et il les fera indubitablement, j'ose représenter à Votre Eminence qu'il ne me sera plus possible de répondre de rien, parce que nous nous contrecarrerons en tout. Je doute même que les ordres du Roi pussent retenir son zèle, louable à la vérité, mais gouverné par le subalterne. J'ose proposer à Votre Eminence de deux choses l'une, absolument nécessaire, selon moi, pour le bien de la religion, le service du Roi et l'honneur de

la nation : ou que M. l'ambassadeur, restant ici, ne se mêle en aucune façon de la négociation du conclave et ne paraisse que dans le cas où il faudrait donner une exclusion qui vaudrait beaucoup mieux dans sa bouche que dans la nôtre, ou que lui seul ait le secret, lui rendant compte de notre part de ceux qui seront mis sur le tapis et, en général, de tout ce qui se passera dans le conclave ; en conséquence de quoi il nous fera parvenir les ordres du Roi. En ce cas là, j'assure Votre Eminence que j'obéirai avec la plus grande exactitude et la plus parfaite correspondance avec M. l'ambassadeur...

« Je prends la liberté de lui ajouter encore que, si M. le cardinal d'Auvergne est instruit des candidats que Sa Majesté désire ou rejette, il lui en échappera infailliblement quelque chose. Il me semble qu'en le laissant sur cela dans l'obscurité, il suffirait que nous convinssions chaque jour du sujet auquel nous donnerions notre voix. M. le cardinal Le Camus, avec qui j'étais dans le conclave de Clément XI, ne savait rien des intentions du Roi ; il serait à souhaiter qu'il en fût de même de tous les cardinaux nationaux. J'expose à Votre Eminence mes difficultés et mes peines, sûr de trouver remède à tout dans les ordres qu'elle voudra bien me prescrire... »



A cette lecture, on voit clairement dans quel état d'esprit se trouvait le cardinal : cette aigreur, cette inquiétude étaient d'autant plus vives que le moment décisif approchait et de lui-même il compromettait la situation exceptionnellement favorable dans laquelle il se trouvait.

Il avait peine à contenir ses nerfs lorsque, le 8 février, le cardinal Ottoboni célébra la messe du Saint-Esprit pendant laquelle fut prononcé le sermon *de eligendo pontifice*. A l'issue de cet office, les cardinaux, précédés des clercs chantant le *Veni Creator*, traversèrent processionnellement l'église de Saint-Pierre et, montant par le grand escalier du Vatican, pénétrèrent au conclave.

La cellule échue par le sort au cardinal de Tencin était située au milieu du péristyle qui se trouve au-dessus de la principale porte de Saint-Pierre et vis-à-vis du grand balcon. Ce péristyle contenait dix-sept logements qui passaient pour les plus spacieux et les plus commodes de tout le conclave. Néanmoins, le cardinal n'est pas de cet avis et se plaint de la prison dans laquelle il se trouve renfermé : le vent le pénètre de toutes parts, et il y souffre d'un froid excessif; il y sera incommodé égale-

ment par la chaleur si sa réclusion dure jusqu'à l'été.

Il n'hésite pas à exprimer son mécontentement à l'égard du cardinal Altieri [1] qui s'est emparé, sans en prévenir personne, de la cellule du cardinal de Gesvres [2], voisine de la sienne. Il faut que la cellule soit remise en état jusqu'à ce qu'on soit fixé sur les intentions du cardinal de Gesvres; s'il ne vient pas, il est naturel qu'elle soit répartie entre les voisins. On donne gain de cause à Tencin; on désapprouve Altieri et, si on l'excuse, c'est parce c'est un « homme fort borné qui ne connaît pas même les égards qu'on se doit les uns les autres ». Tencin se félicite de cet incident; il est heureux de montrer de la fermeté dès le début et de prouver qu'il ne souffrira jamais qu'on lui manque impunément.

L'affaire réglée, voici qu'une nouvelle occasion se présente de protester. Dans son discours au Sacré-Collège, il avait affecté de dire que le

(1) Jean-Baptiste Altieri, né à Rome le 6 août 1673, archevêque de Tyr et cardinal en 1724 de la création de Benoît XIII.

(2) Jean Potier de Gesvres, archevêque de Bourges, cardinal en 1719 de la création de Clément XI, mort en 1744.



roi de France était le « Fils aîné de l'Eglise, son principal protecteur », et il entend qualifier du même titre l'empereur d'Autriche. Sur-le-champ, il demande au Sacré-Collège de ne plus permettre qu'aucun souverain se serve à l'avenir de cette expression ; il veut se plaindre directement à l'Empereur ; il ne consent à se calmer que sur l'ordre d'Amelot et avec l'assurance que le marquis de Mirepoix [1], ambassadeur à Vienne, sera chargé de faire des représentations.

Ce sont des questions de détail qui occupent les premières journées. Cependant on n'oublie pas de se faire réciproquement des politesses d'ailleurs sans importance, et, dans les premiers scrutins, il n'est pas un cardinal qui n'ait au moins une voix. On en attribue plusieurs à Fleury, plusieurs à Tencin et même un certain nombre au cardinal de Bossu [2], archevêque de Malines. On s'aborde le sourire aux lèvres, mais en se dévorant des yeux, et les bulletins qui tombent dans l'urne ne sont que de simples actes de courtoisie envers les ennemis de demain.

[1] Gaston-Charles-Pierre de Lévis, marquis de Mirepoix (1699 - 25 septembre 1757), ambassadeur à Vienne en 1737, à Londres en 1749, maréchal de France en 1757.

[2] Thomas-Philippe de Bossu, archevêque de Malines, cardinal en 1719 de la création de Clément XI, mort en 1759.



Pendant ces préliminaires, les cardinaux étrangers sont sur la route de Rome. Ils ne se pressent pas, sachant d'avance que le conclave promet d'être long, et même dix cardinaux qui se trouvent dans la ville retardent leur entrée sous de vagues prétextes d'indisposition.

Amelot a fait connaître que le cardinal d'Auvergne devait quitter Versailles le 23 et le cardinal de Rohan le 25. A cause de son grand âge et de ses infirmités, le cardinal de Gesvres est dispensé par le Roi. D'autre part, le cardinal de Polignac témoignait de la répugnance à se retrouver avec Tencin devenu son égal et peut-être même son chef dans le conclave ; le ministre comprit aisément qu'une pareille situation lui serait pénible, qu'elle pourrait même compromettre les intérêts de la couronne ; il n'hésita donc pas à lui donner satisfaction en lui écrivant : « Quelque utilité que Sa Majesté dût attendre pour le bien de l'Eglise de votre présence au conclave, Sa Majesté n'exige point que vous exposiez votre santé et Elle est bien persuadée que, sans une raison aussi forte, vous n'auriez point hésité à lui donner cette nouvelle marque du zèle que vous avez toujours montré à son égard. »

Tencin respire un peu lorsqu'il a connais-

sance de ces nouvelles et surtout lorsqu'il apprend que le cardinal d'Auvergne devra se conformer à ce que lui-même voudra bien lui ordonner. Le cardinal de Rohan qu'il connaît de longue date, avec lequel aucun dissentiment n'est possible, doit lui apporter de nouveaux ordres contenant les modifications qu'il avait demandées aux premières instructions et notamment la suppression du *veto* relatif à l'exaltation de Ruffo et de Gentile, mais avec de grandes réserves encore pour ce dernier. Dans ces conditions, le cardinal de Polignac ne paraissant pas, ses compatriotes ne peuvent lui porter ombrage, et il se lance dans les combinaisons du conclave avec une nouvelle activité.

A son avis, il voit sur les rangs, dans le nouveau collège, les cardinaux Massei, Firrao, Riviera, Spinola, Gentile, Aldrovandi, Cenci [1], Delci et Corio ; dans le vieux Collège, les cardinaux Altieri, Ruffo, Porzia [2], Pico [3], Petra,

[1] Séraphin Cenci, de Rome (31 mai 1676 - 24 juin 1740), archevêque de Bénévent en 1733, cardinal en 1734 de la création de Clément XII.

[2] Léandre Porzia, du Frioul (22 décembre 1673 - 9 juin 1740), de l'ordre de Saint-Benoît du Mont-Cassin, évêque de Bergame et cardinal en 1728 de la création de Benoît XIII.

[3] Louis Pico (9 décembre 1668 - 10 août 1743), majordome en 1707, cardinal en 1712 de la création de Clément XI.

Lambertini, Gotti et Corradini [1]. Il estime qu'on s'arrêtera davantage sur les cardinaux Ruffo, Lercari [2], Massei et Spinola; il a des doutes sur Lambertini, parce que, bien « qu'excellent évêque et en remplissant tous ses devoirs dans la plus grande exactitude, il n'a pu vaincre en lui le penchant à la bouffonnerie et à des paroles un peu libres. D'ailleurs, il est Bolonnais, et ennemi déclaré du cardinal camerlingue. »

De son côté, le duc de Saint-Aignan ne reste pas inactif. Faisant preuve d'une dignité inconnue à Tencin, il évite de parler de lui dans les dépêches détaillées qu'il expédie à la Cour, et, lorsque les circonstances l'obligent à prononcer son nom, il le fait dans les termes les plus mesurés, jamais sans la moindre amertume. Il ne manque pas de bon sens et, s'il se perd aisément dans les intrigues, s'il tombe dans les pièges qu'on lui tend, s'il compromet parfois des intérêts sérieux par une inaltérable bonne hu-

(1) Pierre-Marcellin Corradini, de Sezza (3 juin 1658-8 février 1743), dataire et cardinal en 1721 de la création d'Innocent XIII.

(2) Nicolas-Marie Lercari, de Gênes (9 décembre 1675-23 mars 1757), gouverneur de Pérouse en 1717, puis de Bénévent, maître de chambre de Benoît XIII en 1724, puis secrétaire d'Etat et cardinal en 1726.



meur et une philosophie qui devient de l'insouciance, on comprend cependant pourquoi il résiste aux incessantes attaques souvent exagérées ou injustifiées dont il est l'objet, pourquoi le ministère ne lui retire pas toute confiance et ne lui rappelle pas qu'il est destiné à d'autres fonctions, pourquoi enfin, durant le conclave, il conserve quelque crédit, tout en exagérant son attitude généralement réservée et pourquoi il est toujours considéré comme le véritable ambassadeur.

Se croyait-il aussi près de la vérité lorsque, dès le 24 février, sans appuyer son jugement sur d'interminables déductions, il écrivait que le vieux Collège, formant une faction égale à celle du cardinal Corsini, il se pourrait que le groupe des zélants, s'augmentant des mécontents des autres factions, profitât à la fin de l'impuissance des deux partis qui se paralysaient réciproquement, et que le futur Pape n'était peut-être ni un candidat d'Albani ni un collègue de Corsini ?

Le mois s'achève sans qu'aucune candidature sérieuse vienne troubler la tranquillité des cardinaux qui se résignent à leur prison et envisagent avec plus de calme la durée probable de leur détention. Pourtant les choses se gâtent

déjà entre Tencin et Aquaviva. La cour de France avait recommandé à son représentant de conserver de bonnes relations avec le ministre d'Espagne et de les rendre plus étroites si l'occasion s'en présentait; malheureusement Tencin n'avait aucune sympathie pour Aquaviva; il gardait même à son égard une insurmontable aversion au détriment de ses propres intérêts : de mauvaises langues sans doute faisaient courir le bruit qu'il ne voyait pas en lui un rival dans le conclave seulement, mais en dehors même de la politique et qu'il le rendait responsable de l'indifférence qu'une princesse Borghèse lui témoignait alors [1]. Il se rend compte toutefois de son excessive réserve qu'il explique en ces termes à Fleury : « Le cardinal Aquaviva ne s'ouvre point avec moi sur les ordres qu'il peut avoir de sa Cour. J'en use de même avec lui, ce qui n'empêche pas que nous ayons toutes les apparences d'une parfaite correspondance ». Désormais son esprit est prévenu ; involontairement un exemple est toujours présent à sa mémoire : « Je prévois, affirme-t-il, que le cardinal Aquaviva tâchera de nous jouer et n'aura d'autre

[1] V. *Mémoires de d'Argenson* et *Mémoires de Bernis* (*v.v. cit.*).



objet que de parvenir à ses fins particulières. J'ai déjà eu l'honneur d'observer à Votre Eminence qu'il s'était acquis ici un grand crédit par ses politesses, ses caresses, ses conversations, son double ministère, et par la relation que la place de majordome lui a donné dans toute la noblesse. »

Sans cette déconvenue d'ordre intime dont les documents de l'époque parlent discrètement, mais de façon à ne pas laisser supposer qu'il s'agissait d'une simple pasquinade, il est permis de se demander si Tencin n'aurait pas manœuvré dans le conclave étroitement uni avec Aquaviva, comme on le lui prescrivait d'abord, comme son intérêt même l'exigeait, et s'il n'aurait pas tenu tout ce qu'on attendait de lui au mois de février, alors qu'on disait familièrement qu'il tenait le Saint-Esprit dans sa poche.

Cette hostilité latente et qui tend à se préciser chaque jour davantage peut être considérée comme l'événement le plus important durant les premiers jours du conclave, puisqu'elle va compliquer encore une situation difficile, accroître des divisions déjà trop nombreuses et trop profondes au sein du Sacré-Collège.

On semble disposé favorablement à l'égard du génois Spinola, légat à Bologne, qui s'est



acquis de l'estime et de la considération dans tous les emplois où il a passé. D'autre part, Tencin se tient sur la réserve lorsque le camerlingue lui fait des avances plus ou moins sincères, tandis qu'il cimente une entente de Corsini avec le cardinal Riviera qui a racheté par une conduite exemplaire et une scrupuleuse probité quelques erreurs de jeunesse.

Des appartements depuis longtemps inhabités et surtout des murs fraîchement maçonnés ont rendu le conclave malsain. Presque tous les cardinaux sont enrhumés ; quelques-uns sont réellement malades, comme Coscia, Belluga [1], Spinelli [2], Corio. Sur les instances de Tencin, Ottoboni se décide à quitter le conclave, le 25 ; il meurt trois jours après [3], et le camerlingue, qui entend plutôt faire acte d'autorité que maintenir une police sévère, refuse d'abord à ses conclavistes l'autorisation de se retirer, sous

[1] Louis Belluga, évêque de Carthagène, cardinal en 1719 de la création de Clément XI, mort en 1743.

[2] Joseph Spinelli, de Naples, cardinal en 1735 de la création de Clément XII, archevêque de Naples de 1734 à 1754, mort en 1763.

[3] « L'abbaye de Saint-Paul de Verdun, vacante du 28 février dernier par la mort de Pierre Ottoboni, cardinal, doyen du Sacré-Collège, a été donnée à Pierre Guérin de Tencin... » *(Mercure de France,* mai 1740.)

prétexte qu'ils peuvent être instruits de ce qui s'est passé à l'intérieur du conclave et le divulguer au dehors.

Les mois de mars et d'avril s'écoulent en entier sans qu'aucun fait important se passe à l'intérieur du conclave, sans qu'à un moment quelconque on ait l'espoir d'une élection prochaine. L'animation ne se manifeste pas dans la salle du vote, mais la nuit dans les cellules des chefs de partis ou de leurs principaux auxiliaires : toutefois, ils ne cherchent pas à proposer un candidat en lui croyant des chances sérieuses de succès ; ils ne songent qu'à détacher quelques membres de la faction rivale pour l'amoindrir et pour former enfin une majorité qui ne se dessine pas encore[1]. On discute sans grande conviction, en n'espérant ou ne redoutant que l'imprévu. On ne prétend vaincre le parti contraire que par la lassitude, on ne se cache pas de cette tactique également employée de part et d'autre ; si bien que les car-

[1] « Ces débuts sont très orageux, chacun alors est entêté de sa faction, et, dans le premier feu de l'espérance de réussir, les partis se présentent alors des fantômes sur lesquels ils tâchent de faire épuiser en vain l'opiniâtreté de leurs adversaires ; puis, quand ils les jugent las du combat, ils produisent les sujets qu'ils avaient mis en réserve, et ce sont ceux-là qu'ils veulent tout de bon. » (De Brosses, *vol. cit.*)



dinaux affectent de ne pas s'occuper seulement de l'élection lorsqu'ils sont réunis, qu'ils discutent divers règlements et qu'ils consacrent de longues heures à se demander si les emplois de dataire ou d'auditeur du Pape, précédemment occupés par de simples prélats, ne doivent pas être réservés désormais à des Eminences.

Puis, pendant la semaine sainte, les journées sont presqu'entièrement consacrées aux offices.

Ces dispositions à traîner toujours les choses en longueur sont connues en dehors du conclave ; si bien que les cardinaux retardataires ne se hâtent point d'y pénétrer. Lambertini entre le 5 mars, précédant de trois jours Kollonitz [1], Mosca et Lanfredini [2], « sourd au point de n'entendre qu'avec un cornet et seulement d'une oreille » ; on voit paraître Delci le 20 et Marini [3] le 21 ; le cardinal de Rohan, arrivé à Rome le 19, ne fait son entrée que le 23, et le cardinal

(1) Sigismond Kollonitz, de Hongrie (28 mai 1677 - 12 avril 1751), évêque puis archevêque de Vienne, cardinal en 1727 de la création de Benoît XIII.

(2) Jacques Lanfredini, de Florence (26 octobre 1670 - 16 mai 1741), cardinal en 1734 de la création de Clément XII.

(3) Charles Marini, de Gênes, cardinal en 1715 de la création de Clément XI dont il était maître de chambre, mort en 1747.

d'Auvergne, arrivé le 22, n'entre que le 27, précédé de Lercari et Belluga, suivi de Cenci. Zinzendorff[1] et Valenti[2] ne se décident à voter pour la première fois que le 19 avril et Cibo[3] le 20. Le nombre des cardinaux présents alors au conclave est de cinquante-deux, car Altieri est mort le 12 mars.

Enfin, nombre de cardinaux sont successivement malades : Belluga, Giudice[4], Passionei[5], Corradini, Gotti, Delci, etc... ; quelques-uns

(1) Philippe-Joseph-Louis Zinzendorff (14 juillet 1699-28 septembre 1747), évêque de Javarin en Hongrie, cardinal en 1727 de la création de Benoît XIII, évêque et prince de Breslau en 1732.

(2) Silvio Valenti Gonzaga, de Mantoue (1er mars 1690-28 août 1756), cardinal en 1738 de la création de Clément XII, évêque de Sabine, secrétaire d'Etat de Benoît XIV.

(3) Camille Cibo, de Massa (25 avril 1681 - 11 janvier 1741), patriarche de Constantinople en 1718, majordome en 1725, cardinal en 1729 de la création de Benoît XIII.

(4) Nicolas Giudice, de Naples (16 juin 1660-30 janvier 1743), majordome en 1715, cardinal en 1725 de la création de Benoît XIII.

(5) Dominique Passionei, de Fossombrone (2 décembre 1682-5 juillet 1761), légat au congrès d'Utrecht et de Bade en 1712 et 1714, archevêque d'Ephèse en 1721, nonce à Vienne de 1730 à 1738, cardinal en 1738 de la création de Clément XII.



donnent des inquiétudes. Accoramboni[1] ne quitte guère sa cellule ; on prétend qu'il a la lèpre, ce qui fait craindre à ses collègues de l'approcher, et lui a « la malice ou l'indiscrétion de vouloir toucher la main de tout le monde et prendre du tabac dans toutes les tabatières ».

On propose d'abord les cardinaux Riviera et Spinola, le bolonais Aldrovandi et le napolitain Ruffo, l'un des zélants, homme de mérite, mais orgueilleux, et qui croit qu'on ne peut faire un meilleur choix que celui de sa personne. Le camerlingue fait échouer la candidature d'Aldrovandi parce qu'il n'est pas des siens, et Corsini s'oppose à l'élévation de Ruffo qui fait partie du vieux Collège. On donne dix-sept voix à Riviera ; cependant, personne n'en veut comme pape, parce que ses mœurs n'ont pas toujours été irréprochables, ni même comme secrétaire d'Etat, parce qu'il veut toujours faire prévaloir son avis et demeurer le maître en toutes choses. Lorsqu'il est question de Spinola, Aquaviva témoigne de son éloignement pour lui en faisant

(1) Joseph Accoramboni, de Spolete (24 septembre 1674-1747), évêque d'Imola et cardinal en 1728 de la création de Benoît XIII.

donner au cardinal Guadagni [1] les neuf ou dix voix dont il dispose, partageant ainsi la faction Corsini. De son côté, le vieux Collège reste plus étroitement uni; il attire à lui sept cardinaux bénédictins et, pour ne pas prendre position, s'applique à partager des suffrages entre les sujets accrédités de sa faction.

Dans ces premières combinaisons, Tencin affecte de rester à l'écart. Il a de longues conférences avec le vieux cardinal Corradini qui, après lui avoir énuméré les inconvénients qu'il y aurait à appuyer la candidature d'Aldrovandi ou de Spinola, lui assure que, malgré sa jeunesse et bien qu'il se soit fait nombre d'ennemis en exerçant les fonctions de sous-dataire, Gentile est le seul candidat de Corsini susceptible d'obtenir les voix des anciens clémentins et bénédictins. A diverses reprises, Corradini revient à la charge; « mais le camerlingue ira-t-il à Gentile? » lui demande Tencin, qui commence à se laisser ébranler. — « Il faudra bien qu'il y vienne! lui répond Corradini. Autrefois, les créatures de Clément XII étaient obligées de suivre son neveu.

[1] Jean-Antoine Guadagni, de Florence (14 septembre 1674-1759), neveu de Clément XII, évêque d'Ancône en 1724, cardinal en 1731 de la création de Clément XII, vicaire général de Rome en 1732.



Aujourd'hui, c'est lui qui est obligé de suivre la nôtre et qui a besoin de nous pour se conserver quelque relief. Quant à vous autres Français, vous ne sauriez avoir de difficultés à aller à Gentile, parce que M. le cardinal de Fleury ne veut que le bien, et qu'à la réserve de Pico et de Ruffo il est constant qu'aucun n'approche du mérite de Gentile. »

Tout porte à croire qu'en cette circonstance Tencin tomba dans un piège qui lui était habilement tendu. Il ne se méfiait que des amis d'Aquaviva et ne prenait pas garde qu'au même moment Corradini était l'objet des suffrages d'une partie du vieux Collège. Il ne semble pas que la candidature de Gentile ait jamais été sérieusement proposée ; néanmoins, pendant un certain temps, Tencin n'en voit pas d'autre qui soit possible et il ne songe plus qu'à l'appuyer. Puisqu'on est d'accord pour apprécier les talents de Gentile, puisqu'on s'incline devant la pureté de ses mœurs et qu'on reconnait la capacité dont il a fait preuve dans ses divers emplois, ce serait perdre la confiance de tous les gens de bien que de s'opposer à son élévation. Il insiste auprès de Fleury pour le disposer favorablement, pour en obtenir de nouveaux ordres, car, dans les premières instructions,



Gentile se trouvait au nombre des cardinaux à exclure.

En réalité, à la fin d'avril, on regardait seulement comme papables Ruffo, Pico, Corradini, Lercari, Gotti, Lambertini, Spinola, Massei et Aldrovandi, avec des difficultés presqu'insurmontables pour Pico, Lambertini, Spinola et Ruffo.

Dans ces conditions, Tencin met tout en œuvre pour temporiser. Déplorant, affirme-t-il, de ne pouvoir faire le bien qu'en prolongeant une prison ennuyeuse et fatigante, il persuade à Corsini de prendre patience, de ne proposer aucun sujet qui succomberait infailliblement, tandis que le vieux Collège et Aquaviva ne perdraient aucune de leurs espérances. Bientôt, cependant, on ne s'occupe plus de Gentile et il lui faut abandonner au moins momentanément son projet pour s'inquiéter des diverses tentatives qui, pendant plusieurs jours, se suivent sans interruption.

A Spinola, battu en brèche par Aquaviva, succède le bénédictin Porzia, vénitien de haute naissance et de mérite, mais redouté dans le peuple à cause de sa sévérité ; il réunit quelques voix dans plusieurs scrutins. Ruffo est toujours mis en avant pour diviser les votes. On propose

Cenci, qui fut archevêque de Bénévent, mais on l'écarte lorsque quelqu'un répand le bruit que son bisaïeul était fils d'un bâtard de la maison dont il porte le nom et que ce bisaïeul, dans son enfance, fut condamné à assister au supplice de sa mère et de sa sœur, qui furent décapitées. Corsini tente en vain un nouvel effort en faveur de Spinola, tandis que Porzia, de nouveau mis en avant et honoré d'un commencement de majorité, se trouve subitement discrédité à la suite de libelles injurieux répandus sur son compte.

Peu à peu le cardinal Corsini perdait de son autorité et sa situation devenait particulièrement délicate ; malgré ses appréhensions légitimes et ses atermoiements, il lui fallait cependant proposer des sujets, certain d'avance de leur échec et, par conséquent, de l'amoindrissement de son crédit personnel. Flatté de lettres élogieuses qu'il avait reçues de Fleury et désireux de favoriser les désirs de ce ministre, il entrait dans les vues que lui suggérait Tencin, acceptait ses conseils, cherchait à suivre ses indications, mais, d'autre part, il était tenu à de grands ménagements vis-à-vis d'Aquaviva, puisqu'il sentait sa famille sous la dépendance de la cour de Naples. Tiraillé entre son désir et ses intérêts, rendu de plus en plus hésitant et timide, il ne

parvenait pas toujours à maintenir l'union dans son parti dont Aquaviva tendait peu à peu à devenir le chef effectif, après l'avoir désorganisé.

Au lieu de s'atténuer, les préventions de Tencin à l'égard du ministre d'Espagne et de Naples ne faisaient que s'accroître et il n'avait pas l'habileté de dissimuler ses sentiments. Il le soupçonnait de s'entendre avec le camerlingue : un entretien nocturne qu'il surprit entre eux porta sa défiance à son comble. Il l'accusait de vouloir décider de tout, de semer la haine et la discorde pour servir ses intérêts personnels.

De son côté, Aquaviva se montrait mécontent de cette réserve après les avances qu'il prétendait avoir faites, et il avait chargé son neveu d'exprimer au duc de Saint-Aignan la peine qu'il éprouvait de cette situation. L'hostilité toujours plus marquée entre ces deux cardinaux ne fut-elle pas la principale source des difficultés incessantes qui se produisirent pendant le conclave et retardèrent si longtemps l'élection ?

Quant au camerlingue, il n'exprime aucun avis ; toutefois, nul n'est plus capable de tirer parti des projets des autres pour les faire servir aux siens qui ne se précisent pas encore. Il affecte de prendre une attitude effacée ; il dit qu'il n'est plus que *unus ex plebe ;* il se compare à un



officier réformé et, comme un flatteur lui dit que, s'il voulait battre la caisse, il ne laisserait pas que de trouver des soldats, il finit par répondre que cela dépendrait de la marche qu'il y voudrait battre. Lorsqu'il s'agit de déjouer une combinaison, il s'y entend merveilleusement : dans un des scrutins où Corsini concentrait ses efforts sur Aldrovandi, celui-ci est scrutateur en même temps qu'Albani ; tout d'un coup, le camerlingue, reconnaissant un bulletin, dit à haute voix en le lui tendant : « C'est votre écriture, vous lirez mieux que moi », et Aldrovandi décontenancé lit en balbutiant « Belluga », obligé d'avouer lui-même publiquement qu'il venait de donner son vote en dehors de la faction qui le portait.

Cependant le carême est terminé ; presque tous les cardinaux attendus sont au conclave et, à partir du milieu d'avril, les scrutins commencent à présenter davantage d'animation. Il n'est plus possible de donner des voix au hasard : un groupement fortuit pourrait causer quelque surprise. Le choix des candidats commence à se restreindre et chaque parti songe à mesurer sérieusement ses forces.

Le vieux Collège est au complet. Corsini et Tencin pressent donc vivement le cardinal allemand Zinzendorff d'entrer au conclave, car non

seulement la voix de ce cardinal est acquise au nouveau Collège, mais il dispose de quelque influence, et il hésite à répondre à l'appel de ses collègues pour un motif bizarre que Tencin rapporte en ces termes : « Un remède singulier que M. le cardinal Zinzendorff fait chaque jour pour la goutte qui l'a fort maltraité l'a empêché jusqu'ici d'entrer dans le conclave. Ce remède consiste à mettre la partie affligée dans le corps d'un porc aussitôt après qu'on l'a tué et lorsqu'il est encore tout chaud. Le cardinal Zinzendorff a fait plusieurs tentatives et présenté même des mémoires pour obtenir la permission de continuer son remède dans le conclave, mais on n'a pas cru devoir la lui accorder. Les inconvénients qu'il pouvait y avoir à introduire un porc dans un lieu consacré au sérieux et à la gravité se présentent assez d'eux-mêmes. Pour les prévenir, le cardinal Zinzendorff a été jusqu'à proposer qu'on enfermerait l'animal dans un sac et qu'on lui mettrait une muselière. L'expédient ayant paru plus ridicule que suffisant, le cardinal Kollonitz a conseillé à son compatriote de rester en ville jusqu'à ce que le service de leur maître exigeât absolument sa présence dans le conclave. »

Zinzendorff se décide enfin à remettre à plus

tard des soins aussi compliqués et paraît le 19 avril sans être suivi de l'animal qu'on appelait en riant son quatrième conclaviste. Corsini, secouant son indolence naturelle, tente un effort sérieux en faveur de Spinola ; les Allemands le secondent et Tencin suit le mouvement sans conviction. A cette tentative, le vieux Collège oppose toute son inertie et il faut songer à un nouveau candidat.

Le résultat semble bien lointain encore, mais, pour la première fois, quelques cardinaux ont tenté de l'obtenir.

Les intrigues confuses, les propositions hâtives et l'indifférence provoquée nécessairement par tant d'incertitudes ont signalé les débuts du conclave ; en mai, la situation se modifie et, bien qu'on ne songe pas encore à faire un pas décisif, qu'à aucun moment on n'ait à envisager la possibilité d'une élection imminente, cependant les débats prennent de l'ampleur, de l'importance ; on voit clair enfin dans le jeu des cardinaux qui prétendent diriger le Sacré-Collège et ce n'est qu'après bien des pourparlers, bien des hésitations qu'on propose maintenant des candidats.

Il ne reste plus, en effet, que les cardinaux considérés réellement comme papables ; les échecs qu'ils peuvent subir rejaillissent sur les

chefs qui les ont proposés et sur les factions dont ils font partie. Les votes, d'abord indifférents, ont pris une importante signification et un vif intérêt se manifeste autour de l'urne qui ne reçoit plus de bulletins portant la mention : *nemini*.

Le cardinal de Tencin s'était peu mis en évidence pendant les deux premiers mois, sentant bien que le moment n'était pas venu d'intervenir efficacement et qu'il ne pouvait que perdre de son autorité déjà compromise par ses démêlés avec Aquaviva. Toutefois, il a pleine confiance ; il reste persuadé que sans lui, on ne pourra nommer personne. Les inquiétudes qu'il manifestait au début se sont apaisées. Il a trouvé dans le cardinal de Rohan un collaborateur fidèle qui l'aide puissamment de son autorité et lui laisse cependant l'honneur de toutes les négociations, dans le cardinal d'Auvergne un instrument docile toujours prêt à disposer de sa voix dans le sens qui lui est indiqué. D'autre part, il est persuadé que le duc de Saint-Aignan sait seulement ce qui se dit dans Rome, c'est-à-dire qu'il ne sait absolument rien ; si, à un moment, il se rend compte que l'ambassadeur reçoit des renseignements par Aldrovandi qui enfreint sans scrupule le règlement, il ne s'en alarme pas outre mesure



et il se borne à prévenir Fleury que « cette correspondance peut avoir ses inconvénients, outre tous ceux que le séjour de M. l'ambassadeur peut entraîner ». Enfin, lorsque, le 24 avril, jour de la Quasimodo, l'ambassadeur a présenté ses lettres de créance au conclave [1], il a pu s'imaginer qu'il les recevait lui-même et il a poussé la condescendance jusqu'à prier le maître des cérémonies de passer sur des négligences que Saint-Aignan a commises pendant son audience.

Depuis que le ministre du Roi s'est, en public, respectueusement incliné devant lui, il ne s'inquiète plus guère de sa présence à Rome et il ignore que le secrétariat des Affaires Etrangères reçoit régulièrement des dépêches qui, pour être moins détaillées, sont cependant fort précises

[1] « ... Le cortège du duc de Saint-Aignan, lorsqu'il alla le 24 du mois dernier à l'audience du Sacré-Collège, était de douze carrosses, attelés chacun de six chevaux, et de deux calèches, précédés de vingt-quatre valets de pied habillés de neuf. Au côté du carrosse dans lequel il était, marchaient dix pages en habits de velours jaune, brodés d'argent, et un pareil nombre de Suisses, vêtus de ses livrées avec de riches baudriers.

« Il alla descendre à l'église de Saint-Pierre, d'où il se rendit à l'appartement du prince Chigi, maréchal du conclave, lequel le conduisit à l'audience des cardinaux... » (*Mercure de France,* mai 1740.)

et ne le cèdent en rien au véritable journal qu'il rédige lui-même à l'intention du cardinal Fleury.

Une courte période d'accalmie succède aux échecs de Spinola et de Porzia. Ce dernier, blessé de ne pouvoir obtenir qu'on recherchât ceux qui l'ont diffamé et perdu au moment où il croyait n'avoir plus qu'à tendre la main pour saisir la tiare, prend le parti de quitter le conclave. Pour bien montrer qu'il n'y rentrera point, il se fait suivre de ses conclavistes et emporte jusqu'aux vitres de sa cellule. Peu de temps après, on apprend qu'il vient de mourir, « *della rabbia papale* », ajoute-t-on en riant ; c'est là toute son oraison funèbre et les Romains insultent son cercueil que l'on transporte à Saint-Calixte.

On ne peut cependant continuer à voter au hasard et le nouveau Collège présente le milanais Corio, gouverneur de Rome, contre lequel le camerlingue affirme n'avoir aucune hostilité ; les bénédictins promettent de réunir neuf ou dix suffrages sur son nom. Aquaviva fait défection au dernier moment ; Corio ne peut dépasser vingt-six voix et, sur la demande de ses amis, on suspend les négociations entamées en sa faveur.

Le cardinal Querini [1], bibliothécaire du Vatican, qui arrive de son évêché de Brescia, se met de lui-même en avant, non sans causer quelque surprise. Sondé habilement par Tencin, il lui déclare qu'il ne songeait à rien et que sa lenteur à venir rejoindre ses collègues en était une preuve bien certaine, mais que le cardinal Aquaviva lui accorde sa voix dans tous les scrutins, que le cardinal Belluga lui a donné les plus grandes espérances, et il lui explique naïvement pourquoi il s'offre aux suffrages. Laissant au scrutin le soin de le désillusionner, Tencin se garde de lui ouvrir les yeux ; il vient de découvrir une nouvelle manœuvre d'Aquaviva qui entretenait avec soin Querini dans cette chimère afin de le détacher de la faction Corsini à laquelle il avait d'abord déclaré se joindre.

Corio se trouvant écarté et Querini attendant toujours l'intervention du Saint-Esprit, c'est au vieux Collège qu'il appartient de faire une proposition : il se décide à regret et charge Petra, le doyen des bénédictins, de se rendre auprès des cardinaux de Tencin et de Rohan. Dans un

[1] Ange-Marie-Jérôme Querini, né à Venise le 16 mars 1680, de l'ordre de Saint-Benoît du Mont-Cassin, cardinal en 1727 de la création de Benoît XIII et évêque de Brescia, l'un des plus grands érudits du XVIIIe siècle.

long discours qui tendait à les persuader qu'il n'y avait pas de sujet plus digne que lui du pontificat et que sa modestie seule l'en tenait éloigné, il leur demande ce qu'ils penseraient du moine Gotti :

« Puisque le vieux Collège met un des siens sur les rangs, fait observer Tencin, il me semble qu'on aurait dû commencer par les plus anciens qui ont, pour la plupart, davantage d'expérience dans le gouvernement et plus de mérite que Gotti auprès du Saint-Siège.

« Le camerlingue m'a dit que Ruffo ne voulait pas être proposé ; mais pourquoi n'est-il pas question de Corradini ? Au surplus, bien que vous me dites avoir soumis ce projet aux couronnes qui l'approuvent, nos gouvernements nous prescrivent de marcher toujours de concert avec elles et nous devons les consulter nous-mêmes. »

Quittant Petra, les cardinaux français se rendent aussitôt dans la cellule d'Aquaviva. Celui-ci affirme qu'il n'a donné aucune réponse : « Je comptais vous consulter auparavant, ajoute-t-il ; je ne crois pas pouvoir en conscience refuser mon suffrage à Gotti, dont l'élection serait agréable à l'Espagne, mais, si elle vous déplaît, je m'en désintéresserai. »

— « Nos instructions gardent un parfait silence sur ce cardinal, reprend Tencin, parce qu'on n'avait pas imaginé en France qu'après un pontificat tel que celui de Benoît XII, on pût songer à ce dominicain qui n'a ni naissance, ni expérience et dont on ignore les habitudes. Enfin, il nous est rendu suspect par la main qui nous le présente. »

Cette dernière phrase contient un reproche direct aux relations d'Aquaviva avec le camerlingue. Aquaviva, forcé de s'expliquer, affirme que, s'il connaît Albani, il n'a aucune liaison avec lui, qu'il ne se séparera jamais de Corsini et des Français et que, si pour une fois il s'est appuyé sur le camerlingue, c'était lorsqu'on avait entrepris de proposer Spinola sans lui en faire part. Tencin lui répond que Spinola n'a jamais été proposé dans les formes ; il lui rappelle une conversation qu'ils ont eue ensemble au moment de cette candidature. Aquaviva proteste, prend des échappatoires ; les deux cardinaux, ne songeant plus à Gotti, discutent sur la question qui les divise à un tel point qu'ils n'espèrent plus se convaincre ni s'unir jamais. Pour cette fois encore, ils contiennent les phrases d'amertume qui leur montent aux lèvres et, la haine dans le cœur, ils se séparent



avec toutes les apparences d'une vive et inaltérable amitié.

Tencin ne veut pas de Gotti : rencontrant de nouveau le cardinal Petra, il lui dit brusquement qu'il regardait ce nouveau candidat comme un sujet tout à fait indigne et qu'il avait besoin de se renseigner à plusieurs sources avant de se décider. Le cardinal Giudice, protecteur de l'Empire, répond dans des termes sembables et témoigne de sa ferme intention de ne pas se séparer des Français. Puis on apprend que Gotti a pour cousine germaine ou nièce une célèbre chanteuse d'opéra, la Diamantina, qui, après avoir été longtemps entretenue par le prince Ferdinand de Toscane, traîne actuellement une existence misérable à Bologne. Malgré les efforts d'Aquaviva, on ne parvient pas à rassembler plus de vingt suffrages sur Gotti, dont il ne saurait plus désormais être question.

Cet insuccès affecte vivement le cardinal Aquaviva qui se sent atteint personnellement. Suivant sa tactique habituelle, il a protesté de son attachement inviolable à la faction Corsini, puisque les instructions qu'il a reçues lui ordonnent de faire cause commune avec elle, mais il a agi d'une façon toute opposée afin de satisfaire ses vues particulières et sachant bien que

la cour d'Espagne qui, au fond, se désintéresse du conclave, ne relevant guère la contradiction évidente entre ses serments et ses actes, se retranchera derrière les instructions formelles qu'elle a données, si Fleury transmet les plaintes incessantes qu'il reçoit de Tencin.

Ainsi, Aquaviva n'a pu décider à le suivre que deux membres de la faction Corsini, Mosca et Passionei ; il est humilié de son impuissance et, après avoir essayé de tout subjuguer, il fait une tentative de rapprochement : « Quand voulez-vous donc que nous finissions ? » demande-t-il à Tencin après avoir témoigné de nouveau de ses bonnes dispositions. — « Quand vous voudrez, réplique Tencin. Jamais les Français ne se sont écartés un moment de ce qui leur a été prescrit, je veux dire du concert avec les couronnes, mais préférablement avec l'Espagne, et de l'union avec le cardinal Corsini. Vous vous êtes figuré que ce cardinal, joint avec moi, avait voulu faire d'emblée le cardinal Spinola et sans votre participation. Rien n'est moins vrai. »

Mais Aquaviva ne veut pas être désabusé : il lui faut garder un motif de plainte à l'égard de Corsini. Il affirme nettement qu'il ne le suivra pas absolument partout où il voudra aller, tandis que Tencin jure qu'il ne s'écartera jamais de sa

faction. Cet entretien n'a donc pour résultat que de préciser une hostilité de plus en plus manifeste entre les deux cardinaux.

Puisque le vieux Collège vient d'être obligé de retirer son candidat, le moment semble venu à Corsini d'en proposer un autre de son choix. Après avoir longuement discuté avec Tencin et Rohan, il se détermine à proposer le florentin Delci qui fut nonce en France. Cette proposition, faite dans toutes les formes cette fois par Corsini, est communiquée par Tencin aux Espagnols et aux Allemands qui déclarent n'avoir rien à dire contre ce candidat. On vote, et Delci n'obtient que vingt-cinq voix ; Aquaviva s'est encore dérobé, et il ne peut même cacher sa déception de voir que Delci a réuni autant de suffrages. « Il est clair, disait-il, à qui veut l'entendre, qu'on ne veut point de sujet de la maison de Bourbon et que l'Empereur est préféré aux rois d'Espagne et de Naples ! » De son côté, le camerlingue est dans une agitation extraordinaire : « Que pensera votre maître de faire un pape vendu à la France ? » demande-t-il aux Allemands. — « Delci et sa famille sont devenus sujets de l'Empereur », insinue-t-il aux Espagnols que n'a pas encore convaincus Aquaviva.

Au scrutin suivant, Delci perd une voix. Ten-

cin se rend compte que l'élection est entravée par la mauvaise volonté d'Aquaviva dont les efforts ont détourné Belluga, Alberoni, Coscia et Borghèse. Il est indigné, perd toute patience ; il aborde le ministre d'Espagne et ceux qui de loin aperçoivent la vivacité de leurs gestes, l'animation de leur physionomie, devinent sans peine que la rupture est complète entre les deux Éminences.

Corsini lui-même ne peut rester insensible devant l'échec de Delci que les pasquinades achèvent de discréditer.

L'agitation est portée à son comble dans tout le conclave où les propos les plus vifs ont succédé aux discussions les plus modérées. Cependant le saint-sacrement est exposé dans la chapelle Pauline afin d'obtenir une prochaine élection.

Deux mois se passent encore sans qu'on puisse signaler aucun changement dans le conclave. Ils manquent absolument d'intérêt, car les cardinaux ont appris à se connaître, à pénétrer leurs intentions ; les deux partis se sentent d'égale force, ils s'étudient, ils s'observent, prêts à profiter de la moindre faute de l'adversaire ; ils s'obstinent, n'attendant plus rien que de la lassitude déjà grande et qui s'exaspère chaque

jour. Les Romains s'impatientent d'un état de choses qui leur porte un grave préjudice, et leurs moqueries s'entendent derrière les murs du Vatican.

A un hiver rigoureux succède une température accablante. Ces intempéries et la longue réclusion éprouvent la santé des cardinaux ; aussi en compte-t-on un certain nombre de malades. « Il y a toujours quelque cardinal qui cloche, écrit Tencin. Dieu veuille que le chaud qui est venu tout à coup, et qui ira en augmentant, ne fasse pas, comme le froid, vaquer quelques chapeaux ; » et, en effet, le vieux cardinal Cenci meurt d'épuisement le 24 en buvant une tasse de chocolat. « Nos embarras continuent toujours, ou plutôt ils augmentent, rapporte-t-il quelques jours après. Peut-être, néanmoins, que les chaleurs qui commencent à se faire sentir, en ajoutant à nos incommodités, hâteront par cela même notre délivrance. D'un autre côté, l'espérance et les désirs qui sont bien vifs dans les acteurs peuvent les soutenir au péril même de leur santé et de leur vie. Les passions sont une grande source de patience et de courage. »

La patience, ou plutôt l'obstination, est, en effet, l'état caractéristique du conclave pendant les deux mois de juin et de juillet. L'hostilité

reste la même, aussi vive, aussi menaçante ; mais, puisque la lutte a été jusqu'alors inutile, on se résigne et on met toute sa force à ne céder sur aucun point. On profite de la fraicheur de la nuit pour chercher si quelque nouvelle intrigue ne pourrait pas mettre en minorité la faction adverse ou la faire revenir sur une exclusion ; pendant le jour, on souffre de la chaleur et des longues insomnies : les scrutins sont mornes et, à part quelques rares exceptions, ne présentent aucun intérêt.

Le vieux Collège cherche à détacher les Allemands des Français, c'est-à-dire de la faction Corsini. Le camerlingue, s'efforçant de les prendre par tous les sentiments, leur laisse entendre qu'ils ne sont que les très humbles valets des Français, leur dupe même, qu'ils ne travaillent que pour la France et non pour l'Empereur. Ses insinuations ébranlent le cardinal de Lamberg [1], dont il connait la simplicité et la faiblesse ; elles troublent le cardinal Zinzendorff, dont il a constaté l'orgueil et la légèreté. Probablement à l'instigation de Tencin, on intercepte une longue lettre que Zinzendorff écrivait

[1] Joseph-Dominique de Lamberg, cardinal en 1737 de la création de Clément XII.

à son père et dans laquelle, après lui avoir rendu compte de ce qui s'était passé au conclave depuis qu'il s'était décidé à y pénétrer, il lui confie que, tant que les impériaux seront unis aux Français, on ne parviendra jamais à une élection qui soit avantageuse à la cour de Vienne, que les Français songeaient aux Allemands dans le but de parvenir à leurs fins, que le cardinal Delci, dont il avait été si fort question, est un homme entièrement dévoué à la France, et lui assure que, si l'Empereur voulait consentir à une séparation entre les deux puissances, séparation secrète et qui laisserait subsister les apparences de la même union, on pourrait parvenir à élever au pontificat le cardinal Gotti, sujet agréable à l'Empereur.

A la suite de cette découverte, Tencin interroge Zinzendorff qui se défend énergiquement; il n'attache aucune importance à ses protestations; maintenant qu'il a démasqué l'intrigue, il ne la redoute plus et veillera. D'ailleurs, il demeure en complet accord avec le cardinal Kollonitz, archevêque de Vienne, qui désapprouve son compatriote.

Puis, c'est Aquaviva qui, nourrissant secrètement l'espoir de faire nommer Ruffo et ne désespérant pas de trouver une occasion de le

mettre en avant, revient à la charge auprès des Français qui entravent ses projets plus encore qu'il ne contrarie les leurs. Il s'adresse d'abord au cardinal de Rohan auprès duquel il ne craint pas de renouveler ses témoignages de dévouement et de fidélité. Le cardinal de Rohan fait intervenir Tencin et les deux rivaux sont de nouveau en présence.

« Je viens vous demander de la part du Roi, mon maître, dit Aquaviva après bien des banalités et quelques fadeurs, si, dans le cas où l'on serait obligé de sortir de la faction Corsini, les Français iraient à Pico ou à Ruffo, dont Sa Majesté Catholique m'ordonne de solliciter de toutes mes forces l'élection. »

Tencin cherche à se contenir ; c'est sur un ton calme qu'il lui rappelle la double règle adoptée en entrant au conclave, conformément aux instructions : union avec les couronnes, union avec le cardinal Corsini. Il lui fait observer que Pico et Ruffo ne plaisent pas à l'Empereur, que d'ailleurs il ne saurait être question d'eux, parce que les couronnes étant unies de bonne foi avec Corsini, on ne pouvait réduire ce cardinal à sortir de sa faction qui compose à elle seule la moitié du Sacré-Collège.

« Et moi, interrompit Aquaviva, je vous pré-

dis, et vous le verrez, qu'il sera obligé d'en sortir. Je comprends que l'Empereur ait des raisons d'exclure Pico, et j'agirais de même à sa place, mais il n'en a aucune pour Ruffo, si ce n'est sa qualité de napolitain? C'est une domination, c'est une tyrannie qu'on ne doit point souffrir, et qui doit surtout animer et réunir contre la cour de Vienne tous ceux qui sont attachés à la maison de Bourbon. Pour moi, je n'ai point fait difficulté de donner mon suffrage à Corio et à Delci, quoique vassaux de l'Empereur! »

« Le cardinal Kollonitz, se contente de répondre Tencin, ne nous a jamais parlé d'exclusion générale, mais seulement de Pico et de Ruffo. Si vous pouvez faire changer la ligne de conduite qui nous a été imposée, nous irons volontiers à ces deux candidats. Considérez enfin qu'il ne s'agit pas ici de quelque chose qui intéresse uniquement la maison de Bourbon, mais de l'élection du chef de l'Eglise qui doit être le père commun des Allemands, des Espagnols et des Français. Nous devons unir nos efforts en faveur d'un sujet capable de réunir ces qualités; c'est tout ce que nous demandons, et, pourvu qu'on fasse un bon pape, nous cédons à d'autres la gloire de le faire. »

Ces paroles mesurées, qui ne faisaient pas même allusion aux griefs passés, ne pouvaient finir que par des amitiés réciproques et d'affectueuses embrassades. Néanmoins, Tencin se demande quel peut être le motif de semblables avances : Aquaviva a-t-il voulu le gagner ou le tromper, n'a-t-il pas été réprimandé par la cour d'Espagne qui l'oblige à changer d'attitude ? Cette conversation n'a d'autre résultat que d'entretenir sa défiance.

Plus le cardinal Aquaviva s'élève contre l'opposition de l'Empereur à l'élection d'un napolitain, plus elle paraît juste et bien fondée aux yeux de quelques-uns, de Tencin en particulier. Celui-ci fait remarquer qu'un pape napolitain serait aussi contraire à l'intérêt des autres couronnes que pernicieux pour le Saint-Siège. Le roi de Naples, résidant dans ses Etats, est aux portes de Rome. Le Saint-Siège, fait-il observer, gémit des prétentions presque sans bornes de cette Cour qui les porte aujourd'hui bien plus loin que n'ont jamais fait les Espagnols et les Impériaux ; d'ailleurs, le gouvernement de ce royaume est fort différent de ce qu'il était autrefois, et jamais les souverains de Naples n'ont tenu leurs vassaux dans une aussi grande servitude. Enfin, plusieurs cardinaux ont des

bénéfices dans le royaume de Naples, plusieurs familles de Rome y possèdent des fiefs ; ils sont, dès lors, les uns et les autres sous la dépendance du ministre de cette couronne qui donne, promet, menace... Bref, Tencin a d'excellentes raisons pour se trouver dans la nécessité de s'opposer au désir d'Aquaviva et même d'estimer qu'il faut de préférence exclure les napolitains.

Pendant ces manèges, les scrutins se succèdent sans même fournir d'indication importante. Delci, qui n'est pas tout à fait abandonné, compte encore dix-sept voix, tandis qu'on en attribue quinze à Spinola. Passionei, ancien nonce à Vienne et secrétaire des brefs, n'est pas estimé : pourtant il trouve dix voix en sa faveur.

Le 25 juin, une alerte se produit et Rome croit un instant que le Pape est élu. Le secrétaire d'Etat Firrao, sujet médiocre à tous égards, est proposé par le camerlingue et Aquaviva au cardinal Corsini ; celui-ci pris au dépourvu n'a pu que l'accepter, mais les impériaux ont protesté, puisque ce candidat était l'objet d'une exclusion de la part de l'Empereur, et Tencin s'est trouvé fort perplexe, engagé d'un côté par Corsini et de l'autre retenu par les Allemands. La surprise de cette candidature imprévue ne triomphe cependant pas des hésitations, et

tandis que le peuple massé sur la place de Saint-Pierre s'apprêtait à acclamer le nouveau Pontife, le cardinal Firrao ne parvenait pas à réunir plus de vingt-huit suffrages et se retirait dans sa cellule en se plaignant hautement d'avoir été dupé.

Comme aux premiers jours du conclave, Tencin se tient de nouveau à l'écart. Puisque tous ses efforts n'ont pas abouti au mois de mai, il ne cherche plus à faire peser son influence au moment des scrutins. Il s'arme de patience, et il attend une occasion qu'il ne provoquera pas. Désespérant de diriger le conclave et de faire accepter le candidat qu'il aurait lui-même désigné, il sait qu'on n'en nommera pas malgré lui et il espère qu'on viendra lui en proposer un qui lui convienne en tous points. Jusqu'à la dernière heure, il sera resté fidèle à ses instructions en rejetant toute entente avec le camerlingue et aura sauvegardé ses griefs personnels contre Aquaviva en déclinant toutes les combinaisons dont le ministre d'Espagne et de Naples prenait l'initiative. Il compte jouer toujours au moment décisif un rôle important, peut-être prépondérant; et, bien à l'avance, il assure que, s'il renonce à la gloire de faire le pape, s'il se borne à en demander un qui soit impartial, le

futur Pontife aura cependant la principale obligation de son élévation à la France.

Au commencement d'août, le nouveau Collège se trouve assez étroitement uni. Le camerlingue n'a pu en détacher les Allemands un instant ébranlés par ses artifices. Aquaviva ne cherche plus à intriguer contre Corsini, mais ces deux cardinaux restent défiants l'un à l'égard de l'autre ; ce sentiment deviné par les adversaires les encourage à la lutte et les rend plus intraitables. Kollonitz ne peut croire que le ministre d'Espagne, après avoir déclaré qu'il ne voulait aucune entente avec les Allemands et que son grand désir était de faire un pape contre leur gré, puisse s'unir aujourd'hui de bonne foi avec eux. Tencin, qui se garde également d'oublier le passé, n'est pas aussi sans quelques inquiétudes, et sa confiance est nulle dans la nouvelle attitude d'Aquaviva.

Cependant on a repris la candidature d'Aldrovandi qui obtient trente-deux voix et pour laquelle Corsini surmonte une antipathie personnelle, en vertu du principe établi au conclave « qu'une mauvaise créature vaut mieux qu'un bon ami d'une autre faction ». Les scrutins se succèdent sans que le nombre des suffrages varie.

Le nouveau Collège témoigne alors de toutes ses forces; pour la première fois, les Français, les Allemands et les Espagnols sont fidèlement groupés autour de Corsini. Mais les dix-huit opposants montrent une égale ténacité; ils votent pour Lanfredini ou pour Corradini: leur seule tactique est de faire obstruction; ils y réussissent. Les deux partis restent ainsi en présence, sans avancer ni reculer, cherchant en vain à provoquer des défections chez leurs adversaires. Les nouvelles qui parviennent au conclave apportent les plaintes de Rome, de l'Italie, de toute l'Europe contre la durée de l'élection. Corsini et Tencin estiment que la réprobation témoignée partout contre l'attitude des cardinaux ébranlera le vieux Collège, puisque c'est au petit nombre et non à la grande majorité qu'on doit s'en prendre de cette excessive longueur.

Alors le camerlingue ne voit plus qu'une ressource, chercher à discréditer Aldrovandi auquel il ne manque plus que deux voix pour être proclamé. Il craint que l'un des siens ne se détache pour avoir tout l'honneur de l'élection, ou qu'enfin la chaleur, l'ennui, les plaintes du dehors n'aient raison des courages qu'il s'efforce de maintenir. Il envoie donc à Aldrovandi un certain moine cordelier, le P. Ravali, qui, sous

prétexte de le complimenter sur son élection assurée, lui insinue que le camerlingue ne lui fait d'opposition que parce qu'il se croit détesté et qu'il la cesserait immédiatement s'il était certain des bonnes dispositions d'Aldrovandi. Celui-ci, désireux de lever le dernier obstacle, n'hésite pas à assurer au moine qu'il est tout disposé à faire la paix avec le camerlingue, et même, sur la demande qui lui en est témoignée, il donne ces assurances par écrit : « Voyez votre candidat que vous me vantez tous les jours comme un homme de Dieu, incapable d'employer l'intrigue pour devenir son Vicaire, s'écrie Albani, en montrant la lettre ! Le voilà pourtant qui cherche des souterrains et met les promesses en œuvre pour se raccommoder avec moi et briguer mes suffrages. » L'imprudent cardinal reconnait trop tard son erreur ; il s'en excuse. Cependant l'acharnement est tel que cette manœuvre ne provoque qu'une défaillance insignifiante ; elle a surtout pour effet de maintenir les opposants dans leur résolution ; aucune promesse, aucune menace ne peut les ébranler et, plus que jamais, la situation semble inextricable.

Tout à coup, la scène change de face. Le 16 août, en sortant du scrutin qui s'était passé comme à l'ordinaire, le cardinal Cibo aborde

Tencin et lui assure que, si le parti d'Aldrovandi voulait se ranger à Lambertini, le pape serait fait dans la journée. Cette démarche prouve donc que le vieux Collège redoute des désertions ! Mais, de son côté, Tencin ne dit pas que la situation d'Aldrovandi est gravement compromise, que, malgré tous les efforts, le cardinal Gotti va se détacher de Corsini, entraînant probablement à sa suite le cardinal Carafa [1]. La même crainte amène les deux camps à une transaction.

Sur-le-champ, Tencin prie Corsini de venir conférer dans la cellule du cardinal de Rohan. La proposition surprend le chef du nouveau Collège, et il lui semble dur de sortir de sa faction ; les cardinaux français lui représentent avec force que cette faction s'était rendue indigne de la préférence par ses désertions et son ingratitude, qu'il devait regarder Lambertini comme une de ses créatures puisqu'il avait été fait archevêque de Bologne par Benoît XIII ; ils ne manquent pas de lui ajouter que Lambertini se comportera à son égard de façon à ne lui laisser aucun regret. Corsini demande le temps de la réflexion ; il certifie que, s'il n'a pas trouvé à la

[1] Pierre-Louis Carafa, de Naples, cardinal en 1728 de la création de Benoît XIII, archevêque de Larisse.



fin de la journée les deux voix qui lui manquent pour Aldrovandi, il acceptera de bonne grâce la proposition.

D'un rapide coup d'œil, Tencin a envisagé la situation : Lambertini n'est pas en bons termes avec le camerlingue ; il est indifférent à Aquaviva ; s'il ne se trouve pas au nombre des cardinaux désignés dans les instructions, il n'a cependant aucune hostilité à l'égard de la France, il s'est même toujours montré extrêmement bienveillant pour les cardinaux français dont il suivait volontiers les conseils et naguère encore en ne prenant plus part, sur leur demande, aux conférences qui se tenaient chez Passionei.

D'autre part, Tencin peut laisser croire qu'il a pris l'initiative de la proposition, ou tout au moins que la promptitude de son adhésion témoigne d'un secret désir. Il répand donc le bruit que le nouveau Collège est en entier favorable, alors que Corsini hésite toujours et que quelques-unes de ses créatures protestent contre ce choix.

Il est trop tard pour lutter encore ; le mouvement se dessine, il gagne, il entraine toutes les factions et aucune entrave ne l'arrêtera désormais. Corsini annonce son concours et les derniers hésitants se joignent à lui.



Pendant ces alternatives qui remplissent la fin de la journée, Tencin s'est rendu dans la cellule de Lambertini qui, le matin encore, parlait de son élection en riant et se proposait en termes un peu libres. Il l'aborde avec les marques du plus profond respect ; il lui témoigne sa joie et laisse entendre qu'il a fait beaucoup pour son élévation ; il arrive enfin au principal but de sa visite, n'hésite pas à discuter avec lui le choix des nouveaux ministres, lui recommandant tout spécialement Corsini [1]. Mais ce n'est plus l'archevêque de Bologne qu'il a devant lui, et le Pontife de demain lui répond avec une douce fermeté : « Je ne veux entrer avec vous dans aucun détail, mais nous sommes amis depuis vingt ans. Vous serez content de tout. » Tencin n'oublie pas de rapporter cette scène à

[1] Recommandation inutile, car le nouveau pontife ne devait pas oublier le peu d'enthousiasme apporté par le chef du nouveau Collège à son élection. Plus tard, Corsin tenta sans succès d'obtenir la pourpre pour Altoviti, frère de sa belle-sœur. A ce sujet, Benoît XIV devait écrire, le 1er mars 1743, à Tencin : « Nous avons été six mois enfermés dans le conclave ; nous avons scandalisé l'Europe par une si longue durée, dont l'unique cause a été l'opiniâtreté du cardinal Corsini à vouloir pour pape une de ses créatures afin d'avoir un chapeau à sa disposition. Ce serait une chose criante que la récompense d'une

Fleury ; il ajoute que nombre de cardinaux en sont témoins, qu'ils sont surpris de tant de bontés et qu'ils le félicitent comme s'il était le propre neveu de Lambertini : déjà il songe à son crédit dans l'avenir !

La nuit tombe et, selon la coutume, chacun vient baiser la main de Lambertini. Le camerlingue avait assuré qu'il lui serait aussi contraire qu'à Aldrovandi, et Passionei s'était expliqué sur son compte avec non moins de vivacité; ils ne sont pas des derniers à aller lui rendre hommage. Cependant ils ne peuvent cacher leur embarras qui frappe tout le monde.

Après cent quatre-vingts jours passés dans les plus profondes dissensions, une parfaite harmonie règne tout d'un coup entre les cinquante cardinaux qui témoignent tous une complète allégresse, accourent empressés, respectueux auprès de Lambertini et se félicitent récipro-

pareille conduite fut d'obtenir ce chapeau qu'il désirait si ardemment et elle serait d'autant plus odieuse qu'elle le serait au dépens de notre réputation qui, consistant uniquement à être parvenu au pontificat sans brigues et sans monopoles, recevrait une fâcheuse atteinte si on nous voyait faire un cardinal à la présentation du cardinal Corsini, le monde ne manquant point de gens malins qui diraient aussitôt que c'est l'exécution d'un engagement secret. » (A. E. *Rome*. T. 791.)



quement comme si tous leurs efforts, depuis le 18 février, n'avaient eu d'autre but que celui de parvenir au résultat actuel [1].

Sur les lèvres du camerlingue, les phrases élogieuses ont remplacé les paroles de haine. C'est une victoire pour cet énigmatique personnage que d'avoir tenu si longtemps le conclave en suspens, d'avoir entravé bien des projets, anéanti bien des prétentions. Dédaigneux du mépris dont il est l'objet, il ne semble avoir cédé que parce qu'il a suffisamment fait montre de son pouvoir et qu'il en est lassé. L'enthousiasme

(1) Le 1er février, Tencin avait envoyé à Fleury un mémoire de Corsini contenant « ce qu'il pense sur la plupart des sujets », et le cardinal-neveu avait écrit à propos de Lambertini : « Il est d'une des quarante maisons de sénateurs qu'a la ville de Bologne dont il est archevêque, s'acquittant de ses fonctions à la satisfaction générale, ce qui n'est pas peu de chose... Tout le monde convient également que le cardinal Lambertini se distingue par son savoir, ayant fait une étude particulière de la Sainte-Ecriture et des Pères ainsi que des lois civiles et canoniques, par des mœurs sans reproche, assez de douceur, bien de la droiture, des sentiments d'honneur, de l'exactitude à sa parole, avec de l'habileté une grande facilité dans les affaires et tout le talent possible pour trouver des expédients ; mais l'excès de sa franchise, son humeur ennemie de toute contrainte, la liberté qu'il se donne de tout censurer, des saillies d'esprit dont il n'est pas le maître, qui le font craindre et où la bienséance de son état est quelque-



est à son comble chez le cardinal Aquaviva : lui aussi revendique l'honneur de l'élection; il rivalise avec Tencin pour se donner de l'importance, mais il ne peut y parvenir aussi complètement, puisqu'il a été informé trop tardivement des dernières négociations, puisqu'il ne reçoit pas les mêmes témoignages d'affection que son rival et se trouve dans l'impossibilité de parler ou d'agir au nom de Corsini qui conserve à son égard de secrètes rancunes.

L'élection se fait le 17 août au premier scrutin. « Qu'on vienne nous dire après cela que ce n'est pas le Saint-Esprit qui fait le Pape! *Digitus Dei hic est;* » s'écrient les Italiens, n'oubliant

fois blessée lui feront du tort; outre qu'on l'accuse d'avoir des moments de vivacité, de n'être pas toujours d'accord avec la prudence, de prendre trop aisément des engagements et d'avoir autant de peine à les abandonner qu'il montre de hardiesse à en mépriser les risques... Il a passé successivement par les emplois d'avocat consistorial, de promoteur de la foi et de secrétaire de la congrégation du Concile, en premier lieu, puis de celle des Evêques et Réguliers, ayant aussi été évêque d'Ancône... Il travaille actuellement à un ouvrage sur la matière des procédures pour les béatifications ou canonisations, dont quelque chose a déjà paru, mais à la suite duquel il est obligé de retoucher par rapport à quelques inductions dangereuses que les partisans des faux miracles en auraient tiré. »



pas que la proposition de Lambertini aurait été rejetée bien loin au commencement du conclave.

Contrairement à l'usage voulant qu'au scrutin où le Pape est élu, il donne sa voix au doyen du Sacré-Collège, Lambertini, s'excusant auprès de Ruffo, vota pour Aldrovandi qui s'était retiré de lui-même pour faciliter l'élection. Ce fut par ce premier acte de délicatesse que se signala Benoît XIV [1]. Tencin se flatte de lui en avoir suggéré l'idée, mais le nouveau Pontife possédait assez de finesse pour n'avoir pas besoin d'être conseillé.

Les charges furent immédiatement distribuées. La place de secrétaire d'Etat, déclinée par Corsini qui reçut le titre d'archiprêtre de Saint-Jean de Latran, fut confiée à Valenti; Aldrovandi fut nommé dataire; Ruffo chancelier, et Querini, préfet de la congrégation de l'Index. Enfin Benoît XIV gardait provisoirement l'archevêché de Bologne pour le cas où les fonctions de dataire ne conviendraient pas à Aldrovandi.

Dès la première heure, le Pape prouvait qu'il n'oubliait pas les services rendus ni les amitiés fidèles.

[1] Benoît XIV fit connaître qu'il prenait son nom en l'honneur de Benoît XIII, dont il était une des créatures.



Pour Tencin, ces dispositions sont d'excellent augure. Il écrit en toute hâte à Versailles afin d'annoncer un choix dû à des qualités, à des talents qui lui donnent toute confiance dans l'avènement d'un homme de bien, et, s'il lui avait été possible de prévoir l'avenir, il aurait ajouté : d'un vertueux Pontife et d'un ami de la France.

Pendant que, d'une main fébrile, il rédige sa dépêche à Louis XV, le canon tonne au château Saint-Ange, et les cloches de Rome sonnent à toute volée pour célébrer l'élection.

V

La dernière mission du cardinal de Tencin

(1740-1742)

Modération de Tencin. — Il est nommé archevêque de Lyon, puis officiellement accrédité auprès du Saint-Siège. — Départ du duc de Saint-Aignan. — Incidents provoqués par le jubilé. — Tencin diplomate : ses erreurs à propos de la guerre de succession d'Autriche. — Il demande un congé pour visiter son diocèse. — Projets inconstants du cardinal Fleury. — Tencin nommé au Conseil d'Etat : son séjour sans éclat à Versailles, sa retraite, sa mort.

Dans une de ses dépêches [1], Tencin raconte qu'un officier autrichien, appartenant à la religion réformée, se trouvait à Rome pendant le conclave. Cet officier fut attristé d'abord par les divisions qui agitaient le Sacré-Collège en

[1] Du 21 octobre 1740, à Amelot. — Au sujet de cet officier, capitaine dans un régiment de l'Empereur, en garnison à Crémone, Tencin ajoute : « Sa conversion est d'autant plus sincère qu'il ne demande rien et qu'après avoir fait abjuration il s'en retourne à sa compagnie. »

proie à des oppositions inconciliables, à des haines profondes; il fut ensuite surpris par le calme absolu, l'entente parfaite qui se manifestèrent tout à coup, et enfin profondément ému par la dignité, la solennité, la majesté de l'élection : reconnaissant alors l'intervention divine dans le choix des successeurs de Saint-Pierre, il abjura le protestantisme et accompagna sa conversion soudaine de touchants actes de piété.

Il est véritablement permis de se demander si, en rapportant cette anecdote, Tencin ne faisait pas un retour sur lui-même. On constate, en effet, à partir de la même époque, un brusque changement dans son attitude, dans ses paroles ou ses écrits, enfin dans toute son existence. Sans doute, la métamorphose n'est pas complète, absolue; il manifeste encore de temps à autre son esprit moqueur, sceptique, ses tendances haineuses, vindicatives : il ne peut s'empêcher de ridiculiser le cardinal d'Auvergne à propos d'une banale mésaventure [1], de prendre en trop

[1] Lettre de Tencin à Amelot, 27 août 1740 : « M. le cardinal d'Auvergne garde la chambre et même le lit pour un dévoiement malgré lequel il ne put résister à la curiosité de voir le couronnement du Pape. Un besoin pressant se fit sentir et occasionna un de ces accidents qu'on ne peut cacher à ses voisins. »



grande pitié le duc de Saint-Aignan, de mettre en relief son crédit auprès de Benoît XIV et son autorité sur la cour pontificale, mais il tempère de son mieux les brusques mouvements auxquels il se laissait entraîner jadis, et on ne reconnaît plus guère en lui le cynique négociateur de Dubois, l'ambitieux chargé d'affaires, le hautain cardinal qui, peu de mois auparavant, supplantait un ambassadeur et, plus récemment encore, inquiétait le Sacré-Collège par ses allures arrogantes, dominatrices. En faisant de lui sa créature, Dubois l'avait en quelque sorte marqué d'une empreinte profonde, s'effaçant lentement et visible encore au bout de vingt années.

A l'imitation de l'officier autrichien, fut-il réellement touché par la grâce, comprenant qu'il devait donner l'exemple et non pas se servir de ses dignités pour satisfaire d'ambitieux desseins; fut-il simplement lassé par une lutte quotidienne avec l'espoir mais non la certitude du succès? Il serait délicat de prétendre analyser et connaître son état d'esprit. Toujours est-il qu'après l'élection de Benoît XIV on le voit se réconcilier avec le cardinal Aquaviva, attendre sans trop d'impatience le départ du duc de Saint-Aignan, départ retardé pendant des mois sous

les prétextes les plus divers, s'occuper activement des nombreuses congrégations dont il fait partie, ne pas exagérer ses succès véritables sous le nouveau pontificat ni l'évidente cordialité de ses rapports avec Benoît XIV, et, chose plus extraordinaire, ne formuler aucune demande personnelle dans ses lettres, n'ambitionner aucune faveur, ne réclamer aucune récompense.

Il reste donc ou il affecte de rester insensible aux nominations successives dont il est l'objet dans les congrégations du Concile, des Rites, de la Propagande, de l'Examen des Evêques, cette dernière d'institution toute récente et lui donnant comme principal avantage, reconnaît-il, de s'entretenir plus souvent avec le Pape qui s'y montre assidu. Il dédaigne même de faire observer qu'il est un des rares cardinaux étrangers admis dans ces congrégations où se discutent, se décident d'importantes affaires religieuses, qu'il satisfait ainsi et au delà les espérances du cardinal Fleury. Proposé pour l'archevêché de Lyon, il attend sa nomination sans aucune impatience et lorsqu'elle devient officielle le 24 septembre 1740 [1], il songe plutôt à ses

[1] « M. le cardinal Tencin, qui suivait nos affaires à la cour de Rome et qui apparemment a réussi pour nos inté-



nouveaux devoirs qu'à sa récente dignité. Sa préconisation dans le consistoire du 8 novembre suivant, est de sa part l'objet d'un compte rendu bref et modeste, négligeant de fournir les détails de la cérémonie, alors que six années auparavant, il s'était complaisamment étendu sur l'éclat de son sacre en qualité d'archevêque d'Embrun.

Il présente, le 13 septembre, les lettres qui l'accréditent de nouveau auprès du Saint-Siège. Benoît XIV l'accueille « comme un vieil ami de dix-neuf ans », se promène longuement avec lui, et le ton familier, affectueux de la conversation, étonne tous les assistants. Quelques jours après, le 25, le cardinal de Rohan quitte Rome et, le 2 octobre, le cardinal d'Auvergne reprend à son tour la route de France. Tencin reste donc seul avec le duc de Saint-Aignan qui se trouve aux prises avec des difficultés financières toujours croissantes et n'ose s'éloigner, bien qu'il ait pris

rêts dans l'élection du pape Lambertini, a eu, dans la nomination faite ces jours-ci aux bénéfices, l'archevêché de Lyon qui depuis longtemps était dans la maison de Villeroy et sur lequel comptait beaucoup un des Brissac, qui est actuellement évêque [de Vendôme], et l'abbé Fouquet, cousin de M. le comte de Belle-Isle et qui a été agent du clergé, âgé de trente-quatre ans, a eu du même coup l'archevêché d'Embrun. » (*Journal de Barbier, vol. cit.*)



officiellement congé du Pape [1], avant d'avoir payé la plupart de ses dettes.

La situation de l'ambassadeur est véritablement pénible. Il a reçu trente mille écus de gratification pour l'aider à satisfaire ses créanciers, et il sait que Tencin, chargé de lui remettre la somme, doit en outre rendre compte de sa situation, l'assister davantage s'il le juge nécessaire, pour tout dire, le surveiller. Le ministre lui a écrit le 27 décembre : « Comme vous me paraissez encore incertain du temps de votre départ, je crois devoir vous avertir que vos appointements ont cessé du 1er octobre, afin que vous ne continuiez pas une dépense sur laquelle vous pourriez vous trouver en mécompte ». Et cependant il retarde de jour en jour ; il remet par petits paquets les papiers de l'ambassade à son successeur et séjourne quelque temps à Naples pour ne pas lui porter ombrage ; il rédige d'interminables dépêches politiques afin de justifier sa présence en Italie et cherche à se

[1] « Le 18 [septembre], le Pape donna audience au duc de Saint-Aignan, ambassadeur du Roi de France, qui le complimenta de la part de S. M. T. C., sur son exaltation au pontificat. Il a pris congé du Pape dans cette audience et Sa Sainteté lui a envoyé les présents accoutumés... » (*Mercure de France*, octobre 1740.)

disculper [1] auprès du ministre de sa lenteur à exécuter un ordre formel, presque brutal. Après des ajournements successifs provoqués par de nouvelles vicissitudes et après avoir mis tant bien que mal ordre à ses affaires, grâce à quelques indemnités supplémentaires, il quitte enfin Rome le 20 juin 1741 ; Tencin lui prodigue les marques les plus apparentes d'une grande considération et l'accompagne même jusqu'à une petite distance de la ville, se sent presqu'ému devant l'infortune de son rival, mais, un peu d'ironie se joignant à sa pitié, il ne peut s'empêcher d'écrire : « M. de Saint-Aignan s'en retourne en France à très petites journées, semblable à ces rivières qui, par leurs longs détours dans les pays qu'elles arrosent, paraissent ne les quitter qu'à regret [2]. »

[1] Saint-Aignan à Amelot, 25 mars 1741 : « ... Vous n'avez sans doute pas oublié combien j'ai éprouvé de mécomptes que je ne pouvais prévoir, et vous ne sauriez ignorer qu'en prolongeant mon séjour ici jusqu'à ce que je fusse en état de remplir mes engagements, je n'ai fait que suivre l'exemple de plusieurs de mes pareils à la probité desquels la voix publique a rendu justice. Je sens mieux que personne tous les désagréments du peu de figure que je fais maintenant, mais, outre qu'il est aisé de juger dès lors que cela n'est pas volontaire, je peux vous assurer que, loin qu'on y ait rien trouvé contre la décence, c'est ce qui m'a le plus attiré d'éloges... »

[2] Lettre adressée le 26 juillet 1741 à l'évêque de

16

Tencin s'occupait alors activement, fiévreusement des congrégations où il rendait de réels services à l'Eglise de France, soit pour la nomination des évêques présentés, soit pour la réduction du prix des bulles, enfin pour les mille détails de l'administration ecclésiastique; il s'y absorbait tout entier, s'y passionnait même et, dans la congrégation de la Propagande où il était spécialement chargé des Indes Orientales, il s'inquiétait du sort des missionnaires en Chine, de leurs différends regrettables, sans pourtant leur assurer une protection efficace, car il avait des vues trop étroites pour s'intéresser à des événements futurs ou à de lointaines régions.

Toutefois deux graves questions se trouvaient en suspens, avant même le départ du duc de Saint-Aignan; elles nécessitaient une active correspondance que Tencin adressait surtout au cardinal Fleury depuis que M. de Morville avait été remplacé par Amelot au secrétariat des Affaires Etrangères.

La première lui causait de graves soucis, car elle se rapportait aux discussions relatives à la bulle *Unigenitus,* discussions dans lesquelles il était intervenu avec tant d'ardeur, tant d'opiniâ-

Rennes, Vauréal, ambassadeur auprès de la cour d'Espagne.



treté, entraîné d'abord par les circonstances et ne pouvant ensuite se modérer dans une entreprise où son nom était indissolublement attaché : il s'agissait du jubilé qui, selon l'usage, devait être accordé par le nouveau Pape.

Benoît XIV s'intéressait médiocrement aux controverses méticuleuses qui bouleversaient l'Eglise de France au point de faire redouter un véritable schisme; il savait d'ailleurs que ces controverses servaient aux parlements de prétexte pour battre en brèche l'autorité royale, mais il ne voulait à aucun prix que l'indulgence plénière, due aux fidèles à son avènement, fût l'occasion de nouveaux troubles. Comment satisfaire les constitutionnaires et les opposants? Comment comprendre les jansénistes dans le jubilé, sans porter atteinte à la bulle *Unigenitus,* sans répudier les actes de ses prédécesseurs? Le cas était difficile, et la solution paraissait presqu'impossible par suite de la surexcitation des esprits. Le Roi, représenté par le cardinal de Fleury, était inquiet, Tencin fort troublé et le vénérable Pontife très embarrassé.

Plusieurs expédients furent discutés entre Benoît XIV et Tencin, par l'un avec un esprit de conciliation qui n'entre pas dans le détail et voit les choses plus sainement, par l'autre avec



un esprit prévenu, presque sectaire, qui songe involontairement à un parti plutôt qu'à la religion même.

On se demanda d'abord s'il ne fallait pas excepter de la bulle du jubilé les évêques appelants, puis s'il ne vaudrait pas mieux la rédiger suivant la mode ancienne, sans y mettre aucune des clauses nouvelles insérées sous les derniers pontificats, mais en ajoutant cette phrase : « Quelle douleur de prévoir qu'un grand nombre ne profiteront pas des grâces spirituelles par leur obstination dans le péché ou leur désobéissance à l'Eglise, en particulier à la constitution *Unigenitus* ». Cette nouvelle rédaction ne put satisfaire Fleury, laissa des inquiétudes à Tencin qui discuta de nouveau et obtint du Pape, pressé d'en finir, que la bulle serait publiée sous son ancienne forme, accompagnée d'un bref au Roi pour excepter du jubilé les réfractaires à la constitution *Unigenitus*.

Cette dernière combinaison laissait, en réalité, le Roi maître de faire ce qu'il voudrait, mais ses ministres n'en demeuraient pas moins fort perplexes, si perplexes qu'ils n'osèrent faire enregistrer par le Parlement la bulle du jubilé proclamé à la date du 11 novembre 1740. Ces craintes furent considérées comme une véritable

victoire par les jansénistes et Tencin s'en irrita. Benoît XIV fut profondément peiné du peu de résultats de ses efforts et de sa bonne volonté. Comme l'indécision se prolongeait, il se résolut enfin à envoyer à Louis XV une autre bulle dans laquelle, pour ménager toutes les susceptibilités, il s'exprimait ainsi : « Nous n'avons pas jugé qu'il fût nécessaire de faire mention de ceux qui, dans vos Etats, méprisent la constitution *Unigenitus* et veulent témérairement détruire son autorité, parce que nous croyons que personne n'ignore que, tant qu'ils persévéreront dans leur révolte, ils ne peuvent participer aux grâces du jubilé ». Cette nouvelle bulle qui s'en remettait, en réalité, à la conscience de chacun, fut expédiée le 25 décembre 1743 seulement, et Tencin n'eut donc aucune part à sa rédaction.

Pendant ces démêlés arides qui semblent même dépourvus d'intérêt lorsque la passion tombe, lorsque les années achèvent de leur enlever toute importance, de graves événements politiques se préparaient. A la mort de l'empereur d'Autriche Charles VI, le 20 octobre 1740, malgré le soin qu'il avait eu d'assurer sa succession à sa fille Marie-Thérèse [1], les convoitises

[1] Marie-Thérèse d'Autriche (13 mai 1717-29 novembre



des diverses puissances se manifestèrent et une guerre générale parut imminente. On sait que la France s'était engagée à garantir la Pragmatique Sanction et que le vieux cardinal Fleury avait l'ardent désir de maintenir la paix, mais que, d'autre part, les anciennes maximes en matière de politique étrangère, consistant à voir une ennemie dans l'Autriche, conservaient toute leur force malgré leur illogisme. Après avoir fait preuve de ses talents en théologie, Tencin allait donc avoir à révéler ses capacités de diplomate, et il faut reconnaître tout de suite que, sur ce terrain nouveau pour lui, en dépit de son assurance et de ses facultés d'assimilation, il s'y montra tout à fait inférieur.

L'invasion brutale de la Silésie par le roi de Prusse [1], la guerre qui peu à peu s'étend, se généralise, sont l'objet pour lui de nombreuses dépêches ; comme, selon sa nouvelle habitude, il les adresse presque toutes à Fleury, il exagère peut-être son optimisme, mais il révèle quand même son aveuglement et son ignorance absolue de la politique étrangère.

1780), impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême, mariée en 1736 au duc François de Lorraine.

[1] Frédéric II (24 janvier 1712 - 17 août 1786).



Ayant appris que la France seconde l'électeur de Bavière, que deux armées imposantes s'avancent sous les ordres des maréchaux de Maillebois [1] et de Belle-Isle, il constate que ces grandes résolutions vont donner une nouvelle face aux affaires, puisque le Roi n'a pu remplir son rôle de pacificateur et, confirmant une fois de plus l'appréciation du cardinal de Bernis, qui lui attribuait de « petits moyens » tandis que ses « vues se portaient sur de grands objets », il écrit à Fleury le 2 juin 1741 : « L'augmentation de dix hommes par compagnie dans notre infanterie, annoncée depuis longtemps, est généralement approuvée et confirme l'idée où l'on est que la France décidera de la couronne impériale. » — « La satisfaction de Votre Eminence doit être parfaite, constate-t-il le 29 septembre suivant ; qu'elle me permette de lui témoigner toute ma joie et comme sujet du Roi et comme sa créature. Nous touchons à la plus belle époque de la monarchie, époque pour laquelle tant de trésors et tant de sang avaient été inutilement répandus depuis deux siècles et où nos plus

(1) Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois (1682-7 février 1762), petit-fils de Colbert, brigadier en 1708, lieutenant-général en 1731, maréchal de France, gouverneur de l'Alsace en 1748.



grands et nos plus habiles ministres avaient échoué. Quelle gloire pour le Roi de voir tomber à ses pieds la maison d'Autriche dans le temps même qu'elle formait les plus iniques projets contre nous ; et, ce qui y met le comble, c'est que cet événement ne sera point le fruit du hasard, mais de la sagesse des conseils de Sa Majesté. Le tableau que Votre Eminence a la bonté de me tracer en raccourci des affaires d'Allemagne est magnifique... »

Son enthousiasme augmentant encore à la suite des premiers succès, il rédige, le 20 octobre, cette nouvelle dépêche plus optimiste encore : « La maison d'Autriche humiliée, les principales puissances de l'Empire intéressées à perpétuer son abaissement, le roi d'Angleterre obligé en quelque sorte de demander grâce pour ses Etats de Hanovre, ce qui est une satisfaction éclatante et peut-être plus flatteuse que n'aurait été celle qu'on aurait pu obtenir des Anglais par d'heureux succès de nos armes, enfin l'Empire déféré à l'électeur de Bavière, voilà le fruit du travail de Votre Eminence. On pourra sans adulation, appliquer à Sa Majesté ce que l'Ecriture disait d'Alexandre, *Siluit terra in conspectu ejus* ». Bientôt, hélas ! ce lyrisme n'est plus possible : l'attitude du roi de Prusse provoque des inquié-

tudes, les armées autrichiennes prennent l'offensive et envahissent la Bavière, les généraux de Louis XV éprouvent de premiers revers, et Tencin qui rassurait son premier ministre inquiet sur les événements d'Allemagne, qui lui disait : « Je suis plus hardi ; je prévois l'événement le plus glorieux pour le Roi, le plus consolant pour Votre Eminence », Tencin est obligé de reconnaître que l'humiliation de la maison d'Autriche n'est pas encore consommée ; toutefois, il possède une telle assurance qu'il ne s'imagine pas avoir commis la moindre erreur de jugement : les calculs de la diplomatie, les changements brusques de la politique lui échappent ; il ne se rend pas compte de son imprévoyance et il peut seulement exprimer sa stupéfaction : « On ne peut lire qu'avec douleur les détails des événements de la haute Autriche et de la Bavière [1], et un Français a bien à souffrir sur-

[1] Charles-Albert, qui s'était fait prématurément couronner archiduc d'Autriche et roi de Bohême à la suite de succès dus à l'appui des troupes françaises, voyait la Bavière envahie, Munich au pouvoir de l'armée de Marie-Thérèse (janvier 1742). Le corps français de Ségur capitulait à Linz, l'armée française de Bohême était paralysée plus encore par les différends de Belle-Isle avec le maréchal de Broglie que par sa propre faiblesse. D'autre part, le traité de Breslau (11 juin 1742), par lequel Marie-Thé-



tout ici où il n'est environné que d'Autrichiens et où il n'aperçoit, dans ceux qui ne le sont pas, dans les Espagnols même, tout au plus que de l'indifférence. »

Forcé de reconnaître que les événements déjouent ses calculs, contredisent ses pronostics trop optimistes, il se borne désormais à décrire dans ses dépêches les petits faits relatifs à la guerre dont l'Italie est devenue le théâtre [1]. S'il prend part aux déceptions du cardinal Fleury [2], c'est moins pour le plaindre que pour constater les difficultés, les mécomptes du pouvoir et reconnaître implicitement qu'il n'y est pas pré-

rèse cédait définitivement à Frédéric II la Silésie et le comté de Glatz, n'était que la première défection parmi les alliés.

[1] Selon les instructions de Fleury, il adresse de fréquentes dépêches à l'ambassadeur du Roi à Madrid pour le renseigner sur la situation des troupes espagnoles en Italie.

[2] Fleury à Vauréal, 12 juin 1741 : « Je vous avoue que la besogne devient bien forte pour moi, et que ma tête souvent a bien de la peine à fournir. L'Europe est un chaos ou plutôt un nœud gordien où l'on ne voit de dénouement que celui d'Alexandre. Quel sera-t-il ? Je n'en sais rien, et il n'y a que Dieu qui le sache. Je ne puis qu'être infiniment affligé de voir qu'on ne peut réussir en rien qu'à la pointe de l'épée. » (Le Dran, *Sur le progrès et la fortune de l'abbé Tencin, ms. cit.)*



paré. Il n'ignore pas, en effet, qu'il est question de lui donner une place au conseil d'Etat; Mme de Tencin lui confirme le bien fondé de la rumeur publique, et Fleury, par ses réticences, lui permet toutes les ambitions. Pourtant il ne laisse rien paraître, ni désir, ni enthousiasme; il est sur le point d'obtenir une des plus importantes places du ministère, la première peut-être [1], de voir tous ses désirs réalisés et, pour la première fois de sa vie, il hésite.

La détermination qu'il prend révèle ses perplexités. Séduit d'une part par les confidences de Fleury, confidences qui sont presque des propositions, il se rapprochera de la Cour afin de profiter du moindre mouvement en sa faveur et de pouvoir répondre au premier appel; d'un autre côté, il conservera son poste auprès du Saint-Siège, afin de le rejoindre si la fortune ne lui sourit pas et il lui restera encore la possibilité de satisfaire son goût pour les honneurs en obtenant de n'être plus accrédité comme simple chargé d'affaires mais comme ambassadeur. Sous prétexte d'aller prendre possession lui-même de

[1] « Tout le monde parle de lui comme étant peut-être destiné par le cardinal de Fleury à la place de premier ministre et sûrement comme ayant grande envie d'y parvenir. » (*Journal de Barbier, vol. cit.*)



son nouvel archevêché [1] et de se montrer à ses diocésains, il quittera Rome momentanément en manifestant son désir, plus apparent que réel, d'y revenir au bout de peu de mois.

Sans avoir reçu d'instructions positives du premier ministre qui le désire auprès de lui et le redoute tout à la fois, mais certain de n'être pas désavoué, il se contente de prévenir Amelot de son voyage, des combinaisons qu'il médite afin de ne pas interrompre sa mission auprès du Pape, et il lui écrit le 20 avril 1742 :

« Son Eminence a eu la bonté d'obtenir que j'allasse à Lyon me montrer à mes diocésains. Je profiterai de cette permission d'autant plus volontiers que, par les arrangements que je prendrai et par la liberté que me donne le Pape de lui écrire, les affaires ne souffriront point de mon absence. Je recevrai, si vous le voulez bien, Monsieur, à l'ordinaire, les ordres de la Cour, et je les exécuterai comme si j'étais présent. Je laisserai ici la plus grande partie de ma maison, et entr'autres, un de mes secrétaires de confiance que j'avais dans le conclave, et dont je me suis

[1] En 1740, François-Alexandre d'Albon, archidiacre de l'église de Lyon, avait pris possession du siège au nom du cardinal de Tencin.



toujours servi pour le dehors [1]. Il recevra les lettres qui me seront écrites de Rome en réponse des miennes, et ce que le Pape et les ministres croiraient devoir y ajouter de vive voix. Comme les courriers, soit de Rome, soit de Paris, passeront toujours dans le lieu où je serai, il n'y aura jamais de retardement dans l'exécution des ordres qui me seront donnés et je continuerai sans interruption la correspondance en Italie avec les ministres du Roi... S'il arrivait quelque événement qui demandât ma présence, je partirais sur-le-champ pour retourner à Rome afin que le service du Roi ne put en aucun cas souffrir de mon absence, et je ne quitterai point Lyon afin d'être plus à portée de revenir [2]. »

Jadis, il avait tout mis en œuvre pour obtenir les bonnes grâces d'Innocent XIII, profitant des moindres incidents pour exagérer son importance, enfler son crédit ; alors que Benoit XIV

(1) L'abbé Trublet.

(2) Tenant à bien préciser le caractère de son voyage, il prévient Amelot, le 4 mai, qu'il n'ira pas jusqu'à Paris, malgré son vif désir de voir ses amis : « Je ne dois être occupé que de marquer ma reconnaissance à Sa Majesté de tant et de si grands bienfaits, et je crois ne pouvoir mieux le faire qu'en ne mettant point d'intervalle entre résider dans mon diocèse et revenir dans le lieu où j'ai l'honneur d'exécuter ses ordres. »

semble le tenir en grande considération [1], lui prodigue toutes les marques d'une véritable amitié, allant jusqu'à réclamer ses conseils et à correspondre avec les siens par amour pour le nom de Tencin, il semble dédaigner la bienveillance dont il est l'objet, démontrant une fois de plus l'instabilité de son humeur, les faiblesses de son caractère inquiet, insatiable, qui semble mépriser un honneur, négliger une situation après en avoir fait le but de tous ses efforts. Son besoin d'intrigues, sa passion du changement le poussent vers d'autres destinées cependant indécises et il fait peu de cas maintenant de la faveur incompréhensible dont l'entoure Benoît XIV qui, pendant l'été de 1741, quittait la résidence de Castel Gandolfo pour aller causer familièrement à Tivoli avec le représentant de Louis XV et qui l'importune ensuite de ses doléances à propos des ravages causés dans sa chère ville de Bologne,

(1) « La familiarité confiante, chaleureuse, de Benoît XIV devait faire contraste avec la dignité silencieuse et hautaine du cardinal de Tencin. Le Pape n'en fut point rebuté, il tenait évidemment à avoir Tencin. De son côté, Tencin s'y prêta, mais sans se livrer, entendant faire sa cour à Rome par sa bonne volonté et à Versailles par sa réserve. » (Mgr P. Batiffol, *Lettres inédites de Benoît XIV; Revue du Clergé français*, 15 mars 1895.)



sur les terres mêmes de sa famille, par les troupes espagnoles campées dans la région.

D'ailleurs, la désinvolture avec laquelle il se comporte ne lui est pas nuisible : Benoît XIV est peiné d'un départ qu'il ne croit pas définitif : il lui offre ses galères pour le conduire de Civita-Vecchia en France ou à tel port qu'il désignera ; il lui demande de correspondre souvent avec lui et Tencin va partir sans comprendre que l'amitié inespérée, injustifiée du grand Pape que fut Benoît XIV, pouvait être son plus éclatant titre de gloire à lui qui toujours rechercha les honneurs et révéla son ambition par l'affectation même de son désintéressement.

Il fait donc ses préparatifs, mais un accident douloureux l'oblige à retarder le départ qu'il avait fixé au 3 juin : « Il m'est survenu un mal qui me fait beaucoup souffrir et me donne une fièvre assez violente, écrit-il à Fleury ; c'est une tumeur à la cuisse à laquelle il a fallu mettre le fer. Le mal n'a rien du tout de dangereux et sera vraisemblablement bientôt guéri. » Comme s'il avait besoin de justification, il envoie plusieurs bulletins de sa santé et, dans son impatience, il fait peu de cas des témoignages de sympathie que lui prodigue Benoît XIV [1].

[1] Tencin à Fleury, 22 juin : « Je partirai d'ici le 1er juillet.



A peine rétabli, il fait ses adieux au Pape, le 30 juin, lui assurant qu'il ne sera pas absent plus de quatre mois, que, dans ces conditions, il ne charge personne de le remplacer, continuera son ministère de Lyon où toutes les dépêches lui parviendront et d'où il répondra sans perdre de temps. Ses adieux sont brefs et il s'embarque le lendemain même à Civita-Vecchia, sans se laisser le loisir de prendre congé des grands dignitaires de la cour pontificale et des nombreux cardinaux avec lesquels il entretenait de cordiales relations : d'ailleurs, le soin qu'il a pris d'affirmer le peu de durée de son absence coupe court aux commentaires défavorables et justifie une précipitation que des esprits prévenus auraient considérés comme une véritable fuite.

Une violente tempête retarde les galères; il débarque dans la nuit du 5 au 6 juillet seulement

Ce jour-là même je m'embarquerai à Civita-Vecchia sur les galères du Pape qui me porteront à Gênes où je trouverai les courriers de France et de Rome, et d'où je suivrai leur route par Turin et par Chambéry. Il aurait été bien triste pour moi de différer mon voyage à l'année prochaine. Il y a près de deux ans que j'ai l'honneur d'être archevêque de Lyon ; il est bien temps de se montrer à ses diocésains, quoique j'aie lieu de me flatter que le gouvernement n'ait point souffert de mon absence ; j'espère qu'il en sera de même des affaires dont j'ai l'honneur d'être chargé à Rome. »



à Gênes, où il lui faut prendre un peu de repos : cependant, il ne s'attarde pas en route et, dans la matinée du 17, il fait son entrée à Lyon.

Dès son arrivée, il s'occupe des intérêts de son diocèse, tranche plusieurs questions restées en suspens [1], sans oublier toutefois qu'il est toujours chargé d'affaires à Rome et transmettant au ministère, avec les dépêches d'Italie, d'affectueuses lettres de Benoît XIV. Mais l'événement qu'il prévoit, qu'il attend, ne tarde pas à se produire. Le 24 juillet, le cardinal Fleury lui fait part, ouvertement cette fois, de projets jusqu'alors contenus et mal définis : « Votre Excellence connaît depuis trop longtemps le cas que je fais de ses talents et de ses lumières pour être surprise que je pense à l'avoir pour mon successeur... » [2].

Peu d'années auparavant, Tencin eut été au comble de la joie en recevant une pareille propo-

[1] « Une des premières et plus graves questions dont il eut à s'inquiéter fut l'union au chapitre de la primatiale de la mense abbatiale de l'abbaye sécularisée de l'île Barbe. » (Abbé Audouy, *Notice historique sur le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, puis de Lyon.* Lyon, Vitte et Perrussel, 1881, in-8.)

[2] V., *Appendice III,* les sept lettres échangées entre Fleury et Tencin, du 24 juillet au 26 août 1742. Elles ont été publiées par M. A. de La Place dans son premier

sition et, sans attendre jusqu'au lendemain, il se serait mis en route. Cependant l'expérience lui est venue, sinon naturellement, au moins grâce à Mme de Tencin ; il réfléchit donc, au lieu de se laisser aller à sa première impulsion ; il constate que l'offre de Fleury est empreinte d'un certain embarras, formulée dans un moment d'extrême lassitude, de véritable découragement ; il pèse les mots, et cette phrase : « Je n'ai dit mon secret à personne au monde », lui prouve que, si Fleury l'appelle, personne autre ne le demande peut-être. Le premier ministre lui cédera sa place, sans enthousiasme certainement ; or, sera-t-il agréé par Louis XV dont la volonté commence à se faire sentir, toléré par les ministres dont la puissance est indiscutable, accepté de toute la Cour, qui ne l'a jamais accueilli avec faveur ? Enfin, la modération dont il fait preuve lui-même depuis deux ans n'achève-t-elle pas de lui dicter de sages résolutions ? Sans tarder, il envoie un courrier à Son Éminence en lui déclarant : « Je suis incapable de la place qu'elle me destine. »

recueil de *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature (vol. cit.)*. — Les deux premières de ces lettres, du 24 et du 27 juillet, ont été publiées également par Bois-Jourdain *(vol. cit.)*



Il n'a même pas le temps de regretter sa réponse : un billet fort laconique lui annonce que « l'affaire est suspendue pour un certain temps ». Les trois lettres ont été échangées en neuf jours : le rêve de l'archevêque de Lyon n'aura pas assez duré pour aboutir à un pénible réveil.

Personne n'ignora dans la suite les propositions de Fleury, longuement méditées, brusquement formulées, puis aussitôt retirées. On se perdit en vaines conjectures et, aujourd'hui même, il semble malaisé de vouloir connaître l'état d'esprit du premier ministre à la fin de sa longue carrière. Les uns prétendirent qu'il avait voulu tendre un piège à celui qu'il redoutait comme successeur, mais un pareil procédé contraste avec la loyauté bien connue de son caractère [1]; d'autres assurèrent qu'il hésita lorsqu'il comprit la défaveur que lui attirerait une semblable abdication, alors qu'il possédait assez de jugement et de prudence pour peser tous ses

(1) « Le cardinal de Tencin eut l'air de refuser ; et l'autre, qui n'avait aucune envie d'en faire son successeur, ne persista pas moins à vouloir le lui persuader ; en sorte que de ce commerce d'hypocrisie et de mensonge il résulta une correspondance où chacun des deux prêtres jouait l'autre et qui n'aboutit à rien. » Cette hypothèse, formulée par Bois-Jourdain *(vol. cit.)*, est peu vraisemblable.



actes, savoir, dans la circonstance, la mésestime dont le nom de Tencin était accompagné. Fatigué, attristé, découragé, il est vraisemblable que, dans un moment de détresse morale, il s'adressa à celui qu'il appréciait peut-être, mais qu'il redoutait certainement, puis, se ressaisissant, qu'il comprit la lourde faute dont il allait porter le poids en cédant la place à un homme que la Cour méprisait, surtout à cause de sa sœur, et que Louis XV n'estimait pas davantage [1].

En tous cas, dans cette circonstance si délicate, le cardinal de Tencin fit preuve d'un tact, d'une dignité dont il eût été incapable peu d'années auparavant. Jadis, comme agent de Dubois et même comme archevêque d'Embrun, il avait montré trop d'assurance, de volonté, de ténacité pour redouter une tâche, si difficile ou compliquée qu'elle fût : ignorant la crainte, le découragement, il parut donc obéir enfin à des sentiments tout à son honneur.

[1] « Après avoir bien réfléchi sur les lettres du cardinal de Fleury, j'abandonnai l'idée qui se présente d'abord qu'il ait tendu un piège à M. de Tencin ; j'ai pensé qu'effectivement le cardinal avait eu envie un moment de céder la place à son confrère, mais qu'il avait bientôt après changé d'avis. » (*Mémoires du cardinal de Bernis, vol. cit.*).



Fleury devait se demander avec anxiété comment serait interprété son brusque revirement : il fut touché en lisant que Tencin ne témoignait aucune amertume, promettait de garder le secret, désirait rester à Lyon ou retourner à Rome, attribuait enfin à des intrigues les embarras du premier ministre. Cette attitude était fort habile ; du coup, Fleury n'eut plus la moindre prévention et, constatant qu'il pouvait lui demander son appui sans crainte d'être supplanté, il écrivit à Tencin, le 11 août : « ... Je ne crois pas que Votre Eminence doive pousser la modestie jusqu'à refuser une place dans le conseil du Roi en qualité de ministre : ce qui ne l'engagera à autre chose qu'à dire son avis. »

Cette fois, la réponse, toujours calme, prudente et désintéressée, fut plus affectée que sincère. La joie de l'archevêque de Lyon dut être grande lorsqu'il apprit la décision de Louis XV en sa faveur dans le conseil du 26 août [1]. Si, réellement, il n'avait modifié que sa tactique depuis les deux dernières années et non pas aussi

[1] Si l'on en croit d'Argenson, cette nouvelle fut mal accueillie : « Le public est dans la dernière consternation de ce qui vient d'être déclaré hier au soir : le cardinal de Tencin et mon frère viennent d'être faits ministres d'Etat. » (*Vol cit.* A la date du 27 août 1742.)



son caractère intrigant, ses goûts d'ambition effrénée, il faut reconnaître qu'il s'était comporté avec une merveilleuse habileté. Lorsqu'il sera à la Cour, il jugera quel parti il lui est possible de tirer de sa nouvelle situation, en admettant qu'il ait encore conservé de plus vastes desseins, ou bien il ne se hasardera pas dans d'autres intrigues, ayant le seul désir de terminer sa vie avec dignité et trouvant que la considération peut être préférable à des honneurs passagers.

Cédant aux prières de Fleury et obéissant aux ordres du Roi, il s'apprête donc à quitter Lyon le 9 septembre pour arriver à Paris trois ou quatre jours après [1], tandis qu'il envoie ses instructions à Rome, songeant plutôt aux objets personnels laissés par lui qu'à des relations devenues désormais inutiles. Il se détache d'autant plus vite des affaires dont il était chargé auprès du Saint-Siège, qu'il se trouve provisoi-

[1] « Il [Fleury] ne lui parla jamais depuis son arrivée du premier ministère, si ce n'est une seule fois et dans les termes suivants : « Si je ne vous ai point reparlé du projet « sur lequel je vous ai écrit à Lyon, c'est qu'il n'y avait « rien à faire. » Le cardinal de Tencin ne répliqua rien ; le cardinal de Fleury n'ajouta rien et parla d'autre chose. Ça été un problème entre les amis du cardinal de Tencin de savoir si la proposition du cardinal de Fleury avait été de bonne foi. » *(Mémoires du président Hénault, vol. cit.)*



rement remplacé par l'abbé de Canillac [1] avec lequel ces rapports ont été difficiles, et, de son séjour à la cour pontificale, il conservera seulement l'amitié de Benoît XIV, puisqu'elle lui est offerte.

Selon l'habitude, aucun empressement ne fut apporté pour prévenir officiellement le Saint-Père d'une détermination qui ne pouvait d'ailleurs lui causer la moindre surprise. Fleury écrivit le 1er octobre seulement à Benoît XIV [2],

(1) Amelot à Canillac, 4 septembre : « Le Roi ayant jugé à propos, Monsieur, d'appeler dans ses conseils M. le cardinal de Tencin, Sa Majesté a aussitôt jeté les yeux sur vous pour vous charger de l'exécution de ses ordres. Il me semble que, comme vous êtes déjà auditeur de rote, vous pourriez être regardé comme suffisamment autorisé à parler au nom du Roi... » Bien que fort peu sympathique à Benoît XIV, l'abbé de Canillac devait rester chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de l'archevêque de Bourges, La Rochefoucauld, nommé ambassadeur à Rome le 23 juin 1743, pour être remplacé à son tour, en 1749, par le duc de Nivernais.

(2) Fleury au Pape : « ... Je dois la justice à M. le cardinal de Tencin que son premier mouvement fut la douleur de se séparer d'un Prince dont les bontés lui tenaient lieu de tout et qui faisaient la douceur de sa vie. S'il eût osé ou qu'il lui eût été libre de refuser la place honorable que le Roi lui avait destinée, il n'eût pas balancé à en remercier Sa Majesté et à lui demander la permission de ne pas l'accepter ; mais Votre Sainteté sentira elle-même que les circonstances présentes et la soumission qu'il doit à son



ce qui lui laissa la faculté d'attendre jusqu'au 20 novembre pour adresser à Louis XV la lettre suivante : « Tout ce que fait Votre Majesté pour le soutien de la vraie foi et pour le bonheur de son royaume est digne des plus grands éloges. Partout éclatent une sagesse singulière et le zèle le plus ardent pour la religion catholique. Votre Majesté a mérité en particulier cette louange lorsque, comme nous l'avons appris par ses lettres, elle a choisi, pour un de ses ministres d'Etat, le cardinal de Tencin. Elle l'a éprouvé et elle le connaît. Nous connaissons aussi depuis longtemps sa parfaite fidélité et son entier dévouement pour Votre Majesté, sa haute prudence

Souverain eussent rendu son refus indécent, du moins s'il n'eût même pas été criminel... La lettre remplie des expressions les plus flatteuses dont Votre Sainteté l'a honoré a dissipé tous ses scrupules et, dans l'amertume où il était de ne plus jouir des conversations délicieuses et de la présence si désirable d'un Père qui voulait bien le traiter comme un enfant chéri, il ne pouvait recevoir de plus grande consolation que d'apprendre qu'il trouve bon et désire même la continuation d'un commerce qui lui fait tant d'honneur et d'une confiance qui remplit ses vœux les plus ardents et les plus sincères. Le Roi l'approuve fort et y consent avec un vrai plaisir. Sa Majesté espère que cette correspondance par lettres ne sera pas moins utile au bien de son service et à l'avantage du Saint-Siège et de l'Eglise que quand ce cardinal était à Rome. »



dans la conduite des affaires, ses combats et ses victoires sur les ennemis de l'Eglise et son respectueux attachement pour le Saint-Siège. Nous avons donc appris, avec les plus grands applaudissements et la plus grande joie que Votre Majesté lui ait donné auprès d'Elle une place si distinguée dans laquelle il sera plus à portée de cultiver et d'entretenir cette haute vertu qui vous fait marcher sur les traces de vos illustres ancêtres, surtout du grand Louis XIV, votre bisaïeul, imiter leur zèle et leur respect pour la religion et pour le Saint-Siège et conserver au nom français son éclat et sa grandeur. Ce qui nous touche encore infiniment dans cette occasion, c'est que le cardinal de Tencin, étant parfaitement instruit de notre amour paternel pour Votre Majesté et de tout ce que nous en attendons avec la plus parfaite confiance en faveur de la religion, il resserrera de plus en plus les liens qui attachent Votre Majesté à Nous et au Saint-Siège en lui rappelant souvent nos sentiments pour Elle. » Dans cette lettre n'y avait-il pas mieux que des formules diplomatiques, des éloges conventionnels, une émotion véritable, une estime évidente, une recommandation chaleureuse en faveur de l'ancien chargé d'affaires ?

D'ailleurs, Tencin n'avait pas attendu sa nomi-

nation au conseil d'Etat ni les recommandations positives de Fleury pour correspondre avec Benoît XIV dont il communiquait avec fierté toutes les lettres au premier ministre. Dans ces lettres, toutes fort longues [1], Benoît XIV s'exprime librement sur les graves questions qui l'occupaient, aussi bien comme souverain de l'Etat ecclésiastique que comme chef de l'Eglise, révélant ses grandes qualités sous une apparente bonhomie qui lui valut parfois le reproche de trivialité dans ses expressions ou de négligence dans son attitude cependant toujours respectable et digne [2].

Après avoir paru d'abord témoigner peu d'enthousiasme pour cette correspondance, Tencin

[1] V. *Inventaire des lettres inédites du pape Benoît XIV au cardinal de Tencin, ministre d'Etat et archevêque de Lyon, conservées aux Archives du ministère des Affaires Etrangères de Paris,* par Mgr P. Batiffol (Paris, Picard, 1894). Au nombre de 588, elles se trouvent dans la *Correspondance de Rome* (T. 787-824.)

[2] Les lettres de Benoît XIV « constituent une bien captivante correspondance où l'on passe en revue les intérêts les plus généraux de l'Europe, la marche des armées, les intrigues des cours, les démêlés des parlements et des évêques, les principales affaires religieuses de France, en même temps que les petites nouvelles de Rome, les brouilleries du « roi d'Angleterre » et de ses fils, les mésaventures et les susceptibilités des cardinaux, les grandes



ne tarda pas à reconnaître qu'elle pouvait seule maintenir son autorité, justifier sa présence dans l'entourage de Louis XV, en le faisant regarder comme le confident d'un grand Pape, le véritable intermédiaire entre la France toujours agitée par les querelles religieuses et le Saint-Siège dont le prestige brillait avec éclat malgré la longue guerre qui ne respectait pas la neutralité de ses domaines.

Dès son arrivée à la Cour, l'archevêque de Lyon constata, en effet, qu'il était accueilli avec un regret indiquant la crainte, la méfiançe et non pas l'estime [1]. Les préventions à son égard

fonctions et les décès, enfin la petite chronique de la prélature française à Rome. » (Mgr P. BATIFFOL, *Lettres inédites du pape Benoît XIV, art. cit.*)

V. *Appendice IV* de courtes citations prises au hasard dans les premières lettres, mais qui suffisent à faire apprécier le caractère de Benoît XIV.

(1) Dans les premiers temps, la crainte de le voir arriver au pouvoir était générale. Dans ses *Mémoires (vol. cit.)*, à la date du 20 décembre 1742, le duc de Luynes rapporte le fait suivant : « Hier, le comité des ministres s'assembla chez M. le cardinal de Tencin ; cela fit une grande nouvelle ici ; cependant on y donne une explication simple et l'on dit que M. le cardinal de Fleury n'étant pas en état d'assister au comité qui se tient à Issy, dans un autre cabinet, il était bien plus naturel que l'on le tînt à Versailles où sont tous les ministres et, cela étant, que l'on ne pouvait le tenir que chez M. le cardinal de Tencin. »

n'avaient pas disparu et, après l'avoir puissamment aidé, le nom de sa sœur le poursuivait maintenant comme une tare ineffaçable. Par sa douceur, par sa modération, par sa modestie même, il étonna ses nombreux adversaires, calma leur animosité, sans parvenir cependant à se concilier leurs bonnes grâces ; il dut borner ses efforts à se faire tolérer [1].

« Il a un visage agréable, beaucoup de politesse et d'esprit, rapporte le duc de Luynes dans ses mémoires à la date du 23 juillet 1743 ; son caractère d'esprit est doux, insinuant, cherchant à plaire à tous et ne négligeant aucun moyen d'y parvenir. Il donne à dîner deux fois par semaine, une fois aux ministres étrangers et une fois aux gens de la Cour, jamais à aucune femme... S'il a encore de l'ambition, c'est une ambition patiente, qui ne se rebute point des obstacles et des difficultés ;... d'ailleurs, il a peu de crédit [2]. »

[1] On lit dans le *Journal* de Barbier *(vol. cit.)*, à la date de février 1743 :

Eût-on jamais cru qu'à Moïse
Tencin put être comparé ?
Ils ont vu la terre promise,
Aucun d'eux n'y est entré.

[2] De son côté, d'Argenson écrivait dans son *Journal* (*vol. cit.*), le 21 mai 1743 : « Le cardinal de Tencin se con-



Privé de son protecteur [1], il perdit le semblant d'autorité qu'il possédait encore, se trouva dans un isolement complet, et lorsque, poussé par la reconnaissance, il voulut obtenir une intervention efficace de Louis XV en faveur des Stuarts cherchant à recouvrer la couronne d'Angleterre [2], il comprit que l'avocat et la cause recueillaient une égale indifférence. Sa seule fonction à la Cour consistait à présider le bureau des pauvres communautés, « ce qui était pour lui un pauvre département ». D'autre part, il « spiritualisa son loisir » et fit pendant un certain temps à Boulogne des conférences destinées

duit bien. Il paraît ne se mêler de rien ; il calme les inimitiés autant qu'il peut, et se sert de tous les avantages qu'il peut avoir. »

(1) Le cardinal Fleury mourut le 29 janvier 1743.

(2) « Le prince Edouard, fils du prétendant, était arrivé en France, et l'on faisait à Dunkerque les préparatifs d'une descente en Angleterre, à l'effet d'y transporter ce prince ou d'opérer une diversion et d'empêcher les Anglais de faire passer la mer à leurs troupes ; le comte de Saxe était à Dunkerque et devait la commander... Le projet de descente en Angleterre n'ayant point eu lieu, et le comte de Saxe étant revenu à la cour, le Roi récompense ses services par le bâton de maréchal de France. » (*Journal historique du règne de Louis XV,* à la date du 15 mars 1744 ; Paris, Brault, 2 vol. in-16, 1766.)

aux dames pieuses de la Cour qui était d'ailleurs trop absorbante, trop captivante à cette époque pour lui permettre de parler en présence d'un nombreux auditoire.

Mme de Tencin, qui, d'après les chroniqueurs du temps, donnait à Louis XV « la peau de poule », étant morte le 4 décembre 1749, son frère parut recouvrer un semblant de crédit. Cependant il ne lui fut pas possible de s'abuser et il prit le sage parti de se retirer dans son diocèse [1] auquel il avait prouvé sa constante sollicitude par de nombreux mandements. Cette résolution soudaine, que personne ne lui avait

[1] « Il espéra vainement, par une conduite fort réservée, acquérir plus de crédit : la feuille des bénéfices sur laquelle il avait compté lui échappa et sa considération diminua tous les jours. Il eut le courage de savoir prendre son parti. Un an avant sa retraite volontaire, il m'avertit de la résolution qu'il avait prise de passer le reste de sa vie dans son archevêché : je n'en crus rien, et je me trompai sur cela avec tout le public. » *(Mémoires du cardinal de Bernis, vol. cit.)* — « M. de Richelieu et Mme de Châteauroux proposèrent plus d'une fois au Roi le cardinal de Tencin pour la feuille des bénéfices et le cardinal de Fleury le proposa aussi au Roi dans sa dernière maladie, mais le Roi le fit souvenir que, longtemps auparavant, il lui avait proposé l'ancien évêque de Mirepoix, et Sa Majesté avait reçu de terribles mémoires contre M. de Tencin. » *(Mémoires du président Hénault, vol. cit.)*



suggérée, ne provoqua pas le moindre soulagement à Versailles où il ne portait plus ombrage, mais une véritable admiration [1].

« Il est tout simple, écrivait-il, qu'un évêque à mon âge songe à rejoindre son épouse. Je n'aurais même pas tant tardé, si je n'avais été retenu par les sollicitations du Pape : Sa Sainteté m'a cru beaucoup plus utile à l'Eglise et à la religion que je ne le suis [2] ». Il adresse deux lettres à Louis XV, le 4 avril et le 1er mai, pour lui demander l'autorisation de quitter la Cour, et la réponse affectueuse qu'il reçut le 4 mai [3] ne parvint cependant pas à dissiper sa profonde

[1] *Journal du duc de Luynes (vol. cit.)*, 8 mai 1751 : « La grande nouvelle d'hier est la retraite de M. le cardinal Tencin... Il a trouvé qu'à son âge il était plus convenable de s'occuper uniquement des devoirs de son état et du soin de son diocèse, obligations difficiles à remplir au milieu du tumulte du monde, de la cour et des affaires. Sur ces réflexions, faites après une mûre délibération, il avait pris son parti de manière qu'il n'y aurait eu qu'un ordre précis du Roi qui l'aurait pu empêcher de l'exécuter. Ses amis sont affligés de le voir s'éloigner d'eux, et ne peuvent s'empêcher en même temps d'approuver une détermination aussi louable. »

[2] Cette lettre, adressée le 24 mars, à l'évêque d'Auxerre, se trouve dans les mémoires inédits de Le Dran : *Sur le progrès et la fortune de l'abbé Tencin (ms. cit.)*.

[3] V. ces trois lettres *Appendice V*.



tristesse, Lyon ne devant être à ses yeux qu'un exil volontaire avant la mort prochaine.

Installé dans son diocèse, il résolut de s'y consacrer exclusivement, multipliant ses visites pastorales [1], s'occupant avec zèle des moindres détails de son administration, indifférent désormais aux querelles religieuses, aux événements politiques, laissant même tomber sa correspondance avec Benoît XIV qui ne devait guère lui survivre. Toutefois, circonvenu par Voltaire, il prêta les mains à une négociation maladroite dont l'échec attrista ses derniers jours [2].

Son grand âge l'obligea à de longs séjours dans son château archiépiscopal d'Oullins, où il vivait modestement avec sa dernière sœur, Mme de Groslée, recevant quelques beaux esprits comme Ducis, Thomas, Mably, usant généreusement de sa grande fortune pour faire le bien et répandre de larges aumônes.

[1] « Le récit seul de ses visites pastorales forme deux gros volumes in-folio qui se trouvent dans les archives de l'archevêché de Lyon. » (Abbé Audouy, *Notice historique sur le cardinal de Tencin, vol. cit.)*

[2] Il s'agit des pourparlers de paix étourdiment engagés entre la margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric II, et Voltaire. (V. Duc de Broglie, *Voltaire avant et après la guerre de sept ans ;* Calmann-Lévy, 1898, in-18.)



Lorsqu'il mourut à Lyon, le jeudi 2 mars 1758, pour la première fois peut-être il fut l'objet des appréciations élogieuses des contemporains oubliant son triste passé et gardant seulement le souvenir de sa fin honorable.

APPENDICES

APPENDICES

I

Compte de la dépense faite par ordre exprès de M. l'Evêque de Sisteron, à raison de la cellule échue à S. E. Monsieur le cardinal de Polignac dans le dernier conclave (1721) aux frais et avances du Sr de Pressiat.

L'ordre original de M. l'Evêque de Sisteron a été remis ès mains de S. E. Monsieur le cardinal de Rohan avant son départ de Rome [1].

Payé au Sr Marc Pison, marchand drapier, pour serges, draps et autres fournitures de sa part, comme par son compte réglé à quatre cent vingt écus et 65 baïoques.	420	65

[1] A. E., *Correspondance de Rome*, T. 653.



A Jacques Casini, menuisier, tant pour la boiserie fournie que son travail et façons dans le conclave, comme par son compte réglé comme dessus, quarante-sept écus et 46 baïoques........................	47	46
A Dominique de Carolis, tapissier, pour ses fournitures et façons, comme par le compte propre et celui du festarole employé à tendre, 75 écus	75	
A Fabien Passi, doreur, pour armoiries et peintures, trente écus.................	30	
A Nicolas Gaspari, pour coffres et paniers par lui fournis, comme par son compte réglé comme ci-dessus, trente écus...............................	30	
A Camillo Camilli, tonnelier, pour les meubles de sa façon, cinq écus et 70 baïoques.............................	5	70
A Philippe Bartoli, marchand toilier, pour fournitures de toiles, coutils, laines, crins et autres de sa compétence, comme par son compte réglé à quatre-vingt-quatre écus et 10 baïoques...........	84	10
A Joseph Aureille, vitrier, neuf écus et 30 baïoques.......................	9	30
A Jacques Chevalier et Georges Bonnet, serruriers, pour la ferraille fournie et leurs ouvrages, vingt-deux écus et 20 baïoques............................	22	20
A Joseph Agazzi, tourneur, six écus et 50 baïoques........................	6	50



A Anze Grassi, passementier, pour ses fournitures, soixante-quinze écus......	75	
Au nommé Samuel, pour une partie de franges d'occasion estimées et payées quinze écus...........................	15	
A Pierre Ravagiolo, pour les paillassons de pied par lui fournis, onze écus......	11	
A Nicolas Montelli, pour prix de ferrailles par lui fournies	2	95
A Vincent Marconni, pour tapis de cuir, trois écus et 95 baïoques..............	3	95
A François Soli, potier d'étain, pour ses fournitures, huit écus et 45 baïoques...	8	45
A Deodato di Modena, pour louage d'une tapisserie de brocatelle avec chaises qui ont servi pour la chambre de dessus la cellule, dix écus.....................	10	
A Alexandre Sforza, maître maçon, accommodage, carrelage et autres façons, deux écus 30 baïoques.....................	2	30
A un matelassier, pour façon de neuf matelas et six demi-paillasses de lit, trois écus et 10 baïoques..................	3	10
Aux faquins et charretier, pour port et report de tous les meubles, ustensiles, tant de la cellule que de la cuisine et office du conclave, onze écus et 30 baïoques	11	30

A Jean Scribani, pour divers menus frais par lui avancés pour carrosse, nourri-

ture au Vatican et autres extraordinaires à raison de son assistance, comme par son reçu, vingt-six écus et 10 baïoques.	26	10
Somme totale : neufs cents écus et 6 baïoques...............	900	

Il est ainsi, sauf erreur de calcul, à Rome, le 7 septembre 1723.

Signé : De Pressiat.

II

Etat des avances faites pour le service du Roi par M. l'abbé de Tencin, depuis le commencement de décembre 1721 qu'il a été chargé des affaires jusqu'au dernier décembre 1722.

SAVOIR :

	Ecus.	Baïoques.
Pour le papier, cire d'Espagne, rubans, plumes, encre et autres menues dépenses de la secrétairerie.......	77	47
Pour la presse et le sceau...........	18	70
Pour les imprimés des passeports et autres, comme du sceau du Roi, etc.	19	39
Pour des copistes extraordinaires en différents temps..................	36	
Pour les feuilles contenant les nouvelles de Rome..................	26	
Pour une pension secrète au palais, de 10 écus par mois.................	130	
Au P. Aubrée, bénédictin, en plusieurs fois........................	67	35

A M. le M[is] Maldachini, pour une année de sa pension de 1,500 livres évaluée selon la charge à 9 livres l'écu (de l'ordre de M. le card. de Rohan)	166	50
Au S[r] Vignoli, expéditionnaire, pour l'affaire de l'abbaye d'Herbmunster (de l'ordre de M. le card. de Rohan)	30	
Pour le port des lettres des postes d'Italie	45	84
Pour les étrennes qu'on a été obligé de donner à un cuirassier qui apportait les lettres du lazaret toutes les semaines........................	18	
Pour autres étrennes données aux religieux qui parfumaient les lettres et au facteur des lettres d'Italie	19	20
Pour les étrennes ordinaires des fêtes de Noël et du 1[er] août............	82	82
Pour les appointements d'un second secrétaire, à raison de dix écus par mois...........................	130	
Pour les loges du Roi dans les deux théâtres de musique..............	160	
Pour les rafraîchissements donnés pendant le cours du carnaval dans lesdites loges...................	63	
Pour quatre illuminations, savoir : celle du mariage du Roi, de l'anniversaire du couronnement du Pape, de la fête de Saint-Pierre et du		

mariage de l'infant don Carlos, — chaque illumination ayant coûté 55 écus 23 baïoques pour la cire, les fagots, le goudron, etc.	220	92
Au S[r] de Lanoy, pour l'original de la lettre des sept évêques..........	130	
Pour les étrennes données dans l'antichambre du Pape, à l'occasion des dispenses pour le mariage du Roi et celui de M. le duc des Asturies..	30	
Pour les frais du bref du procureur général en faveur du P. Constance Soret, recollet....................	12	85
Pour les étrennes données dans l'antichambre du Pape, à l'occasion du bref du P. de Linières, quatre pistoles d'Espagne faisant...........	13	90
Pour les frais de l'expédition de deux brefs que M[me] la princesse de Modène a souhaité pour entrer dans tous les couvents des principales villes d'Italie	63	60
Pour les étrennes données dans l'antichambre du Pape à l'occasion des dits brefs.......................	15	
Pour les frais de l'expédition des indults pour la nomination de l'archevêché de Besançon et des bénéfices situés dans les pays conquis ..	49	85
Pour étrennes dans l'antichambre du Pape à l'occasion desdits brefs.....	30	

A celui qui a soin des carrosses du Roi, de les laver et nettoyer, à neuf écus par mois (marché fait par M. le card. de Rohan)...................	117
Pour une commission d'un habit pour Madame la duchesse de Guadagnole, dont on n'a pas cru devoir lui faire demander le paiement....	150
Total..........	1.923 39

sans compter le loyer du palais qui est de quatorze cents écus par an et, par mois, cent seize écus et demi environ.

III

Lettres échangées entre les cardinaux de Fleury et de Tencin, en 1742.

Fleury a Tencin

Versailles, 24 juillet 1742.

Ma santé s'affaiblit tous les jours et mon estomac ne fait quasi plus ses fonctions. Il y a déjà huit mois que ce mal a commencé ; et le travail où je suis assujetti, aussi bien que mon âge avancé, ne me permettent plus d'espérer qu'il puisse diminuer. Je songe donc très sérieusement à me retirer. Je l'ai tenté inutilement plusieurs fois ; mais j'ai trop de confiance aux bontés du Roi, pour croire qu'il me refuse cette grâce, par la connaissance qu'il aura du dépérissement entier de mes forces.

V. E connaît depuis trop longtemps le cas que je fais de ses talents et de ses lumières pour être surprise que je pense à l'avoir pour mon successeur : mais je n'en parlerai point, que je n'aie auparavant

sa réponse sur ce qu'elle pense elle-même de cette proposition. Il ne faut pas que V. E. soit effrayée du poids de cette place. Elle demande des soins et de l'application, mais, avec un ordre suivi, tout devient facile.

Ce qui me paraît le plus nécessaire dans le commencement est d'avoir un homme de confiance et capable de la soulager.

J'ai jeté les yeux sur M. d'Argenson, le cadet [1], que le Roi voudrait bien mettre dans son Conseil et sur lequel V. E. pourrait se reposer d'une grande partie des détails.

Il a beaucoup d'esprit, il est très bien intentionné par principes et zélé pour les affaires de la Religion ; il est doux et d'un commerce très aimable ; et il m'a paru, dans toutes les occcasions où il a été question de V. E., qu'il l'honorait et en pensait très favorablement.

Je n'ai dit mon secret à personne du monde, pas même à lui ; et je n'en parlerai au Roi que quand V. E. m'aura fait l'honneur de me confier ses sentiments. Si sa santé est rétablie, je ne conçois pas qu'elle puisse et doive refuser. Le changement de ministère a ses avantages et donne l'espérance qu'il en apportera aussi dans les affaires. Quoique je sois

[1] Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson (16 août 1696 - 22 août 1764), lieutenant de police, intendant de la généralité de Paris, fut adjoint au cardinal de Tencin dans le Conseil d'Etat, le 25 août 1742, et chargé du département de la guerre quelques mois après. Son frère, le marquis d'Argenson, devait être chargé des Affaires Etrangères de 1744 à 1747.



bien déterminé à ne plus me mêler de rien et à me borner au soin de mon salut, je prendrai la liberté, surtout dans les commencements, de vous faire part des notions générales que j'ai sur le Gouvernement et je répondrai avec une parfaite candeur à toutes les questions que V. E. jugera à propos de me faire.

J'ai le cœur français, j'aime ma patrie et je suis tendrement attaché au Roi : je ne le quitterai qu'avec regret et forcé par mes infirmités et mon grand âge. Ma retraite ne diminuera pas mes sentiments, qui sont légitimes, et je donnerai ma vie pour son bonheur et pour sa gloire : mais je ne pourrais plus lui être utile autant qu'il le faudrait ; il est donc prudent de prendre son parti, pour ne pas s'exposer à tomber dans un délabrement de santé, d'esprit et de corps, qui serait aussi déshonorant pour moi que préjudiciable à l'Etat.

V. E. est dans la maturité de l'âge et elle a toute la vigueur de son esprit : on se doit tout entier à son Maître et à sa Patrie. Ayez du courage et Dieu vous aidera. Vos intentions sont droites : il faut seulement travailler à les faire connaître et en convaincre le public. On va bien loin quand on a gagné ce point important.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce projet ; et j'aurai impatience que V. E. me permette d'agir en conséquence.

Je ne puis lui donner une marque plus essentielle de mon respect et de mon attachement.

P. S. — Je n'ai point de minute de cette lettre ; et si V. E. en gardait une copie et voulait bien me



faire l'honneur de me la renvoyer, pour la montrer au Roi, je lui en serais très obligé [1].

TENCIN A FLEURY

Lyon, 27 juillet 1742.

J'ai été vivement touché de la lettre particulière dont V. E. m'a honoré, et que j'ai l'honneur de lui renvoyer. Elle m'a pénétré de douleur et d'admiration : de douleur, par rapport à sa santé ; d'admiration, par les sentiments de vertu qui y règnent.

J'aurai l'honneur de répondre à V. E. avec la simplicité et la vérité qu'exige la proposition qu'elle a la bonté de me faire : que je ne puis, ni ne dois l'accepter.

Je manquerais à ce que je dois au Roi, à ce que je dois à V. E. Je suis incapable de la place qu'elle me destine.

Je ne suis point aussi méchant que mes amis

[1] Le président Hénault rapporte dans ses *Mémoires (vol. cit.)*, qu'il eut connaissance de cette curieuse correspondance copiée par le secrétaire du cardinal de Tencin, l'abbé Trublet. Le post-scriptum de la première lettre du cardinal Fleury lui suggère cette réflexion : « Une chose bien remarquable, c'est que le cardinal Fleury, dans cette même lettre, demande au cardinal de Tencin de lui renvoyer l'original et de n'en garder qu'une copie. Cette précaution, qui est bien conforme au caractère du cardinal Fleury, pouvait aussi, d'un autre côté, rendre la lettre suspecte puisque le cardinal de Tencin pourrait l'avoir forgée ; mais, à quoi bon ? et de quoi lui eût servi cette supposition ?... »



l'imaginent; mais je n'ai ni autant d'esprit, ni autant de talents que l'on m'en croit. J'en ai peut-être assez pour réussir dans un ministère particulier tel que celui de Rome, que je connais, et que j'ai étudié depuis longtemps; mais il s'en faut bien que j'aie ce qui est nécessaire pour un ministère tel que celui de V. E. Je ne me suis appliqué à rien de ce qui concerne le gouvernement général et les intérêts des Princes; et la Cour est un pays inconnu pour moi.

Je rends grâce à V. E. d'avoir bien voulu me confier son secret, avant que d'en parler au Roi: Sa Majesté serait peut-être blessée du refus, bien qu'il ne fût fondé que sur mon zèle pour sa gloire, et sur mon attachement à son service.

Dieu m'est témoin que je donnerais ma vie pour constater ses sentiments! J'ose même dire à V. E. que j'en donne au moins une petite preuve par mon séjour à Rome, où tout me déplaît, et où je resterai tant et si longtemps que Sa Majesté le jugera à propos. Je travaille actuellement à arranger l'administration de mon diocèse, de manière que je puisse, en y venant tous les deux ans, la concilier avec le poste que j'occupe à Rome.

FLEURY A TENCIN

30 juillet 1742.

L'affaire dont j'ai eu l'honneur d'écrire à V. E. est suspendue pour un temps. Je n'en ai point parlé: j'aurai l'honneur de vous en dire les raisons une

autre fois ; et le secret est toujours le même, sans exception de personne.

TENCIN A FLEURY

4 août 1742.

Le secret ne sera point éventé : je me flatte que V. E. a l'expérience que je sais le garder. L'importance de la chose exige même un redoublement d'attention et de fidélité de ma part.

Depuis que je suis en France, j'ai appris avec peine, principalement par celle qui peut en revenir à V. E., les intrigues et les cabales qui agitent et divisent la Cour, ainsi que la ville.

Je vois avec étonnement, qu'il en est en France comme à Rome, où la gratitude est inconnue et méprisée.

On prétend même que je suis l'objet d'une partie de ces intrigues. Si la chose est vraie, c'est en pure perte pour les cabalistes. Je ne suis dans aucune intrigue ; et, grâce à Dieu ! je n'y ai jamais été : je les déteste, comme citoyen et comme serviteur du Roi. Je me suis attaché très sérieusement à V. E., et je ne m'attacherai jamais qu'à elle et à mon maître. Vous m'avez mis en état de n'avoir rien à désirer ni à craindre. Je ne puis que tomber sur mes pieds, soit à Lyon, dont la résidence me charme, soit à Rome, où l'espérance de pouvoir être utile au service du Roi et de la Religion, me console de tout ce qui m'y déplaît.

Au nom de Dieu! que V. E. ne se laisse point

abattre. Elle a plus de force et de courage qu'il n'en faut pour soutenir la situation présente, et y trouver quelque remède.

Fleury a Tencin

11 août 1742.

J'ai déjà eu l'honneur de mander à V. E. que je ne pouvais trop louer et admirer les motifs qui l'avaient empêché de se rendre aux premières ouvertures que je lui avais faites, et je ne suis pas en peine du secret de sa part, qui n'est sû de personne du monde sans exception ; mais je ne crois pas que V. E. doive pousser la modestie jusqu'à refuser une place dans le Conseil du Roi en qualité de ministre : ce qui ne l'engagera à autre chose qu'à dire son avis. Elle se mettra bientôt au fait des affaires courantes ; et j'avoue que je suis fort soulagé de devenir doublement son confrère et de retrouver en elle des conseils utiles et désintéressés dans les conjectures critiques où nous nous trouvons. Cette nouvelle place l'éloignerait même moins de son diocèse ; et rien ne l'empêcherait d'y aller quelquefois faire de petits voyages. J'y gagnerai beaucoup de mon côté, et V. E. n'y perdra rien du sien.

J'espère d'elle une réponse consolante.

Tencin a Fleury

18 août 1742.

La lettre particulière dont V. E. m'a honoré le 11 de ce mois, et que je reçus hier, excite en moi un

combat qu'elle seule peut déterminer. D'un côté la reconnaissance que je lui dois et dont je suis pénétré me presse, me fait même désirer tout ce qui peut être de quelque soulagement et de quelque consolation pour elle ; de l'autre, j'ai lieu de craindre que, contente des sentiments de mon cœur, elle ne trouve pas en moi, du côté des lumières et des talents, tout ce qui lui font supposer les bontés singulières dont elle m'honore.

Je la supplie très humblement, avec les plus vives instances, pour son honneur et pour le mien, j'ose ajouter pour le service du Roi, de vouloir bien peser ces deux motifs... Après quoi, je me rendrai à ses ordres, heureux toutes les fois que je pourrai lui donner quelques marques de ma reconnaissance, de mon respect, et j'ose dire de ma tendresse !

FLEURY A TENCIN

26 août 1742.

Je ne perds pas un instant pour apprendre à V. E. que le Roi vient de déclarer qu'il lui avait fait l'honneur de la choisir pour venir occuper une place dans son Conseil d'Etat, Sa Majesté étant persuadée que V. E. ne la servira pas moins utilement dans ce nouvel emploi que dans tous les autres qu'elle a déjà exercés pour son service.

Je me flatte qu'elle ne doute pas de ma joie et du plaisir que j'aurai de profiter de ses lumières...

IV

Lettres inédites de Benoît XIV au cardinal de Tencin.

(EXTRAITS)

Du 7-8 octobre 1742. — A propos de l'attitude des Jésuites dans le long différend survenu en Chine sur la question des rites [1] :

« Si les Jésuites sont nos troupes en France, nous n'avons jamais manqué et nous ne manquerons jamais de les louer dans les différents emplois que nous avons exercés à Rome lorsque nous étions archevêque de Bologne, et même depuis le commencement de notre Pontificat, lorsqu'il s'est présenté quelque occasion de rendre service soit aux parti-

[1] V. à ce sujet : Picot, *Mémoires ecclésiastiques (vol. cit.)*; — Maurice Boutry, *La question des Missionnaires en Chine au commencement du XVIIIe siècle (Bulletin de géographie historique et descriptive, n° 1, 1898)*. V. également les curieux manuscrits relatifs à cette question conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 6318) et à la Bibliothèque Mazarine (ms. 1667 et 1951).

culiers, soit à l'ordre en général, nous l'avons toujours fait et nous le ferons toujours. Quant à l'avenir, nous souhaitons que Dieu nous en fournisse les moyens, car, quant au passé, tous les Jésuites d'Italie sont témoins de ce que nous certifions ici à Votre Éminence de notre conduite à leur égard. Mais il ne s'ensuit pas de là que, si quelque portion d'un corps aussi nombreux et aussi respectable s'écarte du droit chemin et regimbe, on ne se serve pas du fouet pour la corriger... »

Du 27 octobre 1742. — Benoît XIV se montrait fort affecté de l'invasion de toute la Haute-Italie par les troupes espagnoles et autrichiennes. Mais la guerre pour la succession d'Autriche ne fut d'abord qu'une paix armée, et la diplomatie jouant un rôle prépondérant, Marie-Thérèse voyait peu à peu diminuer le nombre de ses ennemis. Au début des hostilités, en 1742 toujours, la campagne consistait en de simples déplacements des armées en présence qui vivaient heureusement aux dépens des États pontificaux et ne songeaient guère à se combattre. Comme Souverain Pontife et comme Bolonais, Benoît XIV souffrait doublement de cette situation ; loin de penser que les troupes françaises franchiraient plus tard les Alpes pour livrer de sanglantes batailles, il écrivait à Tencin :

« Nous l'avions toujours bien prévu que, malgré toutes les prétendues bonnes intentions, nous verrions encore, après tant de souffrances, deux armées prendre leurs quartiers d'hiver dans notre pauvre État... Ce sont là assurément des peines insuppor-



tables, et tout ce qui nous arrive est bien la preuve que la bonne foi et le désir de faire du bien à tous ne servent absolument de rien et qu'on n'en reçoit en échange que des dommages sans nombre et des plaintes continuelles de partialité, comme si les deux partis n'étaient pas également coupables et n'abusaient pas de la modération d'un Pape qui est et doit être désarmé. Puisse la couronne de France, sur laquelle pareil reproche ne saurait tomber, nous donner aide et secours et, en particulier, appuyer dans un traité de paix les prétentions du Saint-Siège dont elle connaît bien la justice. Nous l'avons toujours espéré et nous l'espérons plus encore aujourd'hui. »

Du 7 décembre 1742. — Benoît XIV revient souvent sur le même sujet, sur cette guerre qui ne fait de mal à aucun des adversaires mais seulement à ses États :

« Quant à nos affaires temporelles, nous n'avons que de mauvaises nouvelles à vous en dire. Le commandant espagnol est encore où il était. Il veut des fourrages pour sa cavalerie, quoiqu'il n'y en ait pas et qu'en lui en donnant il n'en resterait plus pour notre bétail. Il est impossible dans cette saison, comme on l'a éprouvé, d'en faire venir de la Romagne ou du Ferrarais. Le cardinal légat de la Romagne avait envoyé deux cents chariots de paille ; la moitié s'est renversée dans les chemins et le reste était tellement mouillé par la pluie qu'il n'a pu servir de rien. Ces sots d'ingénieurs espagnols ont comblé ou coupé les fossés dans la campagne pour

se fortifier, et, les pluies étant survenues, il y a de l'eau jusqu'à mi-jambe ; de sorte qu'on entendra peut-être parler dans peu de prendre des quartiers dans la ville même de Bologne, ce qui certainement ne sera pas accordé, si ce n'est par force.

« Les Sardes sont dans le Modénois en quartier d'hiver et un corps de deux mille fantassins autrichiens est sur les montagnes du Bolonais où ils réduisent à la mendicité les pauvres communautés du pays. Leur prétexte pour vouloir rester dans ces montagnes est d'empêcher l'entrée des Espagnols en Toscane, pendant qu'on sait, par les lettres de Madrid à M. de Gages [1] qui ont été interceptées, que les Espagnols n'avaient point ce dessein. Voilà, en vérité, une belle façon de faire la guerre, de faire vivre les troupes dans les pays d'autrui, quoique neutres, et surtout dans ceux du pauvre Pape. »

Le Souverain Pontife est sévère pour lui-même, mais il l'est également pour son entourage, et sa modestie personnelle n'entraîne pas son admiration pour le Sacré-Collège qu'il juge, dans la même lettre, en employant ces comparaisons un peu triviales qui lui ont été si souvent reprochées :

« L'état présent du Saint-Siège n'est pas fort favorable pour bien remplir le Sacré-Collège. Parmi les nonces qui sont actuellement en place, il n'y a, dans la vérité, que M. Doria qui, joignant à la naissance et aux bonnes mœurs le savoir, comme nous en sommes bon témoin, puisse être regardé comme

[1] M. de Gages venait de remplacer le duc de Montemar à la tête des troupes espagnoles.



digne du chapeau. D'autres auraient les bonnes mœurs et la naissance ; mais, à l'égard du savoir, que sont-ils ? Il faut pourtant les faire tous cardinaux, ou n'en faire aucun. Notre cour n'est pas à présent fertile en grands hommes. Les poulains valent peut-être mieux que l'écurie ; mais il paraîtrait bien hardi, injuste même, de prendre ces poulains et de laisser les chevaux qui ont été mis dans l'écurie par nos prédécesseurs.

« L'esprit de parti fait naître encore une nouvelle difficulté, car, qui n'est pas moliniste et de la morale relâchée, a dès lors sa patente de janséniste ; en sorte qu'il n'y a que les ignorants et ceux qui ne savent pas même leur catéchisme qui ne soient pas suspects en manière de doctrine. Tout cela nous embarrasse furieusement. Nous nous en tirerons pourtant avec l'aide de Dieu, espérant qu'il aura pitié de nous... »

Si Benoît XIV est affecté par les charges militaires qui pèsent lourdement sur la Haute-Italie comme souverain des États pontificaux, par les querelles religieuses comme chef de l'Église, il n'oublie pas qu'il est poète, qu'il est théologien ; il ne tire même vanité que de ses écrits. Il en parle souvent, timidement toujours, et rien ne lui est plus sensible que les éloges qu'il reçoit comme auteur. Encore dans la même lettre qui traite des sujets les plus variés, il ajoute non sans un certain embarras :

« Si Mme de Tencin et ses virtuoses veulent avoir un peu de patience, il auront nos ouvrages d'une édition égale aux plus belles de Paris, avec plusieurs additions considérables. Nous enverrions



bien la première édition ; mais, en vérité, nous en aurions honte. S'ils la veulent pourtant, nous l'enverrons telle qu'elle est. Mais, s'ils la lisent, ils ne voudront plus lire la seconde, et cela nous ferait de la peine. »

Du 8 février 1743. — Le Pape hésite encore avant de conférer le chapeau au nonce Doria, qu'il avait surtout connu comme vice-légat de Bologne et qui représentait alors le Saint-Siège à Francfort :

« Nous croyons bien qu'en le faisant cardinal, il faut traiter de même les autres nonces des grandes couronnes, parce que les princes disent toujours qu'à la vérité les papes ne doivent donner le chapeau qu'à ceux qui en sont dignes, mais qu'en même temps ils sont toujours prêts à contester avec le Pape s'il leur dit que le nonce qui est auprès d'eux, ou n'est pas digne, ou que le temps n'est pas encore venu de le faire cardinal, et à se prévaloir des maximes établies sur le point d'honneur, sur l'égalité du traitement et sur les égards dus aux grandes couronnes. Dans ce que nous venons de dire des nonces qui ne seraient pas dignes du chapeau, nous n'avons point prétendu parler de M. Crescenzi, connaissant et sachant parfaitement que c'est un bon ecclésiastique. Il est vrai qu'il n'est pas fait pour commenter Aristote, que sa capacité est médiocre et que son mérite, si cela se peut dire, consiste plutôt dans le négatif que dans le positif. »

« ... Le projet d'un nouveau bréviaire romain [1]

[1] V. Mgr P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain* (Paris, Picard, 1893), p. 318-323.



est bel et bon, et l'exécution n'en est pas impossible, ajoute-t-il en joignant de judicieuses réflexions, mais avant que de l'entreprendre, il faut y penser mûrement. Le monde est tel aujourd'hui que, si le Pape fait quelque chose, ceux à qui elle plaît sont pour lui et ceux à qui elle déplaît sont contre ; et, comme il est impossible que la même chose plaise à tout le monde, il l'est de même qu'il n'arrive des malheurs et des traverses au Pape d'un côté ou de l'autre. Les hommes de bonne volonté excitent le Pape à faire telle ou telle chose et, quand il l'a faite, s'ils ne s'en repentent pas, ils lui disent du moins qu'ils ne peuvent plus le secourir. Nous avons vu de nos propres yeux Clément XI se mordre les doigts plus d'une fois lorsqu'ayant publié la constitution *Unigenitus*, il vit que Louis le Grand ne lui tenait pas la promesse qu'il lui avait faite de la faire accepter généralement et que M. Amelot lui dit, parlant à sa personne, que le Roi avait la meilleure volonté du monde mais qu'il ne pouvait pas tout ce qu'il voulait… »

Du 22 février 1743. — La mort du cardinal Fleury est l'occasion de comparaisons peu flatteuses :

« Nous accusons la lettre de Votre Éminence du 4 avec l'extrait du testament de notre cher cardinal de Fleury. Il est mort comme il a vécu, et il a laissé un bel héritage à ses neveux, celui de la modération. S'il avait fait quelque legs de cette belle qualité qu'il possédait dans un si haut degré à plusieurs cardinaux qui sont à Rome, un pareil legs aurait été pour nous d'un grand soulagement. Ces messieurs,



qu'on ne peut jamais rassasier, ne cessent de nous importuner par leurs demandes... »

Du 1er mars 1743. — Une importante promotion de cardinaux devait avoir lieu prochainement; aussi bien que le nonce à Francfort, Crescenzi allait y être compris malgré ses qualités plutôt négatives [1]. Mais le Pape comptait se montrer intraitable à l'égard d'Altoviti, clerc de chambre et frère de la belle-sœur du cardinal Corsini, songeant au protecteur davantage qu'au candidat :

« Nous avons été six mois enfermés dans le conclave; nous avons scandalisé l'Europe par une si longue durée dont l'unique cause a été l'opiniâtreté du cardinal Corsini à vouloir pour pape une de ses créatures afin d'avoir un chapeau à sa disposition. Ce serait une chose criante que la récompense d'une pareille conduite fut d'obtenir ce chapeau qu'il désirait si ardemment, et elle serait d'autant plus odieuse qu'elle le serait aux dépens de notre réputation qui, consistant uniquement à être parvenu au Pontificat sans brigues et sans monopoles, recevrait une fâcheuse atteinte si on nous voyait faire un cardinal à la présentation du cardinal Corsini, le monde ne manquant point de gens malins qui diraient aussitôt que c'est l'exécution d'un engagement secret. »

[1] Pour les portraits de ces cardinaux, v. Maurice Boutry, *Choiseul à Rome, 1754-1757,* avec introduction par André Hallays. (Paris, Calmann-Lévy, 1895, in-8.)



V

Lettres relatives à la retraite du cardinal de Tencin dans son archevêché de Lyon (1751).

LE CARDINAL DE TENCIN AU ROI

4 avril 1751.

Sire, je suis comblé des grâces de Votre Majesté ; je suis pénétré de la plus vive reconnaissance et, si j'ose le dire, du plus tendre attachement pour Elle ; je goûte la douceur inexprimable de servir un bon maître, mais je commence à plier sous le poids des années : ma mémoire s'en va, mes oreilles se durcissent et les petites infirmités qui m'arrivent m'en annoncent bientôt de plus grandes.

Il ne serait pas d'un homme sage, et surtout de mon état, de ne pas se ménager un intervalle entre la vie et la mort et d'attendre au milieu de la Cour une décrépitude complète, dont l'âge où je suis m'avertit que je ne suis pas éloigné.

C'est pourquoi j'ai formé, sous le bon plaisir de Votre Majesté, la résolution de me retirer dans

mon diocèse pour y finir mes jours au milieu de mon troupeau. Je vous supplie, Sire, de m'en accorder la permission pour le temps où Votre Majesté ira à Compiègne.

Ce délai m'est nécessaire pour mettre quelque ordre à mes affaires domestiques, mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de prévenir Votre Majesté sur le parti où je me vois réduit et à la suite duquel Elle aurait peut-être quelque arrangement à prendre.

Je sens d'avance toute la douleur et toute l'amertume que j'éprouverai en m'éloignant de sa personne. Quelque vifs que soient en moi ces sentiments, je ne puis me cacher qu'ils doivent céder aux réflexions que je viens d'exposer...

Le cardinal de Tencin au Roi

1er mai 1751.

Sire, les raisons qui ont déterminé le parti que j'ai pris de me retirer et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté ont des principes si solides que je ne puis douter de son approbation; mais je craindrais de lui manquer en rendant publics les arrangements que je suis obligé de prendre sans en avoir obtenu la permission que mon profond respect attendait. Le peu d'amis ou de domestiques à qui j'ai été forcé de les communiquer ont fait transpirer mon secret; le temps, d'ailleurs, s'avance et une pareille mort civile est nécessairement accompagnée de beaucoup de devoirs qui exigent une sorte de publicité que je ne dois pas me per-

mettre sans en rendre compte à Votre Majesté. J'ose lui demander de nouveau son approbation. Ne pourrais-je pas me flatter de la continuation des bontés dont Elle m'a donné tant de marques? Elles seront pour moi la plus grande consolation dans ma retraite où je conserverai toujours le même zèle pour Votre gloire, Sire, et le même amour pour Votre personne: mais le reste de ma vie serait mêlé d'amertume si je ne pouvais me flatter qu'un maître auquel je suis tendrement attaché ne continue pas de m'honorer de ses mêmes bontés et n'approuve pas que je lui renouvelle de temps en temps le souvenir et les vœux du plus reconnaissant et du plus fidèle de ses sujets, qui sera jusqu'au dernier soupir, avec un profond respect...

J'aurai l'honneur, au commencement de juin, de demander les ordres à Votre Majesté pour lui rendre compte de la commission et m'en démettre.

Le Roi au cardinal de Tencin

Mon Cousin, si je n'ai pas répondu à votre première lettre, c'est que je voulais vous laisser réfléchir encore davantage au parti que vous m'y annonciez que vous étiez résolu de prendre, et auquel je vous avoue que j'espérais que vous ne persisteriez pas. Votre seconde lettre me fait voir que votre parti était bien pris et que je me trompais. Ainsi je ne puis différer plus longtemps à vous accorder la permission que vous me demandez. Je souhaite de tout mon cœur que vous trouviez dans



votre retraite toutes les douceurs que vous en attendez, et surtout que vous ne m'y oubliiez pas, non plus que les obligations que vous pouvez avoir eues à mes antécesseurs. Avec cela, soyez sûr de la conservation de mon amitié. Je serai charmé de recevoir souvent de vos nouvelles, et de vous donner des miennes, surtout dans les occasions qui pourront se présenter et où vos avis pourront m'être très utiles.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

A la Muette, ce 3 mai 1751.

INDEX

INDEX





TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE II

L'abbé de Tencin chargé d'affaires a Rome (1721-1724)

CHAPITRE III

Le cardinal de Tencin et le duc de Saint-Aignan (1739)



CHAPITRE IV

LE CONCLAVE DE BENOÎT XIV (1740)

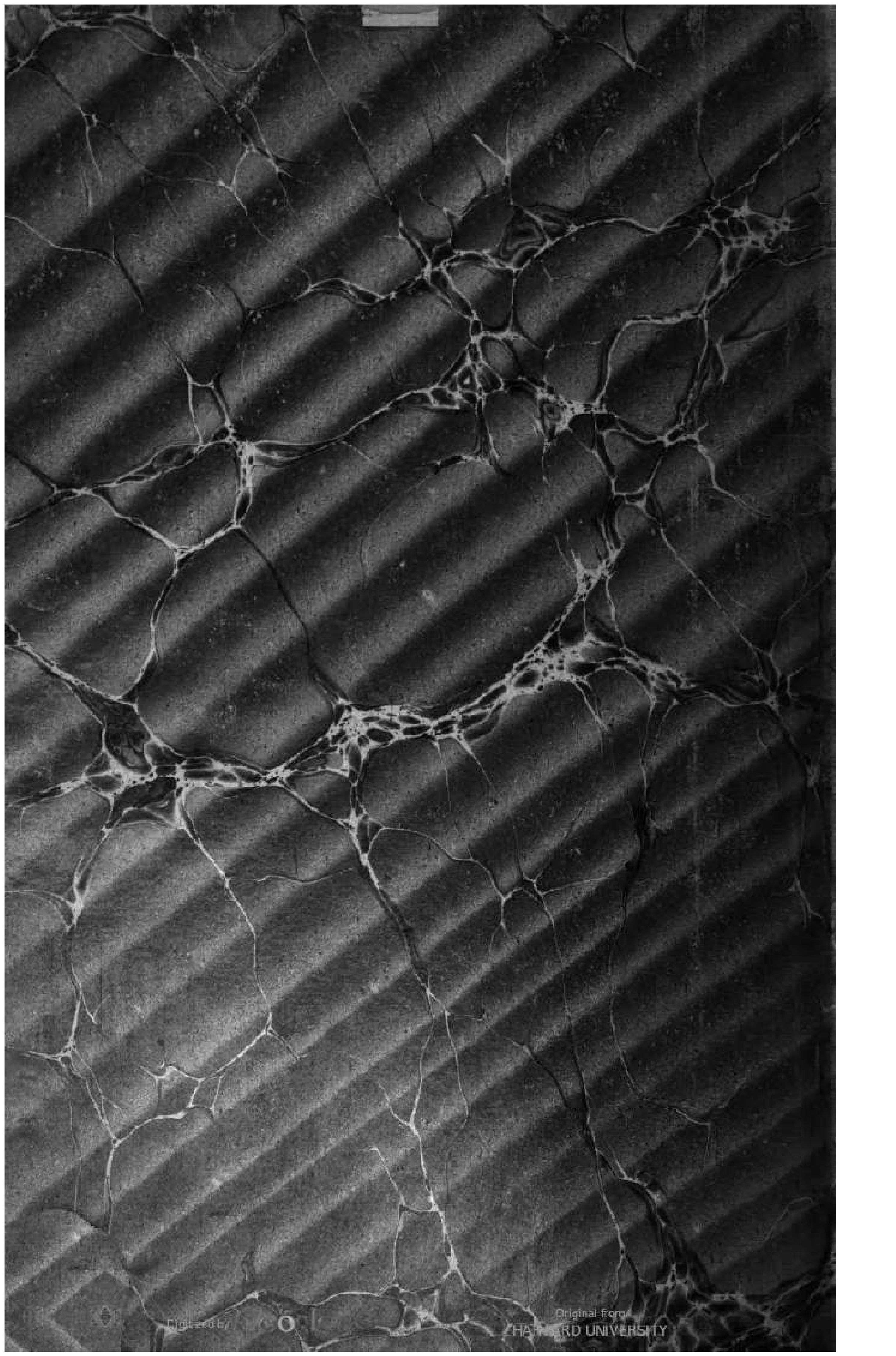
CHAPITRE V

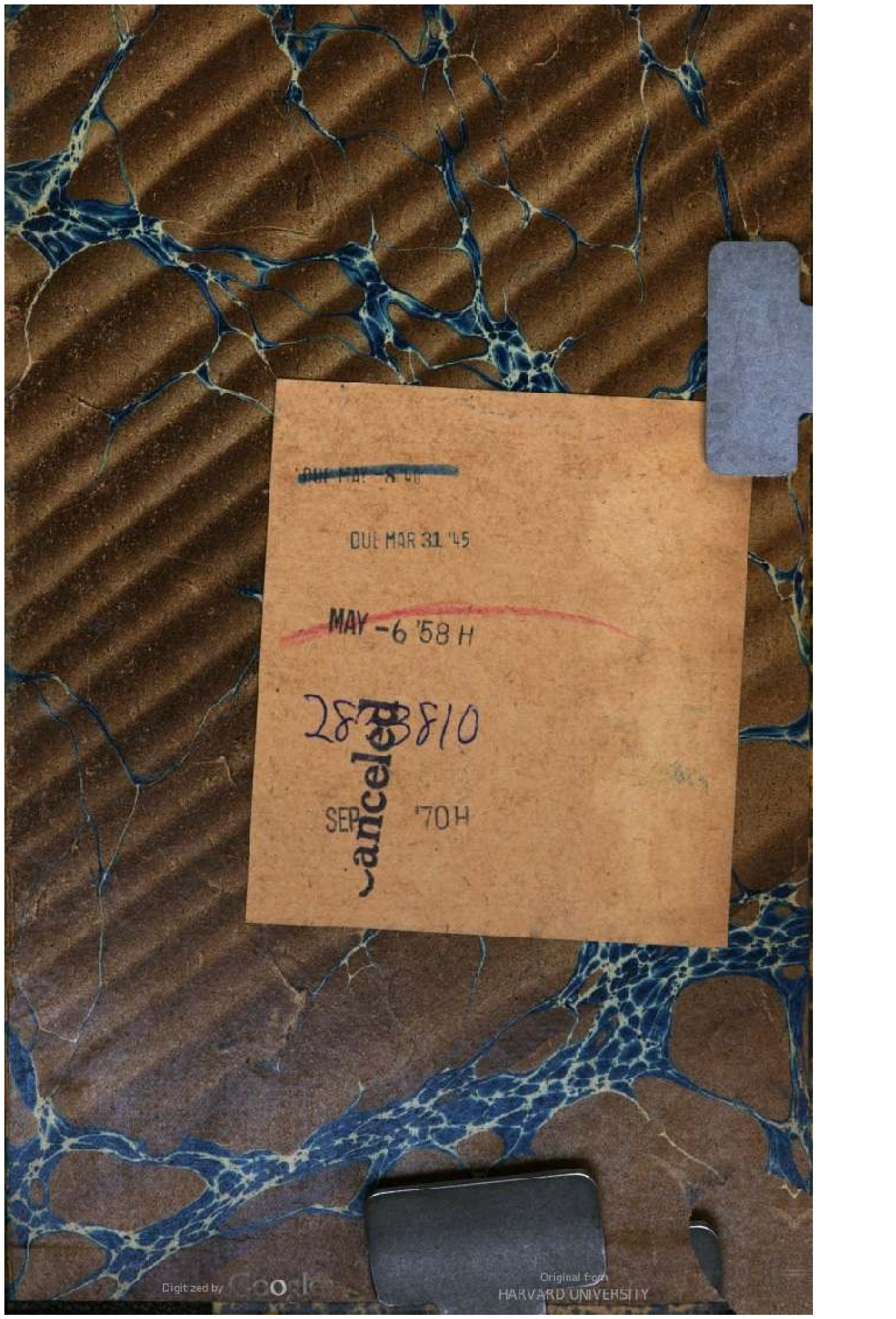
LA DERNIÈRE MISSION DU CARDINAL DE TENCIN (1740-1742)

APPENDICES

Beauvais. — Imprimerie A. Schmutz, 32, rue Beauregard.







DUE MAR 31 '45
MAY -6 '58 H
283810
Canceled
SEP '70 H

